BARBARA DUNDAS

LES FEMMES dans le PATRIMOINE MILITAIRE CANADIEN

ART GLOBAL

101-00809/

Phillipson & Baum

Barbara Dundas est titulaire
d'une maîtrise en *Public History*
de l'Université de Waterloo
et a mené de nombreuses
recherches sur les traditions
et le patrimoine militaires.
Elle a su combiner sa formation
universitaire avec
son expérience professionnelle
au sein de divers musées et de
la Direction — Histoire et patrimoine
du ministère de la Défense nationale,
pour nous offrir cette histoire
des femmes
dans les Forces armées canadiennes.

Il y a plus d'un siècle, les premières Canadiennes s'engageaient dans les Forces armées. C'est cette riche histoire que relate le présent récit. Il commence avec les infirmières envoyées dans l'Ouest pour soigner les blessés lors de la rébellion de 1885 et se poursuit jusqu'à nos jours avec des femmes jouant pleinement et équitablement leur rôle dans la défense de leur nation.

À l'aide de mots et d'images, l'auteure raconte, en se basant sur une vaste étude, l'histoire des infirmières militaires, du Service féminin de la Marine royale du Canada, du Corps féminin de l'Armée canadienne, de la Division féminine de l'Aviation royale du Canada et de toutes les femmes militaires d'aujourd'hui qui servent dans les trois armes.

Avec ce récit, l'auteure souhaite susciter l'intérêt des Canadiens et des Canadiennes de tout âge pour l'étude de l'histoire militaire des femmes, en particulier, et des Forces armées, en général.

Conçu comme un livre d'art, cet ouvrage présente, dans une mise en page spectaculaire, de nombreuses illustrations en couleurs et en noir et blanc ainsi qu'une magnifique section de 16 pages renfermant des reproductions en couleurs de tableaux réalisés par des femmes peintres de guerre, accompagnées d'une entrevue récente avec Molly Lamb Bobak, la première artiste de guerre reconnue au Canada.

9 782920 718784

LES FEMMES
dans le
PATRIMOINE MILITAIRE
CANADIEN

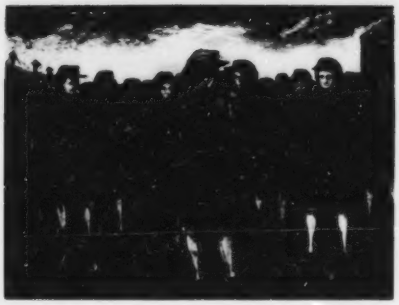

BARBARA DUNDAS

LES FEMMES dans le PATRIMOINE MILITAIRE CANADIEN

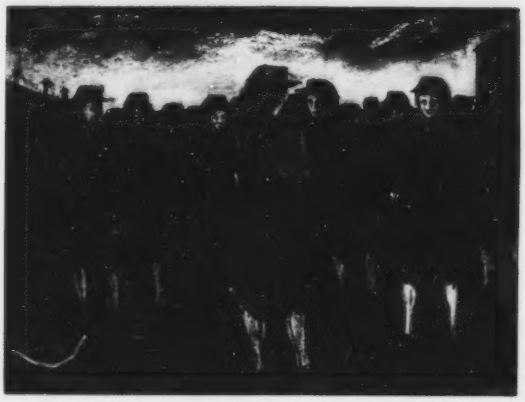

ART GLOBAL

Données de catalogage avant publication (Canada)

Dundas, Barbara, 1971-
Les Femmes dans le patrimoine militaire canadien
Traduction de : A History of Women in the Canadian Military.
Comprend des réf. bibliogr.

ISBN 2-920718-78-9

1. Canada – Forces armées – Femmes – Histoire. 2. Femmes militaires – Canada – Histoire. 3. Femmes et armée – Canada – Histoire. 4. Canada – Forces armées – Femmes – Ouvrages illustrés. I. Titre.
UB419.C2D8614 2000 355'.0082'0971 C00-940845-2

Conception et réalisation : Ara Kermoyan

Coordonnateurs du projet : Paul Lansey, André M. Levesque

Traduction : Pierre R. Desrosiers

Révision : Jacqueline Généreux et Christine Rebours

Pages de garde :
Molly Lamb Bobak, 1922-
Entraînement pour apprendre à se tenir au repos
Huile sur toile, 76,7 x 101,5 cm
MCG - 12010

Publié par les Éditions Art Global et le ministère de la Défense nationale en collaboration avec le ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0S5.

Art Global
384, avenue Laurier Ouest
Montréal, Québec, Canada H2V 2K7
ISBN : 2-920718-78-9

© Sa Majesté la Reine chef du Canada (2000)
Numéro de catalogue : D61-11-2000F
Imprimé au Canada

Art Global bénéficie de l'appui de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC).
Art Global reconnaît également l'aide financière du Gouvernement du Canada par l'entremise du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition pour ses activités d'édition.

This work was published simultaneously in English under the title:
A History of Women in the Canadian Military
ISBN 2-920718-79-7

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS
9

PRÉFACE
11

INTRODUCTION
15

CHAPITRE I
17
LES PREMIÈRES FEMMES EN UNIFORME :
LES SERVICES INFIRMIERS, 1885-1918

CHAPITRE II
37
SERVIR POUR QUE LES HOMMES PUISSENT COMBATTRE :
LA SECONDE GUERRE MONDIALE, 1939-1945

CHAPITRE III
91
UNE ÉPOQUE D'INCERTITUDE : 1945-1965

CHAPITRE IV
105
UN RÔLE DE PLUS EN PLUS VASTE : 1965-1988

CHAPITRE V
127
VERS UN NOUVEAU SIÈCLE : 1988-1999

CONCLUSION
151

LECTURES CONNEXES
153

INDEX
155

REMERCIEMENTS

Cet ouvrage n'aurait pas vu le jour sans le soutien indéfectible de Serge Bernier, directeur - Histoire et patrimoine, et son désir de voir publiée, dans le cadre des célébrations du millénaire, l'histoire populaire des femmes dans les Forces canadiennes.

J'aimerais aussi remercier toutes celles, servant encore dans l'armée ou retraitées, qui m'ont offert de précieux conseils, ont partagé leurs travaux ou m'ont simplement raconté leurs histoires, notamment Glynnis Elliot, Susan F. Beharriel, Sylvie Lemieux et Eva Martinez. Merci également aux employés de la Défense nationale, en particulier Leesa Tanner et Mike Whitaker, pour leur aide aussi rapide qu'efficace à me fournir les résultats de recherches antérieures et à répondre à mes questions.

L'histoire ne pouvant s'écrire sans l'appui des bibliothécaires, je me dois de remercier particulièrement Madeleine Lafleur-Lemire, de la Direction - Histoire et patrimoine. Une direction dont le personnel mérite d'ailleurs une mention distincte pour ses encouragements et son aide. Notamment Alana Lewis, qui m'a aidée à trouver des articles publiés dans la revue *Sentinelle* des Forces canadiennes, Joni Yarascavitch, pour avoir partagé le résultat de sa recherche sur les musiques des CWAC, Steve Gannon, véritable fontaine du savoir en matière de tenue et de tradition et toujours prêt à donner des conseils ou à traquer le renseignement capital.

Je voudrais également souligner le travail de tous ceux qui ont participé à la révision et à la traduction de mes ébauches. En particulier, Kevin Burns, pour sa révision de la version anglaise, Pierre Desrosiers, pour sa fantastique traduction, et Andrée Laprise, pour sa révision de la version française.

André Levesque mérite aussi toute ma reconnaissance pour s'être occupé de toutes les formalités « administratives » requises, ainsi que le personnel des Éditions Art Global qui a su me guider habilement tout au long de ma première expérience de publication.

Enfin, je désire remercier les membres de ma famille qui m'ont toujours encouragée et soutenue, malgré mes nombreuses annulations de visites dues à « mon livre ». Merci également du fond du cœur à mon conjoint, Ken Reynolds, car sans lui je n'y serais jamais parvenue.

Barbara Dundas
Ottawa
Juin 2000

PRÉFACE

Ce livre du millénaire souligne l'importance des Canadiennes dans l'histoire militaire de notre pays. Déjà en 1885, leur participation est l'histoire d'un groupe d'une loyauté et d'un dévouement illimités, et ce, malgré les restrictions imposées par la société de l'époque. Dès nos premiers conflits armés en tant que nation, ces femmes ont soigné les blessés, les malades et les mourants d'une manière qui, même aujourd'hui, exige un sens du devoir inébranlable.

Lors de la Première et de la Deuxième Guerre mondiales, ces femmes ont peu à peu, par leurs efforts, mérité l'estime et la gratitude de tous. En dehors de leur vie de militaires, ces femmes étaient des pêcheurs, des fermières, des ouvrières dans des usines et des ateliers mécaniques. Au sein de nos forces armées, leur intense désir de servir a ouvert des portes qui leur étaient autrefois fermées, et notre nation s'est habituée à voir des femmes en uniforme dans les secteurs des transports et des communications, de l'administration, de l'approvisionnement et des services médicaux ainsi que dans les opérations.

Aujourd'hui, les femmes militaires sont présentes dans les armées de terre et de l'air et dans la marine, et les pages suivantes retracent leur progrès du temps où elles n'étaient que des subordonnées et des auxiliaires jusqu'à ce qu'elles deviennent des partenaires à part entière qui exercent leurs compétences dans le cadre d'affectations difficiles, souvent dangereuses, au Canada et à l'étranger. En tant que Commandante en chef des Forces canadiennes, je suis certaine que quiconque s'intéresse au rôle grandissant des femmes appréciera ce livre qui raconte une partie importante de leur participation complète et équitable à notre société et à nos institutions nationales.

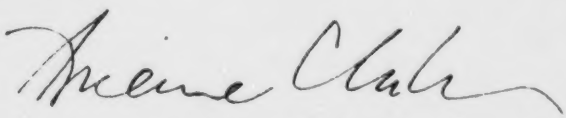

Adrienne Clarkson
La Gouverneure générale du Canada

R.G. Mathews
Blanche Lavallée
MDN, PMR-C86-419

Gerald Edward Moira, 1867-1959
L'Hôpital militaire fixe canadien nº 3 à Doullens
Triptyque. Huiles sur toile
Musée canadien de la guerre - 8555, 8556, 8557

INTRODUCTION

Tout au long de l'histoire de leur pays, les Canadiens ont fait preuve de courage, de loyauté et de sens du devoir en temps de guerre, en période de désordres et en situation d'urgence. Dans toutes ces circonstances, on relève la participation de femmes qui, dès les Régimes français et britannique, ont contribué, sans être des militaires, aux luttes qui devaient mener à l'émergence du Canada en tant que nation. On reconnaît à certaines d'entre elles des actes d'héroïsme accomplis en défendant leur foyer et leur famille. Ainsi en va-t-il de Marie Perrot de Verchères qui, en 1690, repoussa une attaque lancée contre sa seigneurie et ses habitants, exploit que répétera sa fille Marie-Madeleine, deux ans plus tard. Ou encore, durant la guerre de 1812, Laura Secord qui franchit à pied une longue distance à travers les lignes ennemies afin d'avertir les forces canadiennes, cantonnées à Niagara, d'un projet d'incursion américaine. Sa bravoure lui valut une célébrité qui ne s'est pas encore démentie. Si notre riche histoire offre de nombreux exemples de telles contributions des femmes dans tous les domaines, les pages qui suivent racontent d'abord l'histoire de celles qui ont porté l'uniforme.

Durant les premières années de la Confédération, les Canadiennes ont surtout agi à titre d'infirmières. Leur service au sein de l'institution militaire dans les forces armées a ainsi été fondé, sur près de 60 ans, sur ce travail. Les soldats qui matèrent la Rébellion du Nord-Ouest en 1885, qui firent partie du Corps expéditionnaire du Yukon en 1898 et des trois contingents qui combattirent lors de la guerre d'Afrique du Sud en 1899-1902, bénéficièrent tous de soins prodigués par des infirmières canadiennes. Un Service infirmier canadien fut créé en 1901 et assura la permanence de cet élément essentiel du corps médical. Treize années plus tard, lorsque la

Première Guerre mondiale fut déclarée, le Canada répondit sans tarder à l'appel et, une fois encore, les Canadiennes relevèrent le défi, se portèrent volontaires et servirent dans des hôpitaux en Grande-Bretagne, sur le front européen et sur d'autres théâtres d'opérations.

Lors du deuxième conflit mondial, il apparut nécessaire d'étendre le rôle des femmes au-delà de leur traditionnelle fonction d'infirmière. En 1942, les trois armes se seront dotées d'organisations féminines et, bien que ces organisations aient été dissoutes une fois la paix revenue, la guerre de Corée et l'instauration de la guerre froide ramèneront les femmes sous les drapeaux. Cette fois, cependant, les organisations féminines resteront pour de bon, permettant aux femmes de démontrer qu'elles peuvent jouer un rôle permanent dans les forces armées.

Les occupations militaires accessibles aux femmes se multiplièrent au cours des décennies suivantes. Plus récemment, les lois assurant le droit à l'égalité pour tous les membres de la société ont provoqué des changements inévitables au sein des Forces canadiennes, lesquelles s'acheminent, depuis une dizaine d'années, vers l'intégration complète. Cela fait 115 ans, en cette année 2000, que les Canadiennes ont répondu pour la première fois à l'appel de leur pays. Ces années auront vu les triomphes et tragédies, l'héroïsme et le sens du devoir, ainsi que la création de la tradition de service évoquée dans ces pages.

Les infirmières A.J. Attrill, RRC, E. Hudson, RRC, A. Howard et E.F. Wilson.
(Archives nationales du Canada, PA 6827)

Chapitre I

LES PREMIÈRES FEMMES EN UNIFORME : LES SERVICES INFIRMIERS, 1885-1918

La Rébellion du Nord-Ouest, 1885

Les Canadiennes répondirent pour la première fois à l'appel des armes lors de la Rébellion du Nord-Ouest en 1885. Le Canada était encore un tout jeune pays lorsqu'il dut relever, pour la deuxième fois, le défi lancé à son autorité par Louis Riel et ses partisans, celui-là même qui avait provoqué la Rébellion de la Rivière-Rouge en 1869-1870. En 1885, Riel se déclara chef d'un gouvernement provisoire et exigea d'Ottawa qu'il négocie les conditions du pouvoir dans ses territoires de l'Ouest. Mais le gouvernement fédéral avait fermement établi son autorité sur les étendues immenses et sous-peuplées à l'ouest de l'Ontario et, la rébellion connue, ordonna l'envoi de troupes dans la région. Ces troupes firent l'essentiel du trajet par rail, le chemin de fer du Canadien Pacifique étant quasi achevé, et franchirent le reste de la distance à pied, en terrain difficile.

Ministre de la Milice et de la Défense, Adolphe Caron ne doutait pas de l'issue de cette expédition, mais il savait que des pertes humaines y seraient inévitables. Il ordonna donc qu'on adjoigne un contingent médical aux troupes et nomma directeur général le lieutenant-colonel Darby Bergin. Député fédéral de Cornwall (Ontario), Bergin était commandant du *59th « Stormont » Battalion of Infantry* et chirurgien. D'entrée de jeu, il reconnut la nécessité de la présence d'infirmières, même si l'on n'avait pas clairement déterminé l'étendue de leur engagement. Les

Canadiens n'avaient certes pas oublié l'exemple donné par Florence Nightingale lors de la guerre de Crimée, quelque 30 ans auparavant, mais aucun corps d'infirmières militaires n'existait encore en 1885.

Le gouvernement invita plutôt les Canadiennes de tout le pays « à former des Sociétés de la Croix-Rouge afin d'assurer un supplément alimentaire à des fins médicales, comme des extraits et des infusions de viande, des fruits en gelée et autres aliments non inclus dans la diète normale des hôpitaux », tels chemises, bandages et pansements. À titre de mesure d'urgence, cependant, Bergin laissa entendre que quelques membres de ces sociétés pourraient, si nécessaire, se porter volontaires à titre d'infirmières. Les Canadiennes furent promptes à répondre à cette suggestion et plusieurs d'entre elles reçurent un accusé de réception leur signifiant que « s'il devenait malheureusement nécessaire de faire appel à vos services, [le ministre Caron] les acceptera avec gratitude ».

Le lieutenant-colonel Bergin évalua avec soin le rôle possible et le déploiement d'une organisation d'infirmières militaires, pour laquelle il recommanda la nomination d'un directeur des soins infirmiers. Ce dernier aurait pour fonction d'assurer la discipline et de faire en sorte que soient suivis les ordres du directeur des Services médicaux et des médecins militaires attachés aux hôpitaux de campagne. Bergin ajouta qu'une infirmière ne devait pas avoir sous ses soins plus de 20 patients. Cependant, aucun directeur général ne fut nommé et, en dépit de ces recommandations, les infirmières militaires en poste en 1885 durent prendre charge de tous les patients nécessitant des traitements, peu importe le nombre.

Comme il en va de toute opération militaire, les plans d'intervention lors de la Rébellion du Nord-Ouest durent être modifiés en fonction des circonstances. Alors que Bergin songeait à créer un corps d'infirmières, on expédiait dans l'Ouest, par rail, deux hôpitaux de campagne parfaitement équipés. On en avait désespérément besoin depuis la bataille de Fish Lake (24 avril 1885), alors qu'une force, commandée par le major général Frederick D. Middleton, s'était heurtée aux Métis de Gabriel Dumont, et avait fait une cinquantaine de blessés. Ces malheureux furent transportés dans un hôpital de fortune installé à Saskatoon, alors une petite communauté vieille d'à peine deux ans. Les ressources y étaient fort limitées et le village ne comptait aucune infirmière d'expérience.

Les besoins d'assistance médicale compétente étaient donc criants et Loretta Miller, infirmière-chef à l'Hôpital général de Winnipeg, fut appelée sous les drapeaux. Voyageant par train et par chariot, elle parvint le 12 mai à l'hôpital de campagne de Saskatoon et prit immédiatement charge des blessés. Deux jours plus tard, un engagement survenu à Batoche fit 37 autres blessés, de sorte que le nombre de ses patients atteignit bientôt 80 — soldats, Métis et autochtones —, ce qui excédait largement la limite de 20 édictée par Bergin.

Loretta Miller ne resta pas seule très longtemps. Le 23 mai, quatre autres femmes arrivèrent pour lui porter assistance : Matilda Elking, Bessie Hamilton, Phoebe Parsons et Margaret Morris (les deux dernières à titre d'« assistante » et d'« aide »). Une semaine plus tard, sept autres rejoignirent un second hôpital de campagne installé à Moose Jaw. Ce groupe comptait trois infirmières diplômées, Florence Cottle, Mary Mackenzie et Joan Matheson, et quatre infirmières de la communauté de St. John the Divine, de Toronto : la supérieure, Hannah Grier Coome, deux postulantes, Helen A. Church et Helena Frances, et une novice, Amelia E. Hare.

On attendait de ces infirmières, outre leurs fonctions proprement médicales, qu'elles éta-

blissent des espaces de récréation, qu'elles fabriquent des bandages et distribuent des couvertures, des vêtements et autres objets expédiés par les organisations féminines et caritatives de partout au Canada. Lorsque les opérations militaires prirent fin, en juin 1885, leurs services ne furent plus requis. Les cinq infirmières de l'hôpital de campagne de Saskatoon, de même que le reste de l'équipe médicale, accompagnèrent les blessés à Winnipeg où leur furent prodigués des soins supplémentaires.

Le major général John W. Laurie, responsable des lignes de communications durant les opérations, remercia les infirmières pour leur contribution en les citant à l'ordre du jour de la brigade, le 26 juin 1885. La citation porte le passage suivant :

> [...] *il est extrêmement satisfaisant d'avoir reçu la preuve que ceux qui ont quitté leur foyer à l'appel de leur pays n'ont pas été oubliés par le sexe faible, mais que les dames du Canada, représentées si dignement par les infirmières désormais de retour de la mission qu'elles se sont imposée, ont démontré concrètement leur volonté de partager les privations et possiblement les dangers inhérents au travail hospitalier en service actif* [...] *et au nom de ses camarades, le major général leur offre* [aux infirmières] *ses remerciements sincères et chaleureux.*

Selon le docteur Thomas G. Roddick, chef du Service de santé durant les opérations, les infirmières avaient été d'une grande utilité, particulièrement Loretta Miller qu'il louangea, car « la réussite des traitements accordés à nos blessés de Saskatoon revient incontestablement, pour une grande part, à la compétence, à la bonté et au dévouement inlassable de l'infirmière Miller ». Les douze infirmières en service lors de ces événements devaient en outre recevoir, en reconnaissance de leurs services, la décoration pour la campagne du Nord-Ouest de 1885.

Le Corps expéditionnaire du Yukon, 1898

Le 17 août 1896, George Washington Carmack et ses deux beaux-frères autochtones, Skookum Jim Mason et Tagish Charley, découvrirent de l'or dans un affluent de la rivière Klondike, au Yukon. En moins d'un an, plus de 100 000 prospecteurs envahirent le nord-ouest du Canada, apportant malheureusement avec eux bien davantage que des espoirs de richesse. Le Klondike devint bientôt synonyme de danger et de crime, de sorte que l'on dépêcha, au printemps de 1898, un contingent de 200 soldats afin d'aider la Police montée du Nord-Ouest à imposer et à maintenir la loi et l'ordre dans les zones minières.

Ce corps expéditionnaire ne comptait aucune unité médicale, mais fut accompagné par quatre membres du *Victorian Order of Nurses* (VON) déjà en partance pour cette région. Lady Aberdeen, épouse du gouverneur général du Canada, avait créé le VON l'année précédente, en commémoration du 60e anniversaire de l'accession au trône de la reine Victoria. Elle entendait que l'ordre assure des soins infirmiers aux populations des régions isolées ; quatre de ses membres se joignirent donc à l'expédition du Yukon, où elles eurent de nombreuses occasions d'exercer leur profession : Georgina Powell, du Nouveau-Brunswick, Margaret Payson, de la Nouvelle-Écosse, Rachel Hanna de l'Ontario et Amy Scott, immigrante de Grande-Bretagne qui avait pratiqué en Ontario. On avait dû porter une attention spéciale au style vestimentaire, car les conditions nordiques exigeaient des vêtements nettement différents de ceux qu'arboraient la plupart des infirmières. On équipa les quatre femmes d'ensembles faits d'un tissu résistant et qui ressemblaient aux vêtements des cyclistes de l'époque — y compris culotte bouffante et jupe plus courte.

Pendant le long voyage vers le nord, les femmes assurèrent des soins aux soldats du Corps expéditionnaire et, de temps à autre, à des civils rencontrés. Après quelque temps passé avec les troupes à Fort Selkirk, elles déménagèrent à Dawson, objectif de leur voyage, où elles soignèrent la population civile, tout en continuant d'assurer une assistance médicale au personnel militaire. Elles ne firent jamais officiellement partie de l'armée, mais leur contribution fut reconnue. Dans une lettre adressée à lady Aberdeen, présidente du VON, le lieutenant-colonel Thomas D. Evans, commandant du Corps expéditionnaire du Yukon, loua leur travail : « Leur présence nous aura été inestimable, aussi éparpillées aient-elles été depuis trois mois sur une distance de presque 600 milles. Je ne sais pas comment nous aurions pu nous en tirer sans elles. »

L'expérience du Yukon se révéla positive pour au moins l'une de ces infirmières d'avant-garde. Amy Scott, dont l'adjoint au médecin de la Police montée du Nord-Ouest avait loué le « dévouement inlassable », devait plus tard servir dans l'Armée canadienne, pendant la guerre de l'Afrique du Sud et faire partie, à l'âge de 48 ans, du premier contingent de 100 infirmières dépêchées outre-mer lors de la Première Guerre mondiale.

La guerre de l'Afrique du Sud, 1899-1902

À l'été de 1899, les tensions qui existaient, en Afrique du Sud, entre la colonie britannique du Cap et les républiques du Transvaal et de l'État libre d'Orange menèrent à une guerre ouverte. En juillet, le Parlement canadien appuya officiellement la cause britannique mais, invité en octobre à s'engager à fournir des soldats, le premier ministre Wilfrid Laurier tergiversa. Des tractations politiques s'ensuivirent et aboutirent à un compromis : le Canada expédierait à ses frais une force militaire, mais la Grande-Bretagne en assumerait les coûts en sol sud-africain. Le Canada proposait aussi, par la même occasion, les services de médecins militaires et d'infirmières, ce dont il fit part par télégramme le 19 octobre 1899.

À Londres, le secrétariat d'État à la Guerre accepta cette offre, mais il stipula que les équipes médicales britanniques, infirmières comprises, seraient seules autorisées à assurer des soins au personnel de l'armée britannique. Cette directive allait d'abord provoquer une légère tension entre les infirmières des deux pays, mais le conflit gagna bientôt en férocité et exigea la présence de plus en plus nombreuse d'infirmières militaires diplômées, ce qui mena à la levée de cette restriction. Au Canada, nombre d'infirmières proposèrent leur candidature, mais on n'en choisit que quatre pour accompagner le premier contingent le 30 octobre 1899. Les premières femmes appelées à servir outre-mer s'embarquèrent à bord du *S.S. Sardinia* avec le *2nd (Special Service) Battalion* et le *Royal Canadian Regiment of Infantry* (le RCR). Ces quatre femmes étaient Minnie Affleck, de l'Ontario, Sarah Forbes, de la Nouvelle-Écosse, Georgina Fane Pope, de l'Île-du-Prince-Édouard, et Elizabeth Russell, de l'Ontario. Cette dernière avait déjà une certaine expérience, ayant servi à bord d'un navire-hôpital durant la Guerre hispano-américaine.

Au terme d'une traversée difficile de plus d'un mois, le premier groupe d'infirmières parvint au Cap pour découvrir que le RCR allait « monter dans l'arrière-pays » sans elles. Selon Georgina Fane Pope, elle et ses collègues « tentèrent par tous les moyens d'être autorisées à les accompagner au front », mais leur demande fut rejetée

car les hôpitaux de campagne ne disposent d'aucune place réservée aux infirmières. C'est donc avec tristesse que nous avons vu, le 3 décembre, nos compatriotes monter sans nous à bord d'un train et que nous avons, très rapidement, pris conscience d'une réalité qui devait plus tard nous être très utile, à savoir que nous étions aussi des soldats et que les soldats doivent faire ce qu'on leur demande et aller là où on les envoie.

Placées sous l'autorité du médecin-chef des forces britanniques, les quatre infirmières furent envoyées à Wynberg, près du Cap. Elles furent plus tard postées à Rondesbosch, à Springfontein, à Pretoria et à Kroonstadt. Elles ne servirent jamais dans les hôpitaux de campagne canadiens, mais furent toujours heureuses de pouvoir soigner l'un ou l'autre de leurs compatriotes. Pope rappela qu'« à chaque nouveau convoi, nous tentions de découvrir quelqu'un qui portait l'insigne de la feuille d'érable et nous considérions comme un grand privilège d'en faire tout spécialement « nos » patients ».

Contrairement à celles qui avaient participé à l'expédition du Nord-Ouest en 1885, les infirmières expédiées en Afrique du Sud portaient un uniforme. Fait de tissu kaki, il « consistait en une courte jupe "de bicyclette" portée avec une blouse de style russe munie de pattes d'épaule et de boutons réglementaires ». Elles portaient aussi un chapeau kaki ou la coiffe des infirmières anglaises, de même qu'un tablier et une collerette.

En décembre 1899, le gouvernement proposa d'envoyer en Afrique du Sud un second contingent, également accompagné d'infirmières. Des 190 femmes qui proposèrent leurs services, on n'en choisit, derechef, que quatre pour accompagner le *Royal Canadian Field Artillery*, qui s'embarqua à Halifax le 31 janvier 1900 à bord du vapeur *Laurentian*. Originaires du Québec, de l'Ontario et de la Saskatchewan, il s'agissait de Margaret L. Horne,

Minnie Affleck, infirmière, premier contingent canadien, guerre de l'Afrique du Sud, vers 1900. (ANC, C 28733)

Deborah Hurcomb, Margaret C. Macdonald et Marcella P. Richardson. Tout comme Elizabeth Russell, Margaret Macdonald avait servi à bord d'un navire-hôpital pendant la Guerre hispano-américaine et devait rester attachée à l'Armée canadienne durant deux autres décennies ; elle devint infirmière-chef du Service infirmier canadien lors de la Première Guerre mondiale.

Ce groupe fut affecté à Kimberley, à Bloemfontein et à Pretoria. Les mauvaises conditions d'hygiène causaient diverses maladies chez les soldats et, à Kimberley, les infirmières durent soigner plusieurs cas de dysenterie et de fièvre typhoïde. Richardson, Horne et Hurcomb devinrent malades à leur tour et l'on dut rapatrier Horne.

Après bientôt un an passé en Afrique du Sud, les femmes du premier contingent furent rappelées au Canada en novembre 1900. Leur voyage de retour devait comprendre un arrêt à Londres, où la reine Victoria allait décorer Georgina F. Pope de la médaille Croix-Rouge royale pour « services remarquables sur le terrain ». Malheureusement, le bris d'une ligne ferroviaire les empêcha de prendre la mer à la date prévue. Elles durent séjourner en Afrique du Sud un mois de plus et revinrent finalement au Canada en compagnie des infirmières du second groupe, de sorte que les sept débarquèrent à Halifax le 8 janvier 1901. Georgina F. Pope reçut plus tard la Croix-Rouge royale, ce qui en faisait le premier citoyen canadien ainsi décoré.

Pendant que des Canadiennes agissaient comme infirmières en Afrique du Sud, leur gouvernement tentait de déterminer leur place dans la structure militaire. L'ordonnance de la milice n° 20, émise le 25 janvier 1900, stipula que les infirmières devaient être « reconnues comme lieutenants, avec salaire et indemnité correspondant à ce grade ». Cette reconnaissance d'un grade aux infirmières, fort avant-gardiste par rapport à la position de l'armée britannique qui considérait celles-ci comme de simples auxiliaires civiles, allait entraîner quelques tensions entre infirmières britanniques et canadiennes affectées aux mêmes garnisons.

En 1902, le Canada offrit à l'Angleterre un troisième contingent, ainsi qu'un hôpital de campagne (le 10e Hôpital de campagne canadien) et cinq infirmières. La proposition fut acceptée, mais avant que le groupe prenne le départ, on assista à quelques escarmouches politiques. Les Britanniques avaient demandé l'envoi de cinq infirmières que les autorités militaires canadiennes avaient choisies, lorsque le ministre de la Milice et de la Défense, Frederick W. Borden, apprit que Georgina F. Pope s'était de nouveau portée volontaire pour l'Afrique du Sud. Lord Minto, gouverneur général, ne voulait pas augmenter le nombre d'infirmières, de sorte que Borden proposa de substituer mademoiselle Pope à l'une des candidates déjà choisies. Malheureusement, les noms des cinq élues avaient déjà été communiqués à la presse et aucun changement de dernière minute ne pouvait être fait sans embarrasser le gouvernement. Après de nombreux échanges épistolaires, Minto consentit à ajouter les noms de Georgina F. Pope et de deux autres candidates.

Quatre de ces femmes – Sarah Forbes, Deborah Hurcomb, Margaret Macdonald et Georgina F. Pope – avaient déjà séjourné en Afrique du Sud ; les autres – Florence Cameron, F. Eleanor Fortescue, Amy W. Scott et Margaret Smith – en étaient à leur premier voyage. Elles appartenaient toutes au nouveau Service infirmier canadien, lui-même partie des Services médicaux de l'armée. Phénomène significatif, elles ne servirent pas en tant que membres de l'armée canadienne, mais dans des unités canadiennes temporairement incorporées à l'armée britannique, comme il en fut de toutes les troupes canadiennes qui servirent en Afrique du Sud.

Ce troisième groupe s'embarqua à Halifax le 28 janvier 1902 et parvint au Cap le 2 mars. En raison de l'exiguïté du navire, les infirmières ne purent accompagner les hommes du contingent et durent passer par l'Angleterre, ce qui prolongea le voyage. À leur arrivée, elles furent de nouveau séparées des hommes de leur contingent, mais elles furent, cette fois, assignées à un hôpital de campagne britannique : le *Stationary Hospital No. 19*, à Harrismith, où de durs combats avaient fait de nombreux blessés.

Les hôpitaux de campagne présentaient des conditions fort différentes de celles des hôpitaux civils. Installés sous des tentes, les infirmières et leurs patients étaient sujets aux caprices du climat, qu'il s'agisse des tempêtes

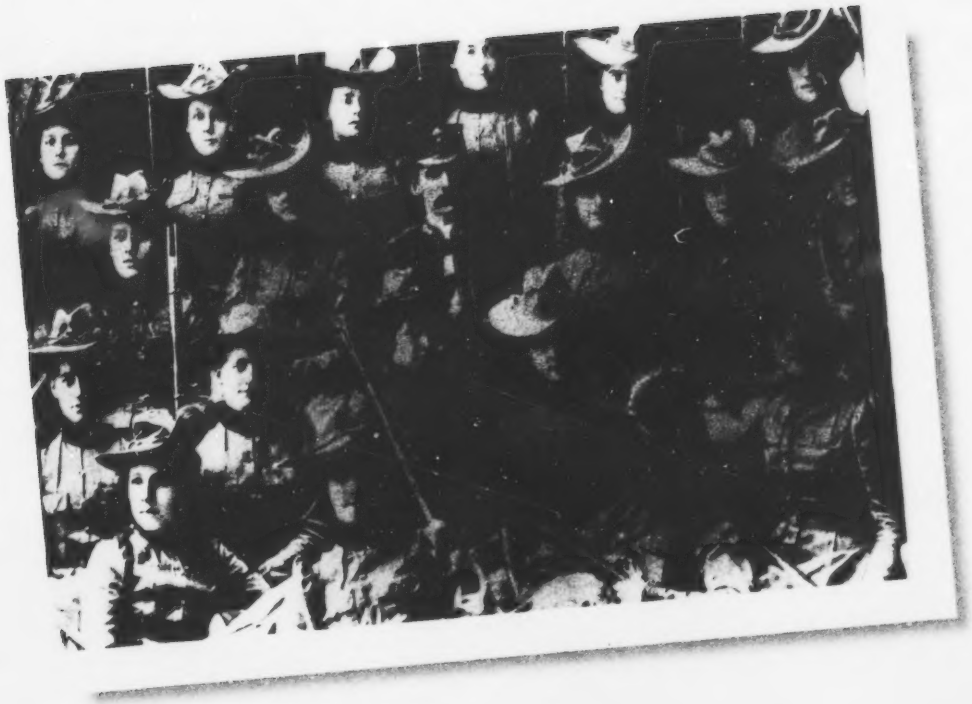

Membres du « bataillon Amazone », groupe paramilitaire entraîné sous l'égide du St. John Fusiliers, durant la guerre de l'Afrique du Sud. (Collection privée)

de sable, de la pluie ou du froid. L'eau potable était souvent rare et la qualité des repas, apprêtés sur feu de camp par un planton de service, dépendait de son talent et du temps qu'il faisait. Même dans les hôpitaux installés loin du front, les infirmières ne pouvaient oublier la guerre. À Kroonstadt, par exemple, plusieurs canons de 6 pouces étaient disposés à moins de 46 mètres du campement. Le personnel « avait construit un "donga" — un lieu sécuritaire pour les patients — et un abri à l'épreuve des bombes pour le personnel de l'hôpital ; les menaces d'attaque furent, à une certaine époque, quotidiennes ». En outre, l'abondante population de scorpions et de serpents, qui s'introduisaient souvent dans les tentes des infirmières, constituait une menace plus immédiate et fort redoutée.

La fièvre typhoïde sévissait toujours et l'infirmière Hurcomb, qui n'était pas complètement remise de la maladie qu'elle avait contractée lors de son précédent séjour, fut forcée de rentrer au Canada. Les autres demeurèrent en Afrique du Sud jusqu'après la signature d'un accord de paix, en mai 1902. Elles quittèrent l'hôpital de Harrismith le 25 juin et débarquèrent à Halifax le 22 juillet. Ainsi prit fin, sur une note positive, cette première expérience consistant à expédier des femmes outre-mer en temps de guerre. « En dépit des conditions difficiles, devait plus tard écrire la directrice Pope, mes collègues et moi avons considéré comme un privilège le fait de servir l'Empire en soignant malades et blessés dans la lointaine Afrique du Sud, et si nous avons réussi à atténuer leurs souffrances, cela compense largement les difficultés inévitables en de telles circonstances. »

Création d'un service infirmier canadien

En 1901, le major général Richard H. O'Grady-Haly, commandant de la milice, fit l'éloge du travail des infirmières qui avaient accompagné les deux premiers contingents en Afrique du Sud : « … bien que peu nombreuses, elles ont été efficaces et ont accompli un travail tout aussi remarquable que celui des soldats dont elles durent prendre soin ». O'Grady-Haly exprima aussi son appui à l'idée de créer une organisation d'infirmières militaires dont les premiers postes seraient proposés aux vétérans de la guerre de l'Afrique du Sud.

Lorsque fut créé le Corps de santé de l'Armée canadienne, le 20 mai 1899, la formation d'une organisation de soins infirmiers avait été évoquée. Si l'armée ne donna pas immédiatement suite à cette intention, le libellé de l'ordonnance de formation montre bien qu'elle était consciente des besoins : « La création d'un service infirmier militaire, en rapport avec l'hôpital militaire de l'arrière et les lignes de communication, est sous étude et [ce service] sera organisé ultérieurement. » Mais avant que ces projets deviennent réalité, des Canadiennes seraient expédiées en Afrique du Sud pour y prendre soin des malades et des blessés.

Le 1er août 1901, le Service infirmier était créé et huit des dix infirmières enrôlées étaient des vétérans d'Afrique du Sud. Le 2 juillet 1904, un ordre général porta à 25 les effectifs du service et stipula que « les infirmières porteraient le grade de lieutenant, avec solde et indemnités correspondants, mais ne devraient jamais être désignées autrement que comme infirmières et n'auront aucune autorité ou pouvoir militaire ». Ce statut était semblable à celui des dentistes et les deux groupes reçurent le même traitement de base. Le contraste était déjà grand entre le système canadien et le Service infirmier de l'armée britannique devenus, en 1902, le *Queen Alexandra's Imperial Military Nursing Service* dont les membres étaient des civiles employées par l'armée et n'avaient ni grade ni statut militaire officiel.

Janvier 1919. Officiers et infirmières du poste d'évacuation n° 3, devant les quartiers des infirmières. (ANC, PA 3934)

Médecins et infirmières du service de santé à l'œuvre dans la salle d'opérations n° 2, à Halifax, vers 1900. (ANC, PA 28421)

L'ordre du 2 juillet imposait aussi une réorganisation des services médicaux qui devenaient un élément permanent désigné sous le nom de Corps de santé de l'Armée et de la Milice active, ainsi qu'un élément de réserve beaucoup plus considérable appelé Corps de santé de l'Armée et de la Milice. Le corps médical régulier ainsi que les infirmières qui en faisaient partie étaient responsables du fonctionnement des hôpitaux militaires, de la formation des membres des unités médicales de réserve et, plus généralement, des soins de santé du personnel militaire régulier. Les statuts en vigueur quant aux infirmières étaient essentiellement les mêmes que ceux qui prévalaient en Angleterre à cette époque.

En 1907, le directeur général des Services médicaux, le lieutenant-colonel Guy C. Jones, proposa la création d'une réserve d'infirmières. Plusieurs infirmières civiles avaient déjà proposé leurs services en temps de guerre ou de situation d'urgence : elles servirent de complément à la liste des médecins de réserve. Des ordonnances furent donc promulguées en 1910, afin de créer une Réserve d'infirmières militaires qui serait composée de femmes âgées entre 23 et 45 ans qui se porteraient volontaires pour une période de cinq années. Les infirmières, de l'active ou de la réserve, n'étaient acceptées que si elles faisaient la preuve de leur formation ; en outre, chaque candidate devait

déclarer par écrit sa volonté, en cas de guerre, d'accepter de servir au Canada ou dans toute autre partie de l'Empire, étant soumise dans le premier cas aux règlements du Service infirmier de la Milice du Canada et, dans le second cas, aux règlements gouvernant le Queen Alexandra's Imperial Military Nursing Service. L'engagement pouvait être renouvelé à la demande du candidat et selon la décision d'un comité créé pour choisir les volontaires compétents.

Les règlements sur l'uniforme parus en 1907 apportaient des changements importants. Le vêtement kaki d'Afrique du Sud était remplacé par un uniforme de grande tenue consistant en « un corsage et une jupe de serge bleu foncé [et d']une cape de tissu écarlate descendant au coude ». On y spécifiait aussi la présence de collets et de poignets blancs, de modèle approuvé, ainsi que de boutons dorés de même modèle que ceux du corps médical militaire. Au travail, les infirmières portaient « un corsage et une jupe de toile bleu pâle », collets et poignets analogues aux précédents et tablier blanc. À cet uniforme s'ajoutaient « un manteau croisé de couleur bleu foncé et une coiffe bleu foncé de type matelot ». Les décorations devaient être portées sur la cape écarlate et les rubans sur le vêtement de travail.

Les femmes portaient donc désormais l'uniforme, mais elles n'étaient guère nom-

breuses. En 1911, le Conseil de la milice expliqua que les forces régulières exigeaient la présence d'infirmières dans chaque hôpital militaire, afin d'assurer des soins adéquats aux patients, en plus d'autres infirmières qui pourraient aider les médecins à enseigner les techniques infirmières aux officiers et aux hommes du rang. À l'été de 1914, la guerre devenue imminente, la force régulière ne comptait que cinq infirmières (dont une infirmière major) et la réserve, 57.

La Première Guerre mondiale, 1914-1919

Les historiens considèrent généralement la Première Guerre mondiale comme la période au cours de laquelle le Canada atteignit la maturité. Pour de nombreux Canadiens, pourtant, les événements européens parurent d'abord fort lointains. « Tout cela est en partie causé, car il y a d'autres raisons, par l'assassinat de l'héritier au trône d'Autriche et de son épouse. » Voilà comment une jeune femme d'Ottawa, Ethel Chadwick, résumait, dans son journal intime, la déclaration de guerre austro-hongroise contre la Serbie. Pas plus que ses concitoyens, cette jeune femme ne pouvait soupçonner, en ce 28 juillet 1914, que ce conflit allait coûter la vie à plus de 60 000 Canadiens et Canadiennes et faire quelque 200 000 blessés. Bien que les événements européens aient pu sembler lointains en ces premières journées d'août, des foules immenses se réunirent dans diverses villes, dans tout le Canada, pour montrer leur soutien à l'Empire. Les hommes s'enrôlèrent par milliers et les femmes se présentèrent aussi pour offrir leurs services.

La « der des ders », comme on devait plus tard appeler cette guerre, allait provoquer un changement radical dans la perception traditionnelle du rôle des femmes, tant dans la vie civile que militaire. Peu nombreuses, les premières infirmières de 1914 avaient jugé hautement improbable leur envoi outre-mer, mais les cinq années suivantes allaient bouleverser bien des opinions. Les infirmières alors en poste, ainsi que celles qu'on recruterait plus tard, étaient des professionnelles et provenaient généralement de la classe moyenne. Bien que plusieurs conceptions victoriennes concernant le rôle des femmes aient prévalu dans le Canada de 1914, peut-être même davantage qu'en Angleterre, cette profession était considérée avec respect et une proportion importante des infirmières détenaient un diplôme d'études secondaires. Elles ne tentèrent pas de remettre en cause les perceptions sociales quant au rôle des femmes, mais leur

A.C. Andrew, RRC, S.M. Hoerner, J.C. Brady, infirmières. (ANC, PA 6783)

Évacuation des blessés vers l'Angleterre après la prise de la cote 70, en août 1917. (ANC, PA 1785)

comportement exemplaire, tout au long d'une guerre interminable et coûteuse, amena plusieurs Canadiens à revoir leur opinion.

Les premières mesures de recrutement d'infirmières en temps de guerre résultèrent d'une demande de l'Angleterre qui réclamait l'envoi d'une force canadienne qui combattrait aux côtés de l'armée britannique en France. Ce corps expéditionnaire devait comprendre un poste d'évacuation, deux hôpitaux de garnison et deux hôpitaux généraux. Les candidates ne manquèrent pas pour combler ces postes ; en effet, des milliers de Canadiennes et d'Américaines se portèrent volontaires auprès du Service infirmier canadien. À Ottawa, le major Margaret C. Macdonald, directrice du service, était fort occupée, en compagnie de son équipe, à accuser réception de toutes ces demandes et à évaluer les besoins en liaison avec les districts militaires au Canada. On interviewait les candidates les plus prometteuses et l'on dressait la liste des femmes qui semblaient convenir à la tâche – tout cela avant même qu'ait été formulée une demande officielle pour mobiliser des infirmières en sus des rares qui portaient déjà l'uniforme. L'ordre de mobilisation fut donné le 16 septembre 1914 et, peu après, une centaine de candidates reçurent des télégrammes leur ordonnant de se présenter à Québec le 23 septembre.

Les diverses raisons ou motivations invoquées par ces jeunes femmes pour se porter volontaires n'altérèrent en rien la qualité de leur travail. Certaines, comme Ina I. Grenville, suivirent les traces de leur père ou de leurs frères qui s'étaient enrôlés. D'autres reconnurent s'être jointes au Corps médical militaire parce que leur mari, leur fiancé ou leur ami appartenait déjà aux forces armées. Marjorie Saunders, dont ce fut le cas, écrivit dans *The Military Nurses of Canada :* « Nous avons été utiles, nous avons aidé à en ramener plusieurs à la santé. Les infirmières ont été précieuses à l'armée, nous avions une perspective différente des patients militaires, nous les avons soutenus et avons remonté leur moral ; ils étaient tellement dépendants de nous. » Dans le même ouvrage, Edna Williams avouait s'être enrôlée par curiosité, parce qu'elle « voulait savoir à quoi cela ressemblait ». Quant à Ruby G. Peterkin, elle estimait « qu'il valait la peine d'aller à la guerre, ne serait-ce que pour aller à bord du *E11* [sous-marin]. Rares sont les magazines qui n'en parlent pas et qui ne montrent pas des photos [d'officiers qui ont mérité honneurs et médailles]. »

Les premières femmes arrivées à Québec en septembre 1914 apprirent rapidement à remplir des formulaires et à faire la queue pour obtenir tout ce qu'exigeait l'armée, des vaccins aux uniformes. On examinait ces uni-

formes avec un soin particulier, car ils pouvaient être trop grands, trop petits ou mal taillés, dotés de manches d'inégale longueur, par exemple. Lorsque les 100 premières infirmières s'embarquèrent sur le *Franconia*, le 29 septembre 1914, certaines se présentèrent au quai sans documents officiels, munies d'un simple télégramme ou d'une copie de message téléphonique. Plusieurs étaient sans formation militaire et, à cet égard, les mieux préparées étaient les membres de la force de réserve qui avaient suivi un cycle de formation de quatre à six semaines dans un hôpital de garnison, afin d'apprendre le travail courant d'un hôpital militaire et les tâches d'infirmerie militaire. Quelques rares chanceuses avaient aussi participé aux camps d'été annuels de la réserve et acquis ainsi une formation plus complète. Quelle qu'ait été leur expérience, toutes les volontaires assistèrent, durant le voyage, à des conférences sur des sujets militaires et sur le travail d'infirmière ; mais plusieurs allaient plus tard noter que ces conférences ne les avaient pas vraiment préparées aux horreurs qui les attendaient.

Ce premier groupe de femmes nouvellement promues lieutenants arriva à Plymouth le 14 octobre 1914, accueilli par les vivats enthousiastes de foules massées sur les quais et par les acclamations des équipages de navires ancrés dans le port. Elles se rendirent ensuite à Londres, où on les installa au Centre de formation des infirmières de l'hôpital St. Thomas, hôpital fondé en 1860 et financé par le fonds Nightingale. Les infirmières canadiennes tenaient évidemment Florence Nightingale en haute estime, elle qui avait été, 60 ans auparavant, la première infirmière militaire lors de la guerre de Crimée. Par les normes professionnelles qu'elle sut instaurer, « la dame à la lanterne » fut pour les Canadiennes un modèle de dévouement et d'abnégation.

Ce premier groupe ne pouvant encore être employé dans des hôpitaux canadiens, l'infirmière major Macdonald fit en sorte que certaines soient temporairement affectées à des unités britanniques. Le 4 novembre 1914, Macdonald fut nommée infirmière-chef du Service infirmier canadien, avec grade de major, ce qui en faisait la première femme à atteindre un tel grade dans tout l'Empire britannique. Tant qu'elles séjournèrent en Grande-Bretagne, les infirmières demeurèrent sous contrôle canadien, mais lorsqu'elles furent affectées à des unités en France, en Belgique, en Grèce et en Égypte, elles passèrent sous l'autorité de l'infirmière-chef des armées britanniques en campagne.

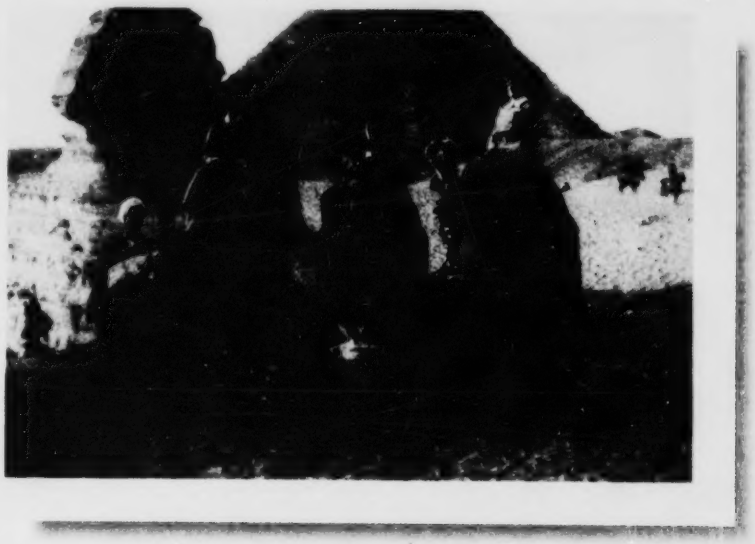

Le personnel de l'hôpital de l'arrière n° 5, devant les pyramides de Gizeh, en 1915. (ANC 122444)

Les premières arrivèrent en France le 7 novembre 1914, en tant que membres du personnel de l'hôpital de garnison n° 2. Après une traversée de la Manche sans histoire, elles durent attendre trois semaines avant d'entrer en fonction, l'hôpital n'étant pas encore installé. Peu après leur arrivée, on repéra un édifice convenable, on y logea l'hôpital, et les infirmières purent entreprendre leur travail.

Certains des hôpitaux militaires ainsi créés lors de la guerre de 14-18 entretenaient un lien étroit avec des universités canadiennes dotées de facultés de médecine. Les médecins de l'unité étaient généralement des diplômés de l'université dont l'hôpital portait le nom. C'est ainsi qu'en France, l'hôpital général canadien n° 3 (Université McGill) comptait plusieurs anciens de cette université parmi son personnel. Son commandant en second était le lieutenant-colonel John McCrae, auteur du célèbre poème *In Flanders Fields*. L'hôpital n° 6 (Université Laval), était formé de Canadiens français, les médecins étant des diplômés de l'Université Laval et le personnel recruté dans la province de Québec. En août 1916, après un mois en France, la majorité du personnel masculin, la totalité des infirmières et 59 employés de divers grades de ce dernier hôpital furent assignés à d'autres tâches et ce qui restait du personnel et de l'équipement fut transféré aux autorités militaires françaises.

Personnel médical et patients de la salle A-2 du poste d'évacuation n° 3, en juillet 1916. (ANC, PA 69)

Les conditions étaient rudes pour les infirmières qui vivaient « sous la tente » à proximité de leur hôpital. Ruby G. Peterkin a évoqué le froid intense de l'hiver à Salonique (Thessalonique, en Grèce) et les modifications que les infirmières apportèrent à leur uniforme afin de les rendre plus chauds. Peterkin portait des bandes molletières, question de chaleur et aussi de modestie, car les infirmières devaient souvent soulever leurs jupes pour qu'elles ne se salissent pas dans la boue et la neige. Elle se rappelait « ne pas avoir voulu montrer au monde entier l'intégralité de ses bas ». On revêtait aussi des sous-vêtements supplémentaires, des pyjamas de flanelle, des chandails et autres vêtements et accessoires non réglementaires, tels des gants de facture non militaire et même des pantalons de velours côtelé achetés sur place ou empruntés à des officiers. Dans les Dardanelles, se souvient Peterkin, certaines infirmières avaient acheté des tenues d'équitation, plus chaudes et plus pratiques.

Les conditions n'étaient guère meilleures en France, sur le front ouest. Affectée à l'hôpital général canadien n° 3, Sophie Hoerner évoquait l'humidité glaciale qui régnait en per-

Juillet 1916. Des infirmières du poste d'évacuation n° 3 s'accordent une pause thé. (ANC, PA 74)

manence et interdisait tout confort : « L'humidité nous transperce jusqu'à la moelle, écrivit-elle, et je crois bien qu'elle a interrompu [la] circulation dans mes pieds, mais je vais très bien, en dépit de cette humidité. » Ces femmes auraient certes apprécié les « tenues de bicyclette » portées par les infirmières du VON qui accompagnaient le Corps expéditionnaire du Yukon.

Face à ces conditions difficiles, les infirmières s'ingénièrent à rendre leur tente aussi confortable que possible, tout comme le faisaient pour leur tranchée les soldats sur la ligne de front. Ces tentes, après tout, ne servaient pas que de lieu de repos, mais aussi pour la détente, la vie sociale et pour la rédaction de la correspondance. Contre les courants d'air, les infirmières fixèrent des couvertures sur les parois de la tente et pour égayer l'atmosphère, elles recouvrirent les coffres de voyage de soieries et de divers tissus. Elles firent l'acquisition de lampes, de nattes pour les planchers et de cartons d'emballage qui faisaient aussi fonction d'ameublement.

L'inconfort n'était pas le seul problème. Le 19 mai 1918, l'hôpital général canadien n° 1 fut la cible d'une attaque aérienne allemande. Deux infirmières furent tuées et plusieurs blessées lorsque leurs quartiers furent atteints de plein fouet. L'infirmière-chef et ses collègues alors en devoir ne faiblirent pas un seul instant durant cette attaque et plusieurs infirmières en permission revinrent apporter leur aide. Dans une lettre adressée à la mère de Katherine M. MacDonald, une des deux victimes, le ministre de la Milice et de la Défense écrivit : « La lourde perte que vous avez subie et que le pays a subie serait, en effet, décourageante si nous n'avions conscience du fait que la brave camarade que nous pleurons aujourd'hui a rempli son devoir avec bravoure, est devenue un bon soldat et a donné sa vie pour la grande cause de la liberté humaine et de la défense de l'Empire. » Le 27 juin 1918, un sous-marin coula le *Llandovery Castle*, navire-hôpital britannique cédé aux forces canadiennes, entraînant la mort des 14 infirmières qui s'y trouvaient. Au total, 43 infirmières perdirent la vie au service du roi et du pays.

Les volontaires désireuses de servir comme infirmières dans les services de santé de l'armée furent toujours plus nombreuses que les postes disponibles. En 1917, le nombre d'infirmières employées au Canada atteignait 527, un sommet, alors que sur la durée de la guerre 1 901 infirmières furent envoyées outre-mer. De plus, 313 femmes servirent avec les forces britanniques et plusieurs autres dans les services de santé américains ou à la Croix-Rouge et dans diverses organisations civiles. Au terme de cette guerre, les infirmières canadiennes avaient mérité 328 décorations, dont 50 décernées par des gouvernements étrangers.

Après la démobilisation, plusieurs infirmières gardèrent un lien avec l'armée en travaillant dans des organisations fédérales telles que le ministère du Rétablissement ou dans des groupements féminins privés. Certains de ces groupements, tels le *Winnipeg Women Volunteer Reserve* et le *Canadian Women's Emergency Corps No. 1 (Montreal)*, avaient été formés dès 1915 et demeurèrent actifs jusqu'à la fin de la guerre. D'autres femmes contribuèrent à la cause en travaillant bénévolement dans les Maple Leaf Clubs, qui accueillaient les soldats en permission, à la Commission canadienne du confort en campagne et dans d'autres organismes de bienfaisance.

À mesure que se poursuivait la guerre et qu'augmentaient les pertes, de plus en plus d'hommes furent conscrits dans les armées alliées. La main-d'œuvre se fit rare et, dans les pays occidentaux, les femmes virent soudainement s'ouvrir des emplois et des métiers qui leur avaient été interdits en temps de paix. Le gouvernement canadien employa un grand

Infirmières cyclistes pendant la Première Guerre mondiale.
(Unité de photographie des Forces canadiennes, PMR 84-295)

nombre de femmes à titre d'employées civiles attachées aux forces armées en Grande-Bretagne, en France et au Canada. En Grande-Bretagne, certaines travaillèrent comme chauffeurs pour les compagnies de transport du Corps d'intendance de l'Armée canadienne, d'autres occupèrent des emplois de commis de bureau et de sténographes. Le personnel de la *Britain's Women's Legion* et du *Women's Army Auxiliary Corps (Queen Mary's Army Auxiliary Corps)* était rattaché au Corps forestier canadien et aux formations sanitaires canadiennes. Au cours de l'hiver de 1916-1917, la pénurie de main-d'œuvre amena le gouvernement canadien à faire enquête sur la possibilité d'accroître le nombre d'employés féminins dans ses organisations outre-mer, de manière à libérer davantage d'hommes pour le service actif. Il cherchait à employer des membres des *British Women's Army Auxiliary Corps* ou d'autres citoyennes anglaises, mais il ne souhaitait pas envoyer des Canadiennes travailler outre-mer.

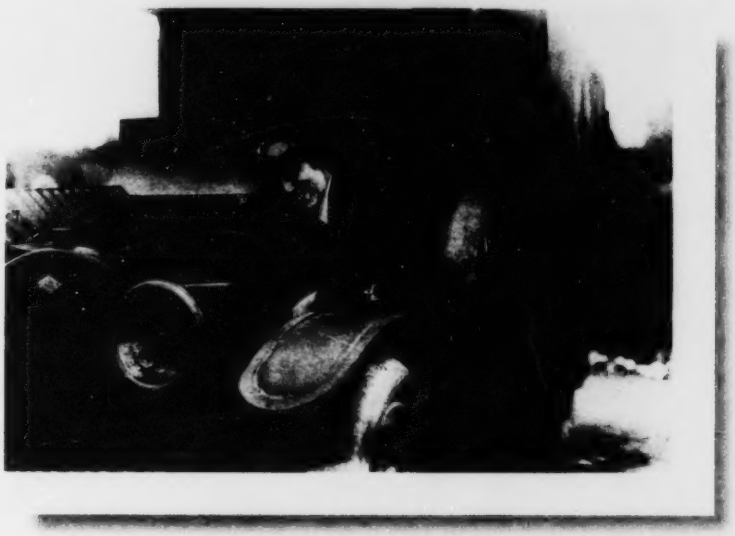

Au front, en mai 1917. Chauffeur de la Division canadienne des ambulanciers volontaires. (ANC, PA 1305)

Au Canada, paradoxalement, la *Royal Air Force* britannique (RAF) embauchait des Canadiennes. En 1918, elle employait un grand nombre de femmes dans des tâches de bureau et certaines travaillaient aussi comme chauffeurs de véhicules de transport, en dépit d'une certaine opposition locale. Le manque de personnel obligea le quartier général de la RAF, à Toronto, à ouvrir aux femmes des emplois de plus en plus divers et quelque 1 200 femmes furent ainsi engagées, dont certaines dans des emplois techniques. À la fin de la guerre, près de 750 femmes travaillaient comme mécaniciennes pour le compte de la RAF au Canada.

La pénurie généralisée de main-d'œuvre et la nécessité de libérer le personnel masculin pour service actif allaient amener le Conseil canadien de la milice à évoquer la création d'un Corps militaire féminin, calqué sur le *Britain's Women's Auxiliary Corps*. L'idée fut soumise à un sous-comité exclusivement masculin, qui comprenait le quartier-maître général, le trésorier-payeur général, le juge-avocat général et un représentant de la division de l'adjudant général. Il recommanda, à l'unanimité, la création d'une organisation connue d'abord sous le nom *de The Canadian Women's Corps*.

Il ressortit des premières discussions que les membres de ce corps pourraient occuper les postes de commis, dactylos, comptables, bibliothécaires et sténographes. Le sous-comité désigna aussi d'autres emplois — cuisinier, mécanicien et travail non spécialisé — susceptibles d'être occupés par des femmes, mais qui ne pouvaient l'être tant que les postes

En octobre 1916, une infirmière reçoit un chien rapporté des tranchées par quelques blessés. (ANC, PA 984)

L'infirmière Blanche Olive Lavallée, à son départ pour l'Europe pendant la Première Guerre mondiale. (UPFC, PMR 86-344)

précédents n'étaient pas tous occupés. Les chefs des divers services de l'armée et les commandants des districts militaires au Canada furent mis à contribution afin de connaître le nombre de femmes déjà à l'emploi de l'armée et d'évaluer le nombre de celles qui pourraient remplacer les hommes dans certains emplois. D'après les réponses à ces questionnaires, 1 325 femmes non militaires étaient employées comme commis, sténographes et dactylos, et 107 hommes occupaient des emplois qui pouvaient être occupés par des femmes. Le sous-comité recommanda donc que l'on invite à s'enrôler les femmes déjà sous contrat et dont le travail était jugé acceptable. Celles qui déclinèrent cette proposition allaient être remplacées par des membres du *Women's Corps* et tout futur poste ne serait occupé que par un membre de ce corps. Les membres féminins de la fonction publique seraient exemptées de cette procédure.

Lors de sa réunion du 18 septembre 1918, le Conseil de la milice approuva en principe la formation du *Canadian Women's Army Auxiliary Corps* et le ministre de la Milice et de la Défense fit savoir qu'il en discuterait avec le premier ministre. Il réitéra cette intention une semaine plus tard, mais rien ne permet d'affirmer que cette question ait été évoquée entre les deux hommes. À la même époque, le ministère de l'Air britannique et le gouvernement canadien convinrent de créer au Canada une section de la *Women's Royal Air Force*, mais ces plans, tout comme ceux de l'armée, furent rendus caducs par les événements.

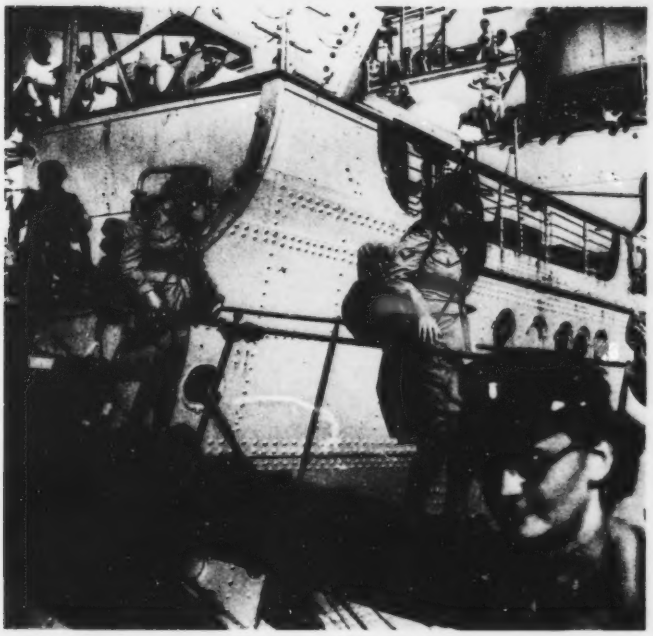

Débarquement du personnel du Corps féminin de l'Armée canadienne à Naples en Italie, le 22 juin 1944. (ANC, PA 108177)

Chapitre II

SERVIR POUR QUE LES HOMMES PUISSENT COMBATTRE : LA SECONDE GUERRE MONDIALE, 1939-1945

Nous vivons la période la plus cruciale, la plus décisive de la guerre, et ce sera de ces filles, de ces femmes qui s'enrôlent dans l'armée que viendra peut-être, quant au Canada, l'impulsion décisive qui nous mènera à la victoire.

J.L. Ralston, ministre de la Défense nationale, 18 avril 1944

Nous, les femmes, avons réclamé et obtenu le droit de participer par notre vote à la direction des affaires publiques. Aujourd'hui, nous faisons un nouveau pas en avant et demandons à nos pères, à nos maris et à nos frères la faveur de défendre à leurs côtés notre pays et notre liberté. De cette façon, lorsque viendra le grand jour de la victoire, nous pourrons légitimement revendiquer notre part de la gloire.

La Presse, 17 janvier 1942

L'entre-deux-guerres

Lorsque prit fin la Première Guerre mondiale, les projets de service féminin dans l'armée et dans la force aérienne en étaient encore à leurs premiers balbutiements. Tout laissait croire, en septembre 1918, que le premier ministre serait saisi de la question de la création de tels organismes, mais il n'en fut rien. De même la *Royal Air Force* britannique (RAF) ne donna jamais suite à sa décision de recruter des femmes au Canada. Ce recul tient probablement à des raisons financières, 430 $ pour loger une recrue féminine, contre 235 $ pour un homme ; la différence s'expliquant par « la nécessité de dispositions spéciales ».

Par ailleurs, les infirmières avaient démontré leur valeur durant la guerre et quelques-unes d'entre elles, peu nombreuses, furent incorporées dans les forces régulières et affectées à divers hôpitaux militaires au Canada. La plupart retournèrent à la vie civile, plusieurs acceptant des emplois au ministère du Rétablissement et se joignant à des organisations qui leur permettaient de renouer avec d'anciennes collègues militaires. Tout comme les organisations d'anciens combattants, ces groupements offraient des occasions de former des amitiés, d'accomplir du travail bénévole et de se mobiliser politiquement. L'Association canadienne des infirmières outre-mer était au nombre des associations d'anciens combattants représentées lors de l'inauguration du Monument commémoratif de la guerre par le roi George VI et la reine Élisabeth en 1939. À cette occasion, une infirmière fit office de sentinelle durant toute la cérémonie.

Durant l'entre-deux-guerres, l'administration du service infirmier fut assurée par le directeur général des Services de santé, car aucune infirmière n'était en fonction au quartier général d'Ottawa. On n'en négligeait pas pour autant le rôle qu'auraient les infirmières dans une guerre éventuelle et, avec l'assentiment du directeur général, l'Association canadienne des infirmières mit au point en 1927, de concert avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, un programme national d'enrôlement. En vertu de ce programme, les infirmières de partout au Canada furent contactées et invitées à s'inscrire dans la force de réserve, devenant ainsi disponibles au service en temps de guerre ou en situation d'urgence. Un certain nombre d'infirmières militaires participèrent à des camps d'été consacrés à l'entraînement des réservistes et à des sessions de formation d'hiver tenues dans les locaux de l'armée régulière. Non seulement y trouvèrent-elles l'occasion d'obtenir brevets et promotions, mais ces séances aidèrent à créer un bassin d'infirmières militaires bien entraînées et prêtes à entrer en service en cas de besoin.

Entre 1919 et 1939, le nombre d'infirmières militaires fluctua d'une année à l'autre. En novembre 1919, on comptait au Canada 27 hôpitaux militaires qui employaient 377 infirmières ; à mesure que les soldats furent transférés des hôpitaux militaires aux hôpitaux civils ou réintégrèrent la vie civile, ce nombre chuta rapidement. Ce qu'on appelait depuis peu le Corps royal de santé de l'Armée canadienne (CRSAC) retrouva bientôt sa taille d'avant la guerre, soit moins de 50 officiers. Au déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, en 1939, la force régulière comptait une infirmière major et 10 infirmières ; on dénombrait 331 infirmières dans la réserve.

L'avènement de la guerre, 1938-1941

La tension s'accroissant en Europe, des femmes organisèrent des groupements volontaires dans lesquels elles pourraient servir. À l'automne de 1938, dans la foulée de la crise de Munich, un groupe de femmes de la

Jeune femme du Corps féminin de l'Armée canadienne devant une affiche invitant les femmes à servir. Ottawa, vers juillet 1942. (ANC, PA 128215)

Colombie-Britannique créa ainsi le *British Columbia Women's Service Corps* (BCWSC). Ses membres espéraient qu'il deviendrait un service auxiliaire officiel de l'armée. En Angleterre, les programmes de mobilisation des femmes étaient plus avancés : en septembre 1938, l'armée britannique créa le *Auxiliary Territorial Service*, en avril 1939, l'Amirauté institua le *Women's Royal Naval Service* et, deux mois plus tard, était formé le *Women's Auxiliary Air Force*.

Ces développements étaient suivis avec attention au Canada et, après la déclaration de guerre à l'Allemagne le 10 septembre 1939, de nombreuses Canadiennes souhaitèrent suivre l'exemple des Anglaises. Le gouvernement ne proposant pas encore de politique précise, les femmes d'esprit patriote continuèrent à créer des groupes « paramilitaires » un peu partout au Canada. On y trouvait, parmi d'autres, le *Women's Voluntary Reserve Corps* au Québec, en Ontario et dans les Maritimes ; le *Canadian Auxiliary Territorial Service*, en Ontario et dans les provinces de l'Ouest et le *Canadian Red Cross Corps*, à l'œuvre partout au pays. Les Canadiennes françaises créèrent, pour leur part, le Corps de réserve national féminin et la Réserve canadienne féminine.

Au sein de ces organisations, les femmes cherchaient et recevaient une formation dans des connaissances utiles, tels la mécanique automobile, la conduite et le maniement d'armes légères. Certaines apprirent le code Morse, les tâches de quartier-maître et à lire des cartes, alors que d'autres se spécialisèrent dans des emplois traditionnellement plus « féminins », tels l'administration et les premiers secours. Ces organisations adoptèrent une tenue vestimentaire de type militaire, mais certaines se contentaient du port d'un brassard sur la tenue civile, alors que d'autres imposaient un véritable uniforme, depuis les chaussures réglementaires jusqu'à un béret de service. L'organisation de ces corps de volontaires était calquée sur celle de l'armée et l'on y décernait des grades. Les participants payaient leur entraînement et leur uniforme, le gouvernement n'accordant aucune subvention. Il arrivait parfois qu'un commandant de la réserve locale permette à un membre de son unité d'agir comme instructeur. Le ministère de la Défense nationale songea à avertir certains groupes dont les membres portaient des uniformes, des insignes et des grades à ce point semblables à ceux des forces armées qu'on aurait pu croire qu'ils en faisaient partie, ce qui constituait une infraction aux termes du *Code criminel* et des *Règlements concernant la défense du Canada*. Mais aucun avertissement ne fut émis, d'autant que le véritable danger de confusion n'allait survenir que lorsque l'armée, la marine et l'aviation créeraient leurs propres organisations féminines.

Déterminé à servir, le BCWSC s'adressa au *War Office* britannique, en juillet 1940 : les organisations féminines britanniques avaient-elles besoin de recrues et, le cas échéant, des Canadiennes seraient-elles autorisées à se joindre à elles ? Toute femme possédant les compétences et les aptitudes nécessaires serait la bienvenue, répondit-on, mais il lui faudrait assurer elle-même son passage en Grande-Bretagne. Or tout voyage à destination de ce pays se heurtait à une ordonnance gouvernementale canadienne : les membres des forces militaires et les fonctionnaires étaient seuls autorisés à pénétrer dans la zone de guerre entourant la Grande-Bretagne, ou dans les eaux européennes. Plusieurs membres des organisations paramilitaires féminines, dont notamment Joan Kennedy, chef du BCWSC, firent pression auprès du gouvernement pour qu'il les désigne comme auxiliaires des forces armées ou qu'il crée un corps d'armée féminin.

4 février 1945. Chauffeurs d'ambulance de la Croix-Rouge canadienne à De Haan en Belgique.
(ANC, PA 128231)

10 septembre 1944. Le lieutenant B. Rankin du Corps féminin de l'Armée canadienne administre une transfusion à un blessé à Montreuil en France. (ANC, PA 128234)

Au début de 1941, on comptait près de 7 000 femmes engagées dans ces groupes. Cette année-là, certaines d'entre elles organisèrent une campagne nationale afin de jauger le désir des femmes de s'engager dans un service militaire et en présentèrent les résultats au gouvernement. Mais celui-ci refusa obstinément de se laisser convaincre, estimant que le port de l'uniforme par des femmes créerait un trop grand bouleversement social et qu'il s'agirait là, en outre, d'une manière inefficace d'employer un budget militaire limité.

Mais la guerre s'intensifiait et, au fil des mois, Ottawa finit par admettre qu'il n'était plus possible de réfréner la volonté de service des femmes et qu'il fallait agir. Le gouvernement décida de n'approuver officiellement aucun des groupements, afin d'éviter toute jalousie et, surtout, de ne pas avoir à subventionner ensuite tout nouveau groupement. On estimait aussi que ces organisations procuraient un entraînement à des fonctions que l'armée n'entendait pas confier à des femmes. L'annonce de la création prochaine d'un *Canadian Women's Army Corps* fut néanmoins accueillie avec enthousiasme par les organisations volontaires. Selon un article du *Vancouver Sun*, du 27 juin 1941 et intitulé « Women's Army Already Trained », les femmes « font pratiquement déjà partie de l'armée [...] ou tel est du moins ce qu'espèrent les femmes en uniforme de Vancouver, à la suite de l'annonce selon laquelle plusieurs milliers de femmes pourront constituer un corps auxiliaire des forces armées canadiennes ».

Les Canadiennes dans les services de santé militaires, 1939-1945

Le Corps royal de santé de l'Armée canadienne (CRSAC)

Bien que ce service régulier n'ait compté que 11 infirmières en septembre 1939, la réserve proposait une liste de 331 femmes. Le service s'agrandit rapidement grâce au recrutement d'infirmières qui étaient sujets britanniques, âgées de 45 ans ou moins, célibataires ou veuves sans enfants et diplômées d'écoles d'infirmières reconnues. Ces recrues devaient se qualifier au terme d'un cours de deux semaines consacré aux méthodes en vigueur dans les hôpitaux militaires et dans l'armée. On allait plus tard compléter ce cours par des instructions communes aux trois armes. On recruta également des femmes compétentes dans d'autres aspects du travail médical — diététiciennes, physiothérapeutes, ergothérapeutes et auxiliaires d'hôpitaux. À l'exception de ces dernières, elles étaient toutes des professionnelles. Les auxiliaires n'étaient pas

autorisées à agir comme infirmières, mais elles devaient servir d'assistantes aux infirmières licenciées et se limiter à des travaux d'ordre général.

Au cours de la Seconde Guerre mondiale, l'uniforme du CRSAC différait fort peu de celui que l'on avait porté en 1914-1919. La doublure de satin écarlate des manteaux et des capes était désormais de couleur cerise, moins voyante, et des boutons noirs avaient remplacé ceux de laiton.

23 juillet 1944. De gauche à droite : Jean Scrimgeour, Susan Edwards, Neta Moore, Leona Whitmore et Margaret Stewart, infirmières à l'hôpital général n° 10 de l'Armée canadienne, à Arromanches en France. (ANC, PA 108173)

Les premières infirmières affectées outre-mer arrivèrent en Angleterre en juin 1940, attachées aux hôpitaux généraux n^{os} 5 et 15. Dès la fin de cette année-là, 227 infirmières étaient en devoir dans ce pays ; au cours des cinq années suivantes, plusieurs autres devaient rejoindre leurs collègues dans les îles Britanniques. Après juillet 1943, certaines furent envoyées sur les théâtres d'opérations. Les hôpitaux généraux n^{os} 5 et 15 furent d'abord déployés respectivement en Sicile et en Afrique du Nord, où les infirmières durent faire face aux rigueurs du climat africain et à la malaria (en Sicile). L'hôpital n° 15 fut plus tard transféré en Italie et les deux hôpitaux suivirent le 1er Corps d'armée canadien durant sa progression vers le nord de la péninsule. Après l'ouverture du front au nord-ouest de l'Europe, en juin 1944, des hôpitaux canadiens furent déployés en plus grand nombre sur le continent européen.

Ainsi rapprochées des combats, les infirmières en poste dans les hôpitaux de campagne se trouvèrent parfois sous le feu de l'ennemi. Un exemple illustre les dangers auxquels elles étaient exposées. En octobre 1941, deux infirmières — Kathleen G. Christie, de Toronto, et Anna May Waters, de Winnipeg — firent partie du personnel médical qui accompagnait 2 000 soldats canadiens envoyés dans la colonie britannique de Hong Kong. Aucune attaque imminente n'étant prévue dans ce secteur, on avait sélectionné pour cette mission des soldats entraînés au service de garnison et non au combat, mais malheureusement les choses tournèrent différemment. Les Japonais attaquèrent au début de décembre et le gouverneur de Hong Kong capitula le jour de Noël. Durant la défense de la colonie et après sa reddition, les deux femmes soignèrent les blessés, mais elles furent séparées des prisonniers militaires et expédiées, en compagnie de civils, dans un camp d'internement où elles furent détenues jusqu'à leur retour au Canada en septembre 1943. Elles avaient survécu à toutes ces épreuves et rapportèrent au Canada les premières informations officielles concernant les forces canadiennes à Hong Kong.

Au total, 3 656 infirmières servirent dans le CRSAC, desquelles 2 625 furent en devoir outre-mer. De ce nombre, 310 furent décorées : 111 firent l'objet de citations, 56 furent reçues comme membres (1re classe) et 134 comme associées (2e classe) de la Croix-Rouge royale ; une infirmière reçut une mention élogieuse du roi et six des distinctions étrangères ; l'une mérita la médaille militaire de Grèce et cinq la médaille d'honneur (1re classe) de Tchécoslovaquie. Deux infirmières furent aussi reçues dans l'Ordre de l'Empire britannique, respectivement à titre de membre et d'officier.

Service de santé et Service infirmier de l'Aviation royale canadienne

Durant la guerre, les soins de santé dispensés aux membres de l'Aviation royale canadienne (ARC) furent d'abord assurés par le CRSAC, qui mit quelques infirmières à la disposition de l'Aviation royale canadienne. En septembre 1940, 12 infirmières étaient en service dans des bases aériennes et, lorsque l'ARC créa son propre service de santé quelques semaines plus tard, on les invita à former le premier noyau du Service infirmier de l'ARC. Elles acceptèrent. Par la suite, on recruta les candidates directement ; l'expansion rapide de l'ARC, notamment par la multiplication de ses écoles, entraîna un besoin correspondant d'infirmières. Moins de six mois après la création de la Division des services de santé, leur nombre était passé à 63 et devait atteindre 395 en octobre 1944, alors que le Service infirmier atteignit ses plus hauts effectifs. En 1943, l'ARC entreprit d'engager des physiothérapeutes. On en fixa le nombre maximum à 12, mais on n'en avait recruté que sept à la fin de la guerre. On avait aussi prévu l'engagement d'ergothérapeutes, mais l'ARC décida de faire plutôt appel à du personnel civil.

Le Service infirmier de l'ARC étant issu de celui du CRSAC, ses infirmières étaient vêtues d'un uniforme bleu qui ressemblait à celui de leurs homologues. Les physiothérapeutes avaient le même uniforme que les infirmières, sauf qu'elles portaient la coiffe plutôt qu'un voile lorsqu'elles étaient en service dans les salles.

Durant l'année qui suivit la formation de la division, l'infirmière de l'ARC était officier sans en avoir les prérogatives. Ce phénomène fut cause de confusion et de problèmes, particulièrement en matière de discipline. On proposa bien de transférer les infirmières à l'ARC (Division féminine), mais la proposition fut rejetée, car le salaire de base des infirmières était plus élevé que celui qui avait cours dans la division. En outre, les infirmières soutinrent qu'il ne leur était pas possible de travailler sous les ordres d'un officier non médecin, ce qui pourrait les obliger à enfreindre leur code d'éthique professionnel. Le problème fut résolu en mai 1942, lorsque le Conseil privé décréta que les infirmières se verraient accorder des brevets sur la même base que leurs homologues de la Division féminine. Pour raisons d'uniformité, on leur accorda d'abord les mêmes grades, même si on continua de les appeler « infirmière » ou « infirmière major ».

En novembre 1942, le ministre de la Défense nationale pour l'Air décréta que l'on devait accorder aux infirmières les grades applicables aux officiers masculins, mais aucune ordonnance ne fut publiée à cet effet. Le ministre déclara plus tard que les infirmières ne seraient pas tenues de saluer ou de rendre un salut ; certains s'opposèrent à cette exemption, estimant que si l'on permettait de saluer certains officiers féminins et non certains autres, ou que si certains officiers ne retournaient pas le salut qu'on leur avait fait, on porterait préjudice aux femmes enrôlées

dans l'ARC. En juillet 1943, on institua une structure hiérarchique propre au service infirmier ; les grades s'échelonnaient d'infirmière stagiaire à infirmière-chef, et les soldes et indemnités étaient équivalentes à celles des officiers masculins du personnel non navigant. La question du salut ne fut pas résolue avant mai 1944, alors qu'une ordonnance stipula qu'une infirmière saluerait et retournerait un salut en faisant contact visuel et en inclinant la tête.

À compter de l'été de 1942, les infirmières de l'ARC durent suivre un bref cours sur les exigences propres à l'ARC : organisation et administration du service, procédures essentielles relatives au travail médical et méthodes en usage en milieu militaire. En 1943, quelques infirmières reçurent aussi, aux États-Unis, une formation en évacuation par voie aérienne. Le Service affecta ses membres à la plupart des bases et des unités aériennes au Canada et certaines servirent aussi dans des bases d'entraînement britanniques en Amérique du Nord. Soixante-huit infirmières servirent outre-mer — 12 à Terre-Neuve et les autres à des bases de l'ARC et à l'hôpital mobile nº 2 (ARC) en Grande-Bretagne. Moins de deux semaines après le débarquement, cet hôpital de campagne fut envoyé en Normandie ; deux infirmières l'accompagnaient. Davina Pitkethley et Dorothy Mulholland devinrent ainsi les deux premières Canadiennes en uniforme à être affectées en France durant la guerre. Des infirmières de l'ARC allaient plus tard servir dans un hôpital de campagne à Luneburg, en Allemagne ; en 1945, elles se trouvaient plus avant en territoire allemand que toute autre infirmière canadienne.

Des 481 infirmières qui servirent dans l'ARC, 15 furent décorées durant la guerre : l'une mérita une citation, une autre reçut une mention élogieuse du roi pour services insignes, deux furent faites membres (1re classe) et 11 associées (2e classe) de la Croix-Rouge royale.

On ne saurait passer sous silence la présence de femmes médecins militaires à l'ARC. Face à une pénurie de médecins, l'ARC innova en nommant des femmes à ce poste. La première fut le Dr Jean Davey, nommée le 18 août 1941. Quatorze autres allaient suivre, employées essentiellement aux soins du personnel féminin. Ces femmes médecins portaient les grades de la Division féminine, mais elles étaient, à tous autres égards, membres de plein droit du corps médical.

Le Service infirmier de la Marine royale canadienne

Avant 1941, la Marine royale canadienne (MRC) ne disposait ni de systèmes d'hôpitaux ni d'infirmières. Les malades et les blessés légers étaient confiés aux soins du personnel de l'infirmerie des navires de guerre. Les cas les plus sérieux étaient traités dans les hôpitaux de l'armée et du ministère des Anciens Combattants. À l'automne de 1941, on créa les premiers hôpitaux navals et l'on forma le Service infirmier de la Marine royale canadienne. Les premières recrues reçurent leur entraînement dans les hôpitaux de l'armée, mais la multiplication des hôpitaux navals permit bientôt de former les infirmières au sein du système de santé de la marine. On leur enseignait, outre les procédures médicales de la marine, le mode de fonctionnement usuel et certains aspects des fonctions du personnel naval, afin qu'elles puissent mieux comprendre les responsabilités et les besoins de leurs patients.

On exigeait des candidates qu'elles soient diplômées d'écoles d'infirmières associées à des hôpitaux accrédités et qu'elles soient âgées de moins de 36 ans, bien que quelques exceptions à ces normes aient été consenties. Elles étaient autorisées à quitter le service si elles se mariaient, mais elles devaient servir durant au

moins un an avant d'en obtenir la permission. L'abondance de recrues permit à la marine de choisir les candidates de chacune des provinces, et ce, au prorata de la population. Le Service infirmier employa aussi divers spécialistes : laborantines, diététiciennes, infirmières d'hôpital, physiothérapeutes et ergothérapeutes. Ces deux dernières disciplines étaient tellement en demande que certains officiers furent recrutés dès l'université et firent leur internat dans un hôpital de la marine sous la supervision d'un officier supérieur. Tout comme leurs homologues infirmières, ces femmes avaient le statut des officiers masculins de rang identique dans la marine. Le terme « infirmière » fut bientôt changé en « officier infirmier », ce qui traduisait mieux la diversité de grades détenus par les membres du service.

Le Service infirmier de la marine doit beaucoup au colonel Elizabeth Smellie, infirmière-chef du CRSAC, qui a notamment conseillé l'adoption d'un uniforme identique à celui de son Service. Les officiers portaient l'insigne bordé d'or de la Marine royale canadienne, sur un tissu de couleur marron. Les autres spécialistes médicaux portaient un insigne doré sur fond vert. Toutes les femmes officiers portaient « un chapeau marine garni de l'insigne or des officiers [et] une veste droite ceinturée à l'arrière ». Lors des événements officiels, elles portaient une impeccable robe de soie marine agrémentée d'un col blanc empesé et un voile d'organdi.

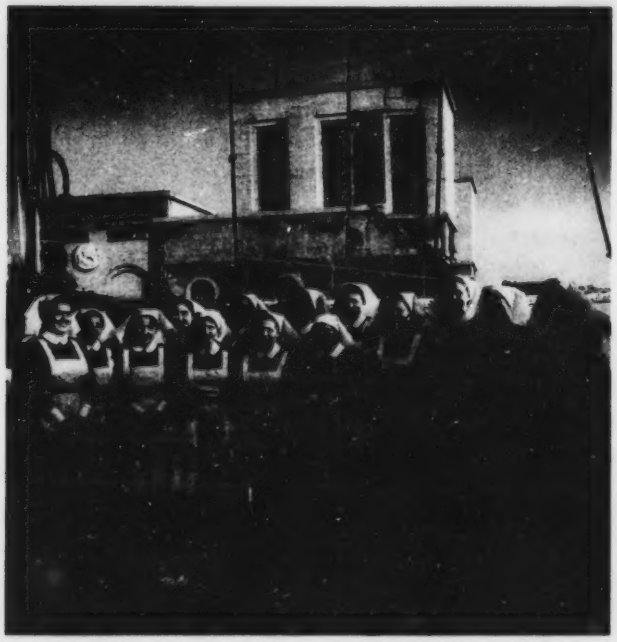

Infirmières canadiennes à bord du *Lady Nelson*, à Naples en Italie, le 29 janvier 1944. (ANC, PA 163661)

Les infirmières officiers ont tenu un rôle important dans la formation des préposés affectés aux hôpitaux de la marine et à bord des navires où ils avaient à s'occuper des marins blessés ou malades. Certains membres du Service féminin de la Marine royale canadienne (WRCNS) furent aussi entraînés à de telles fonctions, mais ne furent employés que dans des hôpitaux et aux infirmeries de la Réserve. Des infirmières officiers travaillèrent aussi au Centre du traitement spécial consacré aux hommes des trois armes atteints de tuberculose ainsi que dans les cliniques dites « Well Baby » où l'on prenait soin des bébés et des enfants d'âge préscolaire des membres du personnel de la marine. Aucune d'entre elles ne servit en mer. Le seul hôpital naval d'outre-mer, le NCSM *Niobe*, situé à Greenock, en Écosse, représentait un poste fort convoité et les infirmières de la marine espéraient toutes y être affectées.

Une seule infirmière de la marine perdit la vie en service. Agnes W. Wilkie, officier infirmière, était à bord du traversier S.S. *Caribou* qui fut coulé par un sous-marin allemand au large de Terre-Neuve en 1942. Le *Daily News*, de St. John, rapporta les circonstances de cette tragédie, les honneurs militaires accordés à la défunte et fit état du personnel militaire présent aux funérailles. « Trois salves furent entendues, raconte le journal, et lorsque s'éteignirent dans ce calme après-midi les notes du « dernier poste », le commodore E. Rollo Mainguy [l'amiral commandant à Terre-Neuve] s'approcha du cercueil ouvert et salua une dernière fois. » Margaret Brooke, officier diététicienne, fut plus tard faite membre de l'Ordre de l'Empire britannique (OBE) en reconnaissance de ses efforts pour sauver la vie d'Agnes Wilkie.

D'un personnel initial de six infirmières, dont trois recrutées en octobre 1942 et trois « empruntées » au CRSAC, le service allait atteindre 345 officiers avant la fin des hostilités, dont 49 servirent en Grande-Bretagne. Des décorations qu'elles reçurent, on compte : une membre de l'Ordre de l'Empire britannique, six membres (1re classe) et seize associées (2e classe) de la Croix-Rouge royale.

Les Canadiennes dans le Service infirmier sud-africain, 1942-1943

L'histoire des infirmières qui servirent dans le service infirmier militaire d'Afrique du Sud constitue un des épisodes les plus mal connus de la participation des femmes durant la Seconde Guerre mondiale. Les problèmes et les dangers associés à l'évacuation sur la Grande-Bretagne des blessés et des malades depuis les champs de bataille d'Afrique du Nord rendaient nécessaire la présence d'installations médicales sur le continent africain, d'autant plus que celles de Grande-Bretagne étaient surutilisées et que ce pays vivait toujours sous la menace de raids aériens. L'Afrique du Sud prit le relais en Afrique, mais son personnel médical ne pouvait suffire à la tâche. La pénurie d'infirmières y était particulièrement aiguë, de sorte que le gouvernement canadien autorisa l'Afrique du Sud à en recruter au Canada. Dès juillet 1942, plus de 300 infirmières s'étaient enrôlées, qui devaient toutes, à une exception près, servir dans le Service infirmier d'Afrique du Sud ; ce pays allait assumer les frais de cet apport médical, le Canada se limitant à une modeste contribution financière.

Porter l'uniforme : création des organisations féminines, 1940-1941

Devant la pénurie anticipée d'employés de bureau masculins et estimant avantageux d'utiliser un personnel militaire féminin plutôt que des fonctionnaires, le ministère de la Défense nationale revint, en 1940, sur sa décision de ne pas recruter de femmes. Les commis militaires pouvaient être mutés là où le besoin s'en faisait sentir, étaient disponibles en tout temps et adopteraient un « point de vue militaire » dont on pensait qu'il rehausserait la qualité de leur travail. Le ministère croyait aussi que les femmes souhaitaient « faire visiblement leur part pour l'effort de guerre », et les groupes de femmes volontaires ne manquaient certes pas d'un tel enthousiasme. Par ailleurs, les militaires étaient également conscients qu'un tel apport n'était pas sans comporter certains désavantages. La présence de femmes exigerait des mesures spéciales en termes de logement, de vêtements, de services médicaux et dentaires.

Le 2 avril 1941, des représentants des trois armes se réunirent pour discuter de l'entrée des femmes dans les forces armées. La marine et l'aviation estimèrent d'abord qu'une telle mesure n'était ni nécessaire ni justifiable. Treize mois s'écouleraient encore avant que la marine ne crée son service féminin. L'armée

Membres du Corps féminin de l'Armée canadienne occupés à l'entretien d'un tank au dépôt de matériel de Longue Pointe (Québec), le 20 avril 1944. (ANC, PA 128260)

de l'air, cependant, changea rapidement d'avis et, en moins de trois mois, entreprit de planifier la création d'un service féminin. Dans une déclaration émise le 20 juin 1941, le gouvernement laissait à chacune des trois armes le loisir de se donner une organisation féminine :

> *Le gouvernement a maintenant décidé que, compte tenu des besoins grandissants de main-d'œuvre dans les forces armées, les industries de guerre, l'agriculture et autres occupations et services essentiels, y compris les transports et les services publics, les femmes devraient être organisées afin d'occuper ces postes. Une telle mesure permettra, entre autres, à un très grand nombre d'hommes déjà en uniforme de servir ailleurs comme combattants.*

L'Aviation royale du Canada (Division féminine), 1941-1945

La volte-face de l'ARC, quant à l'emploi de femmes, tenait à une pénurie grandissante de personnel et à la décision du ministère de l'Air britannique d'employer, dans les écoles de la RAF au Canada, des membres de ses services féminins auxiliaires. Le 2 juillet 1941, le comte d'Athlone, gouverneur général du Canada, autorisa la création d'une « composante de l'aviation royale du Canada qui sera connue sous le nom de *Canadian Women's Auxiliary Air Force* et qui aura pour fonction de libérer pour d'autres tâches les membres de l'ARC présentement occupés à des emplois administratifs, de bureau ou d'autres de même nature ». Le ministère de l'Air britannique proposa de détacher au Canada six officiers de la force auxiliaire féminine, afin d'aider à mettre sur pied l'organisation canadienne ; la princesse Alice, épouse du gouverneur général, accepta d'en être commandant de l'Air honoraire.

Le qualificatif « auxiliaire » était trompeur, car il laissait entendre que les femmes n'étaient pas membres de plein droit de l'ARC. Or elles en faisaient vraiment partie et étaient sujettes à ses règlements, à quelques modifications près. Cela étant, le ministre de la Défense nationale responsable de l'Armée de l'air, Charles G. Power, demanda au Conseil privé de donner plutôt à l'organisation le nom d'« Aviation royale du Canada (Division féminine) », changement qu'approuva le gouverneur général le 3 février 1942. Le juge-avocat général attira l'attention de Power sur une ambiguïté de la loi qui interdisait de déterminer si les officiers de cette division pouvait recevoir et détenir des brevets d'officiers. Afin de corriger cette situation, le gouvernement déclara, par décret du Conseil privé, que les officiers de la Division féminine devaient recevoir et détenir des brevets d'offi-

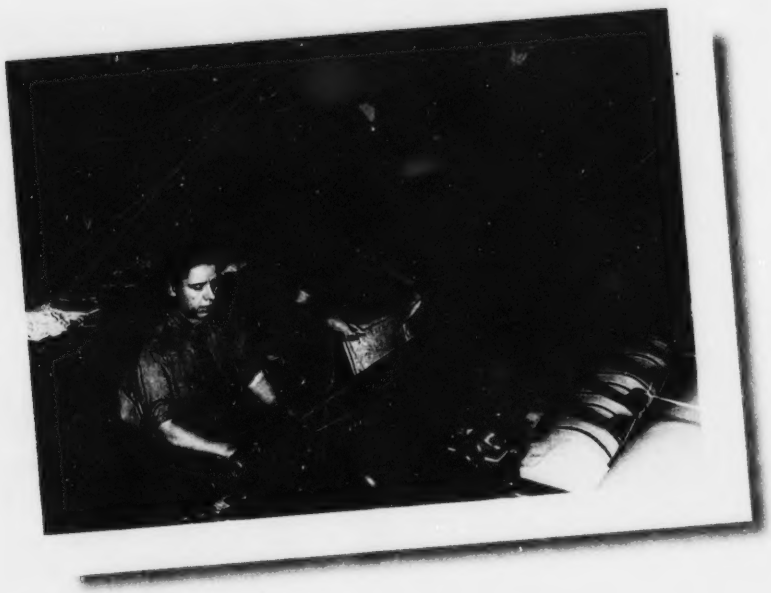

19 août 1943. Les soldats Vivian Dagleish, Betty Boan et Dora Silvester, membres de l'unité de buanderie du Corps féminin de l'Armée canadienne, s'activent à la buanderie centrale du comté de Surrey, en Angleterre. (ANC, PA 129090)

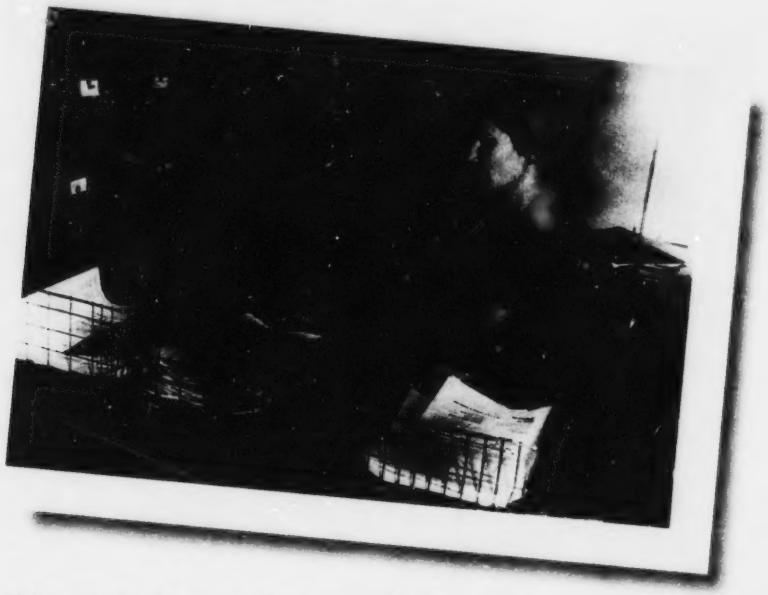

J.O. Malott, aviatrice de première classe, responsable du classement de la correspondance au registre central, vers 1942. (UPFC, PL 9856)

ciers de l'ARC, situation rétroactive au 2 juillet 1941.

La Division des femmes de l'ARC (communément appelée WD) fut d'abord composée de 150 femmes provenant de partout au Canada et choisies par un comité spécial. Ces recrues suivaient d'abord, à Toronto, un cours en administration d'une durée de cinq semaines, après quoi étaient sélectionnées les premières femmes officiers et sous-officiers. Ce premier groupe ayant suivi son entraînement, l'ARC estima devoir recruter quelque 2 000 femmes au cours des cinq à six mois suivants. « Pionnières de la nouvelle force », ces femmes « auraient de grandes possibilités d'avancement et devraient être intelligentes et efficaces. » L'état-major entendait recruter toutes les femmes officiers dans les rangs des effectifs en place, mais il devint rapidement évident, à la suite du premier cours, que les candidates les plus prometteuses ne quitteraient pas les emplois qu'elles occupaient déjà, à moins d'être assurées de devenir officiers. Certaines candidates furent ainsi promues directement au rang d'officier par un comité de sélection.

Pour devenir simple membre de l'ARC, la candidate devait être âgée d'au moins 21 ans et de moins de 41, être en bonne santé, mesurer au moins 1,50 m et accuser un poids conforme à la norme. Elle devait aussi avoir, au minimum, le niveau d'entrée au collège, réussir un examen de métier et « être une personne honorable » — les femmes qui avaient été reconnues coupables d'un crime n'étaient pas éligibles. Les employées permanentes de la fonction publique et les mères de famille « ayant des enfants à charge » étaient également inéligibles. Ces critères s'appliquaient aux femmes qui avaient charge de famille (quoique des exceptions aient été consenties en cette matière), mais on ne proposait aucune indemnité relative aux personnes à charge. Quant à la sélection des officiers, préférence était accordée, à compétence égale, aux candidates qui avaient eu un rang d'officier dans les organisations paramilitaires féminines. Au moment de leur engagement, les femmes prêtaient serment d'allégeance et acceptaient de servir partout où leurs services seraient requis.

Au début, elles devaient se présenter aux mêmes centres de recrutement que les hommes. Il s'ensuivait certains problèmes, car les contraintes d'espace interdisaient l'utilisation de pièces distinctes pour fins d'entrevues et d'examens médicaux, de sorte que l'on dut réserver certaines périodes de la journée à l'examen des candidates. Les examens médicaux ayant gêné certaines femmes, on fit appel à des infirmières pour assister les méde-

14 mai 1943, quartier général interarmes, Vancouver.
Le lieutenant T.E. Wilson, M.D., procède à l'examen médical de la candidate Rosamund Fiddes.
(UPFC, HN 415)

21 mars 1942. Détente après une dure journée au centre d'entraînement n° 13. De gauche à droite : Margaret Daly, Florence Brisebois, Jean Steel, Ann Moyer et Florence Delaney, membres de la Division féminine de l'ARC. (ANC, PA 108268, photographie de *The Gazette* de Montréal)

Mai 1943, à Halifax. Dortoir des membres du Service féminin de la Marine royale canadienne. (ANC, PA 128192)

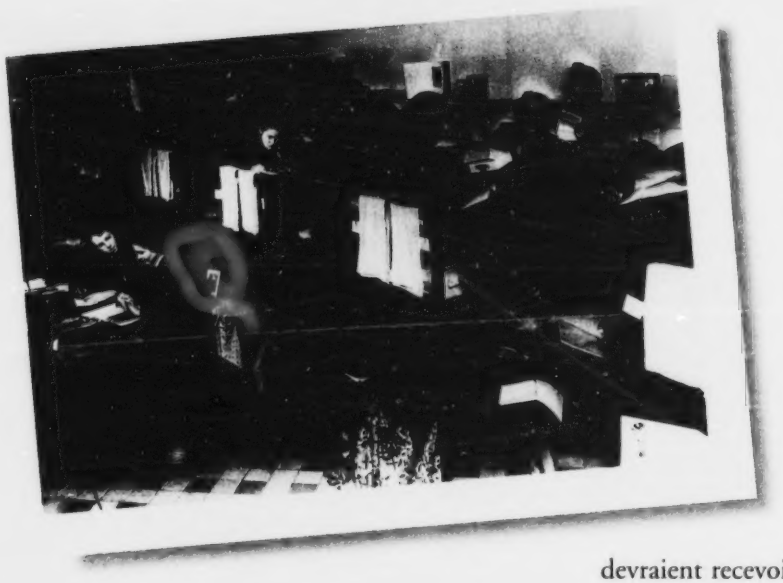

Des membres de la Division féminine de l'ARC, « chez elles » dans leur caserne, vers 1942. (UPFC, PL 12061)

cins masculins. Le nombre de recrues augmentant, on aménagea d'autres installations dans les centres de recrutement et, peu à peu, des officiers et des sous-officiers de la Division féminine remplacèrent leurs homologues masculins à tous les niveaux. Malgré quelques tentatives de modifications, les procédures d'inscription demeurèrent, dans l'ensemble, les mêmes que celles appliquées aux hommes.

Les membres féminins eurent d'abord droit aux deux tiers de la solde des officiers et des aviateurs de l'ARC, puis aux quatre cinquièmes à compter de juillet 1943. Les officiers des services médicaux étaient engagés aux mêmes conditions que celles de leurs collègues masculins et recevaient la même solde. Les membres de la Division féminine avaient droit à des subventions de réhabilitation établies sur la même base que celle des hommes et, si elles servaient outre-mer, elles étaient également exemptées de l'impôt sur le revenu et de la taxe de la Défense nationale. Au début, elles ne pouvaient pas recevoir d'allocations pour personnes à charge. On finit cependant par leur accorder l'allocation de séparation si leur mari servait sous les drapeaux. On autorisa aussi, plus tard, le versement d'une allocation pour personnes à charge.

Dans une note de service au chef d'état-major de l'ARC, le vice maréchal de l'air John A. Sully fit valoir que les hommes et les femmes qui accomplissaient la même tâche devraient recevoir le même salaire. Il souligna le fait que si tous les soldats de l'air étaient théoriquement susceptibles d'être envoyés au combat, plusieurs hommes n'étaient en réalité combattants que de nom. De même, ajouta-t-il, si tous ces engagés pouvaient être tenus de voler, plusieurs ne le faisaient jamais, dont par exemple les chauffeurs d'ambulances, et personne ne songeait à réduire pour autant leur solde. Certaines femmes en service outremer couraient de plus grands dangers que les soldats en poste au Canada, et pourtant ne recevaient pas un salaire égal. Finalement, il soutint que la faiblesse des salaires de base nuisait au recrutement des femmes. Néanmoins, on continua jusqu'à la fin de la guerre à accorder aux femmes une solde de 20 % inférieure à celle des hommes, bien que les primes accordées aux spécialistes de certains métiers aient été les mêmes pour les deux sexes.

Les femmes de l'ARC étaient tenues aux mêmes règlements et obligations que leurs homologues masculins. Elles vivaient dans les mêmes conditions et travaillaient aux mêmes métiers sous la direction des mêmes officiers, mais les questions de discipline et de bien-être étaient laissées aux officiers féminins. Les femmes et leurs officiers avaient un système

de grades distinct mais analogue à celui des hommes. Elles entraient dans le service à titre d'aviatrice de 2e classe — l'équivalent d'aviateur de 2e classe — et le grade le plus élevé de leur service était celui d'officier d'aviation, l'équivalent de commandant d'aviation chez les hommes. Durant la guerre, trois femmes méritèrent ce grade : Kathleen O. Walker, Winnifred Taylor et Kathleen L. Jeffs.

Ainsi que le rappela, en 1943, le chef d'état-major de l'ARC à l'ensemble des troupes : « Tous les officiers, hommes ou femmes, tous les autres militaires, hommes ou femmes de l'aviation, sont sujets aux mêmes règles disciplinaires et exercent les mêmes pouvoirs de commandement et de sanction. [...] aucune différence n'existe entre membres du service, qu'ils soient hommes ou femmes. » Infirmières et femmes médecins constituaient l'exception à cette règle ; elles étaient attachées au Service de santé plutôt qu'à la Division féminine et ne disposaient d'aucun pouvoir de sanction. En réalité, la discipline ne s'appliquait pas de la même manière à l'égard des femmes ; aucune ne fut jamais placée en détention, les indisciplinées étant plutôt sujettes à des amendes ou soumises à des tâches supplémentaires. Cette différence de traitement provoqua, à l'occasion, quelques grognements chez les hommes. Certaines femmes ne furent pas sans remarquer cette indulgence dont elles bénéficiaient ; il leur était possible, se souvient l'une d'elles, « de s'en tirer, tout en faisant bien pire que les gars ».

Les recrues féminines étaient affectées à neuf occupations : « Fonctions administratives, commis de bureau et sténographes, cuisinières, chauffeurs de véhicules de transport, assistantes à l'équipement, travailleuses du vêtement, aides-hospitalières, standardistes téléphonistes et service ordinaire, dont des corvées d'ordre général et de cuisinière. » Ruth MacDonald se souvient avec regret de ces affectations : « Je n'avais pas l'impression d'être dans l'armée de l'air. Nous étions comme des civils en uniforme. » La décision de créer des divisions féminines dans les trois armes répondait à un besoin de personnel administratif et d'employés de bureau, mais la situation contrariait les plus enthousiastes. On devait finalement permettre aux femmes de pratiquer 65 des 102 métiers disponibles, mais comme elles restaient interdites de combat, elles ne pouvaient pratiquer les métiers de pilote, de navigateur, de radiotélégraphiste (en vol) et de mitrailleur. Dès 1943, on cessa toute ségrégation dans les cours de

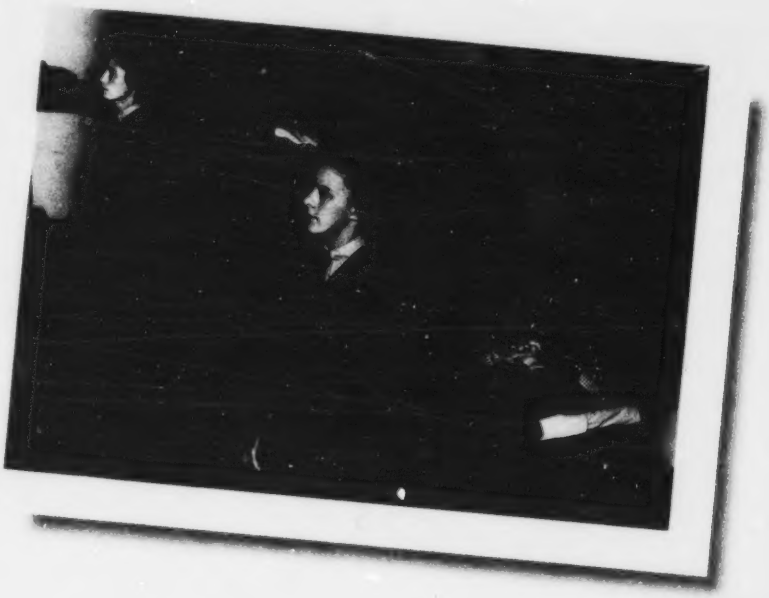

Inspection des membres de la Division féminine de l'ARC, à la base de Rockcliffe, le 29 septembre 1942. (UPFC, PL 11449)

formation aux métiers permis aux hommes et aux femmes. En janvier de cette année-là, le ministre de la Défense nationale (responsable de l'armée de l'air) proposa au Comité de guerre du Cabinet d'employer des femmes pilotes à des missions peu dangereuses, mais on n'en déciderait ainsi que lorsque la pénurie de pilotes masculins se ferait sentir de manière aiguë, ce qui n'advint jamais.

Les aviatrices et leurs officiers étaient généralement satisfaites de leurs uniformes : tuniques et jupes de lainage bleu, chemise bleue avec collet, bas de laine et chaussures lacées noires de style Oxford, protégées lorsque nécessaire par des couvre-chaussures noirs. Gants de cuir noir, manteau de ligne princesse et cardigan de laine bleue s'ajoutaient pour les temps froids. Leurs vêtements de travail comprenaient une robe de drap bleu, une salopette kaki et des chaussures de toile bleue. Jupe et tunique kaki, ainsi que chemise kaki avec collet amovible, se portaient durant l'été. À cela s'ajoutaient une cravate noire et une épinglette de cuivre sur le collet. On fournissait aussi des robes bleues plus légères pour porter dans les bases durant les mois d'été. Les règlements relatifs aux sous-vêtements n'en imposaient aucun type, mais exigeaient que l'on possède ou que l'on achète certains articles, pour lesquels une allocation de 15 $ était versée lors de l'enrôlement, à laquelle s'ajoutait une allocation de 3 $ par trimestre. Les femmes affectées à la section des transports et celles qui travaillaient dans des conditions climatiques difficiles avaient droit à des vêtements spéciaux pour se protéger du froid.

Les premières femmes de la Division féminine de l'ARC affectées outre-mer quittèrent le Canada le 21 août 1942. Près de 17 000 femmes servirent ainsi dans l'ARC durant la guerre, dont quelque 260 venues de Terre-Neuve (qui n'était pas encore province canadienne). En outre, 328 furent recrutées outre-mer. Au total, 50 femmes furent décorées : 27 reçurent des citations, 8 devinrent membres de l'Ordre de l'Empire britannique (MBE), 14 reçurent la médaille de l'Empire britannique (BEM) et une fut faite officier de l'Ordre de l'Empire britannique (OBE).

Le Corps féminin de l'Armée canadienne, 1941-1945

L'armée avait songé, dès le déclenchement de la guerre, à créer une organisation féminine. Une pénurie de main-d'œuvre de plus en plus aiguë l'obligea à passer à l'action et, le 13 août 1941, le Corps féminin de l'Armée canadienne (*CWAC*) fut officiellement créé avec pour fonction principale de servir « pour que les hommes puissent aller au front ». Les membres du *CWAC* n'étant pas membres de l'armée proprement dite, on jugea bon d'y instaurer un régime distinct de grades et un ensemble de règlements et d'instructions distincts.

Contrairement à l'ARC et à la marine, qui confièrent la formation de leur service féminin à des officiers britanniques venus de services analogues, l'armée préféra se fier à son propre personnel et à l'expérience acquise par les membres des groupes paramilitaires. Le major Elizabeth Smellie, infirmière-chef du CRSAC, dirigea le Corps féminin de l'armée durant ses premiers mois d'existence. Au début de septembre 1941, elle entreprit une tournée du pays, rencontrant les commandants des districts militaires, certains citoyens influents et les chefs des groupes de bénévoles, afin d'identifier les candidates les mieux aptes à suivre les premiers cours d'administration dont les diplômées formeraient les officiers et les simples membres du nouveau service. Smellie expliquait les règlements, évaluait les conditions des lieux où les femmes seraient employées et informait ses interlocuteurs quant à la solde et aux uniformes. À partir des renseignements recueillis

durant cette tournée, on choisit des candidates dans chacun des districts militaires et 157 femmes furent invitées à se présenter au plus tard le 15 septembre 1941. Ex-leader du BCWSC, Joan C. Kennedy fut la première choisie par Smellie. Sa première affectation fut à titre d'officier du Service féminin dans le district militaire n° 11, à Victoria (Colombie-Britannique).

Les hauts gradés de l'armée proposèrent bientôt que le Corps soit incorporé à l'armée d'active, de manière que l'on puisse « mieux contrôler et superviser » ses effectifs et aussi afin de « faciliter l'uniformité administrative ». La comparaison entre le statut de la Division féminine de l'ARC et celui des femmes dans l'armée renforça cette argumentation et le juge-avocat général lui-même se sentit obligé de conseiller de soumettre le *CWAC* à la *Loi de l'armée*. Dans une note de service à ses fonctionnaires, le ministre de la Défense nationale souligna que faute d'agir ainsi, il serait nécessaire d'instituer des règlements spéciaux afin de permettre au *CWAC* de fonctionner dans l'armée. J.L. Ralston ordonna donc d'effectuer les changements requis, à moins que des raisons contraignantes n'existent de conserver le statu quo. Ces pressions eurent leur effet, le changement de statut fut appliqué et le *CWAC* devint, le 1er mars 1943, partie de la milice active (terme utilisé en temps de guerre pour décrire l'armée régulière) ; on exigea de toutes ses membres qu'elles confirment par écrit leur disponibilité à servir à titre de militaire. Le décret stipulait aussi que les femmes officiers adopteraient les grades de l'armée et en porteraient les insignes correspondants.

Les candidates au poste d'officier devaient être sujets britanniques, afficher une bonne forme physique, être âgées d'au mōins 21 ans et d'au plus 55, posséder un diplôme d'études secondaires et avoir les compétences militaires qui pourraient leur être nécessaires. Celles qui souhaitaient s'enrôler à titre de simples soldats devaient être sujets britanniques, en bonne forme physique, âgées de plus de 21 ans et de moins de 41 ans, et détenir un certificat de 8e année ou son équivalent. Les femmes qui avaient des enfants à charge n'étaient pas acceptées. Pour toutes les candidates, le gabarit minimum (taille et poids) était de 1,50 m et de 47 kg ; le poids des femmes les plus grandes devait s'établir à moins de 4,5 kg du ratio grandeur/poids normalisé.

Les femmes officiers et le personnel féminin engagé étaient considérés comme des subalternes à leur contrepartie de l'armée, même à ancienneté et à grade égaux. Alors que les officiers masculins, de même que les sous-officiers, avaient droit de commandement sur le personnel du *CWAC* qui leur était subalterne en terme de grade, d'emploi ou d'ancienneté, les officiers du *CWAC* ne pouvaient commander que les officiers et soldats masculins qui avaient été spécifiquement placés sous leurs ordres. Cette situation différait de celle qui prévalait dans l'ARC, où les officiers féminins avaient les mêmes prérogatives de commandement que leurs homologues masculins de même grade.

L'attitude des officiers masculins et des hommes de troupe a influé, de toute évidence, sur la perception qu'entretenaient les femmes de la vie militaire. Dans *Greatcoats and Glamour Boots*, une femme officier se souvient d'avoir trouvé les officiers de l'armée régulière d'avant la guerre beaucoup plus difficiles d'approche que ceux qui s'étaient enrôlés, comme elle, « pour la durée de la guerre ». « Ces derniers, raconte-t-elle, étaient beaucoup plus enclins à considérer le service militaire comme tout autre travail que nous avions à accomplir ensemble, mais les officiers de la force permanente étaient, eux, tout simplement affreux ! » Dans *Petticoat Warfare*, le caporal Ruth Tierney se revoit « pleine

d'enthousiasme et animée d'un esprit de croisade [...] jeune, passionnée et très crédule », face à l'officier à qui elle se présentait. « J'ai trouvé là un major parfaitement bilingue et superbe meneur d'HOMMES », mais qui n'était, se plaignit-elle, ni très heureux d'avoir affaire à des femmes, ni très apte à en être le leader. Si les femmes « servaient afin que les hommes puissent combattre », elles avaient parfois à combattre à seule fin de pouvoir servir.

Tout comme l'ARC, l'armée offrit d'abord aux femmes une solde équivalent aux deux tiers de celle des hommes, mais qui grimpa plus tard à 80 % de celle-ci. Cette disparité ne fut pas sans faire problème, bien que la plupart des femmes se soient montrées satisfaites de cette augmentation, la disparité des salaires existant aussi, à cette époque, dans la vie civile. Les femmes qui occupaient des métiers, tel que noté précédemment, étaient moins bien rémunérées que les hommes de même métier, situation qui perdura jusqu'à ce qu'on établisse la parité salariale, le 24 juillet 1943. La solde des hauts gradés féminins d'état-major et de commandement fut toujours égale à celle des hommes.

À l'origine, on ne proposait aux membres du *CWAC* qu'un nombre fort limité d'occupations : travail de bureau (comptabilité, sténographie et tâches générales), aide à la cantine et au mess, travail dans les magasins de l'armée. On présumait que les femmes compétentes se présenteraient en nombre suffisant et qu'aucune formation ne serait nécessaire, de sorte qu'aucun règlement à cet effet n'avait été instauré, sauf un énoncé général concernant la responsabilité des commandants de districts relativement à l'entraînement des recrues. On se rendit vite compte que ces attentes étaient irréalistes et, en octobre 1941, on mit en œuvre une autre approche. On approuva un programme de formation élémentaire qui fut proposé en juin 1942. Durant cette année-là, on augmenta le nombre de postes permis aux femmes, qui devinrent éligibles à divers emplois traditionnellement « masculins », ce qui exigeait cependant une formation plus approfondie.

À compter de février 1942, le *CWAC* loua de l'Université McGill le collège Macdonald, situé à Sainte-Anne-de-Bellevue, et en fit un centre de formation. Le premier cours de base fut donné le 22 du même mois. Les instructeurs en furent d'abord des officiers et des sous-officiers masculins, mais le *CWAC* fournit bientôt ses propres instructeurs. Tout au long de 1942, on multiplia les lieux de formation : des centres furent ouverts dans un collège d'enseignement agricole à Vermilion, en Alberta, ainsi qu'à Kitchener, en Ontario. Entre-temps, le collège Macdonald devint un Centre de formation avancée. Le 31 mai 1944, on ferma le centre de Vermilion et toute la formation de base fut concentrée à Kitchener. Après avoir complété leur formation élémentaire et leur entraînement de cadet-officier, certains membres poursuivirent plus avant et suivirent divers cours : formation avancée, cours de sous-officier, de sous-officier breveté et d'officier de troupe. Les membres pouvaient aussi suivre des cours sur la guerre chimique et sur la technique d'entraînement.

Si plusieurs femmes devaient plus tard reconnaître avoir été attirées par le « style de l'uniforme », l'une d'entre elles, au moins, entretenait de sérieuses réserves sur l'uniforme dont on discutait à l'été de 1941. Cette femme, qui espérait entrer au *CWAC*, fit appel à M^me^ Thérèse Casgrain (épouse du secrétaire d'État, P.F. Casgrain, et présidente de la Ligue québécoise pour le droit des femmes) : « J'espère, implora-t-elle, qu'avant qu'il ne soit trop tard pour y changer quelque chose, une personne d'importance, telle que vous, fera pression pour que cet uniforme soit moderne, élégant et seyant en termes de

design et de couleur. » Elle déconseilla l'utilisation d'un tissu kaki et protesta contre l'adaptation à des femmes d'un vêtement masculin : « N'êtes-vous pas d'accord avec moi pour dire que puisqu'un service féminin représente une innovation, il est stupide d'adopter servilement le vieux concept d'un uniforme masculin, avec collet serré et cravate. » Ayant suggéré l'adoption d'un vêtement conforme au style de l'époque, cette correspondante conclut : « Veuillez excuser la longueur de cette lettre, mais aucune femme n'aime avoir l'air laide ou ridicule. »

L'uniforme qu'on allait finalement adopter n'aurait certes pas plu à cette commentatrice. Il consistait en une tunique droite de couleur kaki,

> *avec deux poches sur les hanches et une autre au corsage, côté gauche. S'y ajoutaient des épaulettes marron et des insignes de grade de même couleur aux épaules. Une jupe à godets légèrement évasée se portait à 16 pouces du sol. Une jupe kaki avec cravate marron, des bas kaki en fil d'Écosse et des chaussures lacées brunes de type Oxford faisaient aussi partie de l'uniforme. Les femmes étaient coiffées d'un chapeau de modèle copié sur le képi français. Le manteau kaki était croisé, de modèle « cavalerie » et agrémenté d'épaulettes marron.*

L'armée fournissait aussi un imperméable, des gants, des couvre-chaussures et un sac de voyage. À l'instar des membres des autres corps de l'armée, les femmes portaient un vêtement d'exercice léger en été et un vêtement de serge en hiver. Le CWAC utilisa d'abord un jeu d'insignes distinct, mais adopta celui de l'armée durant l'été de 1942, au moment de son incorporation à la milice active. Tout comme leurs homologues de l'ARC et de la marine, les femmes de l'armée avaient droit à une allocation pour l'achat de sous-vêtements. Lors d'une réunion des officiers supérieurs tenue en février 1945, on souleva la question du port, par les membres du CWAC, des insignes de l'unité dans laquelle elles servaient. Au terme d'une « discussion approfondie », les membres convinrent qu'il s'agissait là d'une pratique à déconseiller, car elle soulignerait la différence entre les femmes soldats employées directement par des unités de l'armée et celles qui demeureraient au CWAC, ce qui aurait un effet négatif sur le moral de ces dernières.

Un insigne existait pourtant, que portaient avec une particulière fierté toutes les membres du CWAC. Il arrivait souvent aux femmes de travailler en compagnie d'hommes qui avaient été conscrits en vertu de la *Loi sur la mobilisation des ressources nationales* et n'étaient pas tenus de servir outre-mer. La différence la

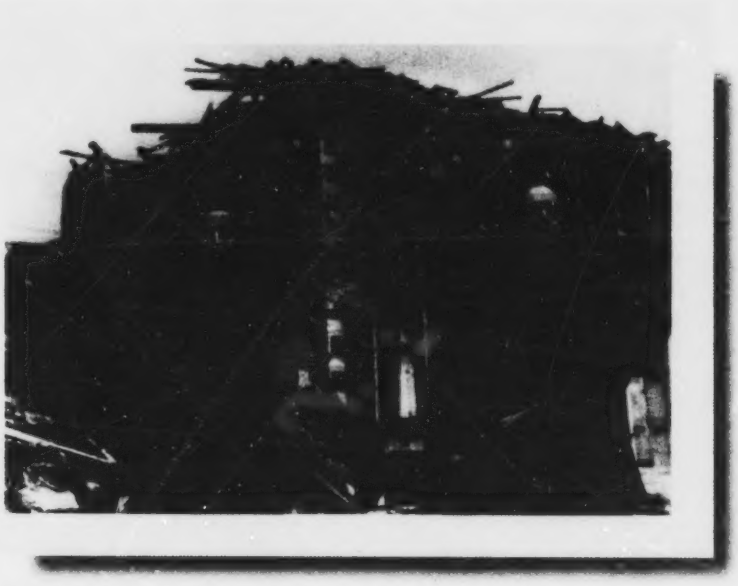

Des membres du premier contingent féminin de l'armée à entrer en Allemagne, le 12 juin 1945. De gauche à droite : sergent Jane Shaddock, Polly Pollyblank. Et, à l'arrière, le soldat Martin MacPherson. (ANC, PA 128229)

plus importante entre ces deux groupes tenait à ce que les membres du CWAC étaient des volontaires et, comme le rappelle l'une d'elles dans *Muskeg, Rocks and Rain*, « de tous les insignes, le plus important montrait un "G.S." rouge (pour service général) sur fond noir, ce qui signifiait que nous étions des volontaires… Ces gars-là ne portaient pas cet insigne et nous ne manquions pas de le leur rappeler le plus souvent possible. »

En janvier 1942, l'armée considérait l'envoi outre-mer de membres du CWAC. Le 14 janvier, on proposa d'envoyer en Grande-Bretagne 500 femmes pour y travailler à l'atelier de la base canadienne nº 1 ; on justifiait cette proposition en citant le nombre important d'Anglaises qui travaillaient déjà dans les ateliers de l'armée britannique. Le mois suivant, le quartier général de l'Armée canadienne à Londres proposa que des membres du CWAC remplacent 150 hommes dans une buanderie qui devait être installée dans une base. Le recrutement de la main-d'œuvre était devenu un problème sérieux et invalidait toute objection à l'envoi de femmes outre-mer. Cette évolution ravissait les membres du CWAC. L'une d'elles, qui travailla durant toute la guerre à quelque 40 kilomètres de son domicile, s'en souvenait encore avec tristesse dans *Greatcoats and Glamour Boots* : « Service outre-mer ? Tout le monde y aspirait. Je ne me souviens de personne qui n'aurait donné sa chemise pour pouvoir se rendre là-bas. Nous ne voulions que ça ! » Ce sentiment se retrouve dans de nombreux témoignages. Tout comme ses homologues masculins, la femme soldat voulait « se rapprocher de l'action. Bien entendu, nous ne savions pas de quoi il retournait vraiment. Nous ne pensions qu'à l'aventure et à l'excitation que cela procurerait. La pensée du danger ne nous effleurait même pas. » Le 6 mai 1942, Ottawa donna son aval à l'envoi en Grande-Bretagne de membres du CWAC et le quartier général canadien demanda immédiatement qu'on lui envoie 200 employées de bureau. La buanderie n'était pas encore installée, de sorte que les premières femmes à traverser en Angleterre furent des secrétaires et non des buandières.

Le 18 août 1942, le capitaine E. Alice Sorby, du CWAC, arriva à Londres afin d'aider à la planification de l'envoi de ce premier contingent. En raison de retards encourus dans l'organisation de logements convenables, le premier détachement n'arriva en Angleterre qu'en novembre suivant. Plusieurs contingents allaient suivre et les soldats postés outre-mer étaient heureux de rencontrer leurs

16 mars 1945. Le solda: N. McCosh trie le linge au camp Borden, en Angleterre. (ANC, PA 139941)

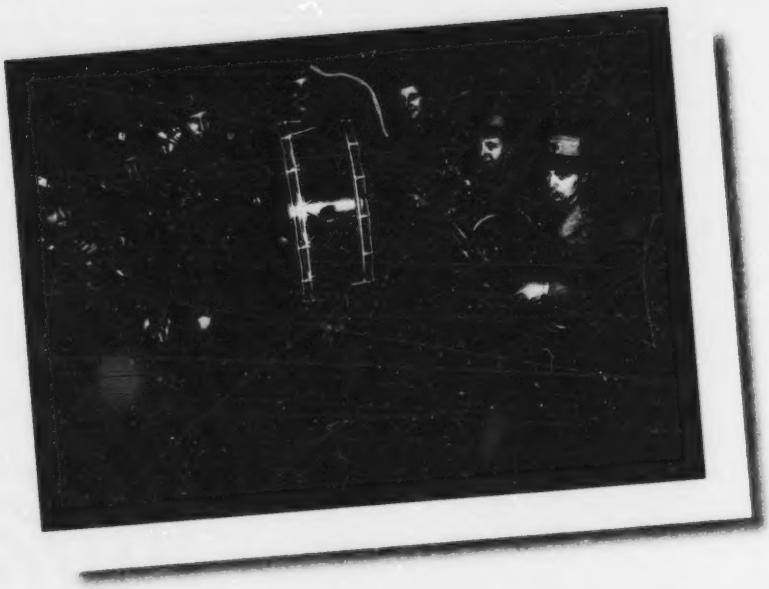

16 août 1943, à Ottawa. La fanfare du Corps féminin de l'Armée canadienne. (ANC, PA 129066)

4 octobre 1945 à Wilhelmshaven, en Allemagne. Flossie Ross, joueuse de cornemuse, sur le pont d'un navire allemand de classe « E », durant la tournée de l'orchestre de cornemuses du Corps féminin de l'armée auprès des forces canadiennes d'occupation. (ANC, PA 152513)

collègues féminins ; si loin du Canada, ils voyaient ces compatriotes comme « un lien avec leur chez-soi ».

Durant les premiers mois de 1944, le ministère de la Défense et le quartier général de l'armée, après étude, acceptèrent l'idée d'envoyer des membres du *CWAC* à l'arrière des théâtres d'opérations militaires. Une enquête révéla que 1 200 membres, ou presque, pouvaient ainsi être employés. Dès l'origine, des membres du *CWAC* avaient aussi été postés aux États-Unis, y compris à New York et à Washington. Des effectifs allaient, plus tard, servir en Italie, au nord-ouest de l'Europe et en Extrême-Orient.

Tout comme elles l'avaient fait au Canada et en Grande-Bretagne, plusieurs de ces femmes accomplissaient des tâches administratives et s'adaptèrent à « la vraie vie dans l'armée — sous la tente », avec tous les aléas que cela comportait. Le sergent Gladys Hurst, qui servit en France et en Belgique, confia à Alice Sorby, dans une lettre : « Les gars sont super pour nous. Il y a beaucoup de travail, mais nous avons aussi beaucoup de plaisir. » Hurst, qui partageait une tente avec neuf autres femmes, évoque avec plaisir l'installation de douches — parfois même à l'eau chaude — et raconte comme une bonne blague s'être éveillée, un beau matin, dans une véritable mare d'eau à la suite d'un orage nocturne. À l'instar de leurs prédécesseurs en Afrique du Sud et durant la Première Guerre mondiale, les femmes durent improviser pour se garder au chaud dans de telles conditions. Pour le sergent Hurst, la pire période survenait durant la nuit et elle ne manquait pas de revêtir des vêtements supplémentaires, chandails et bas, sans toutefois aller jusqu'à porter un passe-montagne, comme le fit une de ses collègues.

Durant la guerre, plus de 21 000 femmes portèrent l'uniforme du *CWAC*, nombre suffisant pour libérer l'équivalent d'une division entière d'hommes pour le service actif. Lorsque les premiers membres arrivèrent en Angleterre, en novembre 1942, les résidantes du Royaume-Uni qui étaient canadiennes de naissance, de résidence ou par mariage à un soldat canadien, furent autorisées à entrer au *CWAC*, ce dont se prévalurent 666 d'entre elles. Terre-Neuve n'ayant pas prévu de service militaire pour les femmes, celles qui le souhaitaient furent autorisées à entrer dans les services canadiens, ce que firent 190 d'entre elles. Dans la mesure où ces femmes servirent « pour que les hommes puissent combattre », alors leur service fut de grande importance. Au total, elles méritèrent 80 récompenses : quatre devinrent officiers de l'Ordre de l'Empire britannique (OBE), 15 furent faites membres du même Ordre (MBE), 42 reçurent la médaille de l'Empire britannique (BEM), deux, une mention élogieuse du roi, et 16 des citations.

Le Service féminin de la Marine royale canadienne, 1942-1945

Hostile, en avril 1941, à l'idée d'employer des femmes, la marine se penchait, dès la fin de cette année-là, sur les emplois qui pourraient leur être confiés. En janvier 1942, elle sollicita de l'Amirauté britannique l'envoi d'officiers du *Women's Royal Naval Service*, afin d'aider à la création d'une organisation semblable au Canada. Trois officiers arrivèrent en mai et le cabinet approuva la création du Service féminin de la marine (*WRCNS*) le 8 mai 1942, décision qui ne fut cependant sanctionnée que le 31 juillet. Expliquant les motifs de cette décision, le ministre de la Défense nationale responsable de la marine affirma que les femmes pouvaient occuper de très nombreux emplois, ce qui permettrait aux hommes de se consacrer à « des tâches plus dures que celles qu'ils accomplissent maintenant ». Il demanda que le Service

22 février 1944, à Vancouver. Signaleur du Service féminin de la Marine royale canadienne arborant le pantalon « à pattes d'éléphant ». (ANC, PA 141002)

féminin soit créé « à titre de partie intégrante des forces navales du Canada, dont elle sera une composante », de sorte que, d'entrée de jeu, la nouvelle organisation fit partie intégrante de la marine, bien qu'elle ait d'abord été considérée comme une force auxiliaire.

Cette situation tenait en partie à l'influence des officiers féminins britanniques et au fait que les officiers masculins n'avaient pas l'habitude de traiter avec des femmes en uniforme. Le décret créant le *WRCNS* faisait des officiers féminins les égales de leurs homologues masculins, « possédant le même pouvoir de commandement que les officiers de la Marine royale canadienne de même grade », ce qui était fort différent du Service féminin de la marine britannique, lequel était une organisation distincte de la *Royal Navy*. Les divers décrets du Conseil privé concernant le licenciement des femmes, les prestations d'invalidité et le droit de transport à tarif réduit pour les membres du *CWAC* et de la Division féminine de l'ARC furent étendus au *WRCNS*.

Les candidates à ce nouveau service devaient présenter une forme physique et un niveau de scolarité conformes aux critères établis par le ministre responsable de la marine. Elles devaient aussi être « (a) sujets britanniques de race blanche ; [et] (b) âgées d'au moins 18 ans et d'au plus 45 ans à la date d'engagement ; les sujets présentant des aptitudes spéciales pourront être admises jusqu'à l'âge de 49 ans, dans chaque cas sous l'autorité du chef des Services du personnel ». Le critère racial fut plus tard abandonné, mais aucun brevet ne fut accordé à une femme âgée de moins de 21 ans. Tout comme les membres des autres organisations, les membres de la réserve de la marine s'engageaient pour la durée des hostilités, pour autant que leurs services soient requis, et devaient servir là où on l'exigeait.

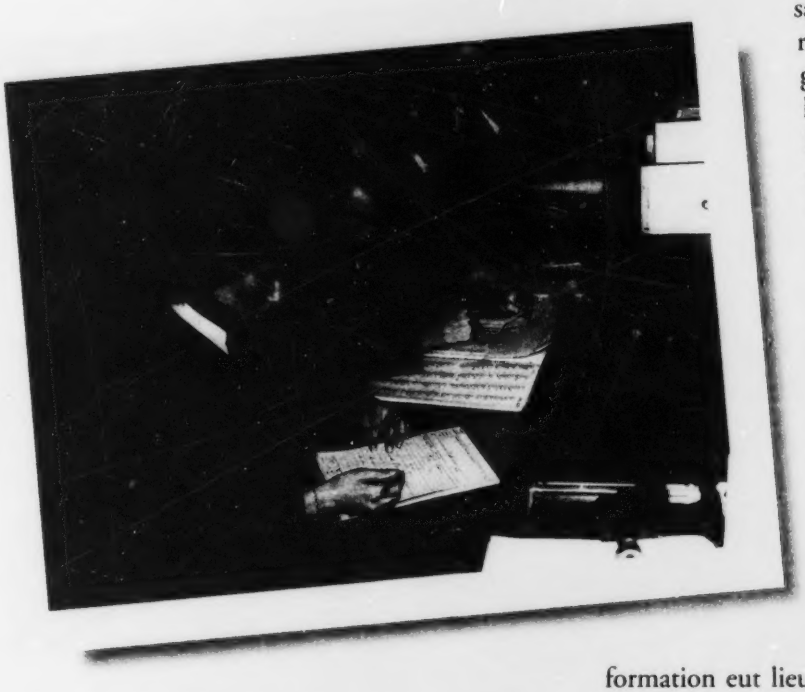

Chiffreuses du Service féminin de la Marine royale canadienne à l'œuvre à Halifax, en juin 1944. (ANC, PA 128194)

La première classe de recrues avait été prévue pour le 31 août 1942. On réunit un groupe de 70 femmes, originaires de toutes les parties du Canada, parmi lesquelles la marine comptait trouver les officiers et les sous-officiers qui formeraient l'armature et le leadership de la nouvelle organisation. La formation eut lieu à Galt, en Ontario, sur le campus de ce qui avait été le *Ontario Training School for Girls* ; cette propriété de 22 acres comptait quatre dortoirs capables d'accueillir

les responsables de l'administration et de 350 à 400 élèves, six salles de classe munies de pupitres et de machines à écrire, ainsi qu'une bibliothèque. On y trouvait aussi des installations pouvant servir à l'enseignement de la cuisine.

La marine fut incapable de fournir des uniformes à ces premières recrues. Impeccables dans leur uniforme, les officiers instructeurs du Service féminin britannique faisaient face à un assemblage hétéroclite de femmes vêtues de ces sarraus qui faisaient office d'uniforme. Chapeaux et chaussures réglementaires allaient être livrés plus tard et, entre-temps, les recrues portaient tout ce qu'elles voulaient, depuis les sandales jusqu'aux souliers de marche, de même que des chapeaux fleuris et munis d'une voilette, fort à la mode en 1942.

Standardistes du Service féminin de la Marine royale canadienne. (ANC, PA 107099)

L'uniforme officiel allait finalement comprendre « un élégant chapeau de feutre marine, un veston croisé et une jupe à godets marine, chemise blanche et cravate noire, chaussures et bas noirs, un manteau et un imperméable marine. L'uniforme d'été [était] semblable, mais le costume est bleu *Wren*. » Les officiers portaient, en signe de grade, des galons bleus identiques à ceux de leurs homologues britanniques, plutôt que les galons or des officiers masculins ; un tricorne avec un insigne de soie bleue complétait l'ensemble.

Les membres de la réserve n'étaient pas toutes heureuses de leur uniforme, ce qui donna naissance à quelques chansons railleuses composées sur des airs populaires de l'époque.

Les Canadiennes qui s'enrôlèrent dans la marine avaient beaucoup à apprendre, y compris la terminologie en usage. Elles furent entraînées dans des « frégates de pierre », groupe d'édifices considérés officiellement comme un navire de la Marine royale canadienne, termes navals compris. En anglais, la cuisine s'appelait « galley », les salles de toilette étaient des « heads » et les dortoirs des « cabins ». Un gaillard d'arrière de bois fut construit à la périphérie du lieu de rassemblement, et toutes les réservistes devaient le saluer, tout comme les marins saluaient le gaillard d'arrière à bord des vrais navires. « Liberty Boat » est un autre terme que les femmes apprirent rapidement. Il ne décrivait pas un navire, mais leurs « permissions d'aller à terre », alors qu'elles quittaient la base à pied, par camion ou par autobus. Avant d'« aller à terre », les *Wrens* (comme on les appelait) devaient subir une inspection minutieuse et pouvaient être interdites de permission pour diverses raisons, depuis des chaussures imparfaitement polies jusqu'à une cravate mal nouée ou des cheveux touchant au collet. Toute infraction de cette nature devait être corrigée, ce qui forçait la coupable à rater le départ et à subir une autre inspection avant le suivant.

Le caporal d'armée Patricia Johnson, à la cuisine de la caserne Kildare, à Ottawa le 18 avril 1944. (ANC, PA 128252)

Les femmes remplacèrent les hommes dans des occupations telles que sténographe, préposé à la poste, régisseur à la cantine, responsable des codes, cuisinier, payeur, chauffeur de véhicules de transport, préposé au télétype et buandier. On avait adopté, d'entrée de jeu, des dispositions pour permettre aux femmes d'occuper d'autres tâches, au fil des besoins ; mais pour les métiers qui existaient déjà dans la vie civile, ceux de sténographe ou de cuisinière, on ne recruta qu'un personnel expérimenté. Avant que la guerre se termine, il fut nécessaire de donner une formation dans divers métiers car, comme le clamait la chanson des *Wrens*, « *Carry on ! Carry on ! Sailor boys must sail !* » (« *Lâchons pas ! Lâchons pas ! Les matelots doivent naviguer !* »)

Le premier groupe posté en Angleterre arriva à la fin de 1943, mais il fut nécessaire, jusqu'au mois de janvier 1945, d'« emprunter » du personnel de la réserve anglaise pour travailler dans les établissements et dans les postes de commandements de la marine canadienne en Angleterre.

La marine continua de recruter des femmes jusqu'en février 1945 et les effectifs atteignirent un sommet de presque 6 000, tous grades confondus. De ce nombre, plus de 500 servirent en Angleterre, à Londres, à Londonderry, à Plymouth ou à bord du NCSM *Niobe* à Greenock, près de 600 servirent à Terre-Neuve, territoire considéré à cette époque comme affectation « outre-mer ». Environ 50 autres furent envoyées en service à New York et à Washington. Vingt membres du Service féminin de la marine furent décorées pour services en temps de guerre : trois furent reçues à titre d'officier de l'Ordre de l'empire britannique (OBE), sept à titre de membres de cet Ordre (MBE), huit méritèrent la médaille de l'Empire britannique (BEM) et deux, une mention élogieuse du roi.

Les militaires canadiennes durant la guerre : recrutement, discipline et vie quotidienne

On demandait aux femmes soldats, pour l'essentiel, de remplir des emplois qui, dans la mentalité de cette époque, étaient perçus comme convenant à leur sexe. En matière de cuisine, par exemple, l'armée et l'aviation lancèrent un jour un appel urgent aux « Canadiennes qui avaient envie de taper sur Hitler avec une poêle à frire », les invitant à s'engager comme cuisinières militaires. On n'exigeait pas des femmes qu'elles soient cordons-bleus ou diététiciennes, mais qu'elles possèdent tout simplement « une connaissance élémentaire et le goût de faire » ce travail. Les

Des femmes artistes de guerre ?

par Martine Turenne

Il faudra attendre le deuxième conflit mondial pour en voir quelques-unes. Aucune d'entre elles n'ira au front ni ne traversera en Europe ou en Asie durant les hostilités. Mais leur regard bien à elles vient s'ajouter aux quelque 13 000 œuvres, peintures, aquarelles, dessins, estampes ou sculptures, qui constituent la collection du Musée canadien de la guerre.

C'est en 1916, au cœur de la Première Guerre mondiale, qu'un programme visant à offrir une vision « canadienne » des hauts faits militaires voit le jour, et ce, grâce à l'obstination de lord Beaverbrook. Ce millionnaire canadien vivant à Londres propose de mettre à contribution des photographes et des peintres pour qu'ils illustrent les combats des Canadiens dans les tranchées et au front, la vie quotidienne dans les casernes, les horreurs de la guerre, les grandes batailles, mais aussi les réjouissances de l'Armistice.

Parmi les artistes qui partent en Europe : A.Y. Jackson, Frederick Varley, Arthur Lismer et Franz Johnston... connus par la suite comme membres du fameux Groupe des Sept.

Pour abriter le millier d'œuvres issues de la Première Guerre mondiale, lord Beaverbrook avait d'abord envisagé la construction d'un édifice. Mais son projet n'aboutira jamais. Les tableaux, certains immenses (4 m sur 6 m), sont ainsi restés plus ou moins cachés du public.

Le programme de lord Beaverbrook n'est pas automatiquement reconduit lorsqu'éclate la Deuxième Guerre mondiale et que le Canada se joint aux forces alliées. Ce n'est qu'en 1943 qu'il est remis sur les rails, sous l'impulsion convaincue et convaincante du haut-commissaire canadien à Londres, Vincent Massey, et du directeur de la Galerie nationale, Harry McCurry. Après nombre d'embûches, un concours national est lancé, et des artistes comme Alex Colville, Charles Comfort, Henry Lamb et Bruno Bobak sont parmi les premiers à « traverser ». Ils furent en tout une trentaine à enrichir la collection des 5 000 œuvres, plus petites, stylisées et éclatées que celles, davantage traditionnelles, créées lors de la Première Guerre.

Une demi-douzaine de femmes contribueront à l'œuvre collective : Paraskeva Clark, Lilias Newton et Pegi Nicol MacLeod. Mais la seule qui portera l'uniforme et recevra officiellement le titre d'artiste de guerre, la seule aussi à se rendre sur le terrain, en Europe, à la fin de la guerre, est une toute jeune recrue de 23 ans : l'officier Molly Lamb.

(ANC, PA 129062)

La guerre vue par Molly Lamb Bobak

En juin 1945, Molly Lamb, menue jeune femme de 23 ans, débarque sur le continent fraîchement libéré avec ses pinceaux, quelques toiles et la mission de rendre compte de l'air du temps, lourd et vicié, et de la vie quotidienne des femmes soldats canadiennes. Une expérience qui allait changer sa vie pour toujours. « Même si je n'ai pas souffert, dit-elle, presque en s'excusant. Tant de gens ont souffert. Mais lorsque je suis arrivée, la guerre était finie. »

À 78 ans, Molly Lamb Bobak n'a rien perdu de la vivacité, de l'humour et de la joie de vivre qui caractérisaient si bien « *Private* Lamb », la toute jeune fille qui avait rejoint, en 1942, le Service féminin de l'Armée canadienne.

Elle s'était enrôlée, depuis son Vancouver natal, parce que c'était ce qu'il fallait faire pour son pays, contre Hitler. Et parce qu'elle avait grandi avec les œuvres de A.Y. Jackson et de Frederick Varley sous les yeux, eux qui avaient si bien su mettre en images les horreurs d'une autre tragédie qui avait ensanglanté l'Europe 25 ans plus tôt.

Molly Lamb Bobak peint toujours. Lorsque j'arrive chez elle, à Fredericton, un matin froid et gris du début de mai, elle dévale les escaliers de la maison, les mains souillées de peinture. Elle porte jean, petit chandail et sarrau clair. « *Hi!* », dit-elle avec son large sourire, le fou rire jamais bien loin. Comme tous les matins, elle était à son atelier au troisième étage. Ces temps-ci, elle peint des scènes marines, avec des gens sur la plage qui font face à l'océan, minuscules taches de couleur dans l'immensité gris-bleu. Peindre est devenu un effort, me confie-t-elle, depuis qu'elle a de sérieux problèmes avec ses yeux. « Mais je continue. Car c'est ce que j'ai fait toute ma vie. »

Elle offre le sherry, et s'assoit à la table de la cuisine de sa jolie maison de style rustique, située dans une rue tranquille, derrière la rivière Saint-Jean. Fille du Pacifique, elle vit dans les Maritimes depuis 40 ans avec son mari, le peintre Bruno Bobak. En 1960, celui-ci a été nommé artiste résident au Centre d'art de l'Université du Nouveau-Brunswick. Il en est rapidement devenu directeur, poste qu'il occupera jusqu'à sa retraite.

Molly Lamb a grandi dans les paysages sauvages et grandioses de Burnaby Lake, en banlieue de Vancouver. « Une enfance heureuse », où l'espace ne manquait pas, la liberté non plus. Ses parents formaient un couple plutôt atypique, non conformiste : ils ne se sont jamais mariés. Son père, H. Mortimer Lamb, arrivé d'Angleterre en 1885, est à la fois critique, collectionneur d'art et passionné de cette nouvelle forme d'expression visuelle, la photographie. C'est un ami des artistes. Et un supporter de la première heure du Groupe des Sept. Il a connu quelques-uns de ses membres lorsqu'il était président de la Canadian Mining Association, à Montréal. Régulièrement, Alex Jackson et Frederick Varley rendent visite à leur ami Mortimer Lamb, sur la côte Ouest.

À cette époque, Vancouver était une toute petite ville. Mais elle abritait tout de même une école d'art digne de ce nom, le Emily Carr College, dont le directeur était un Montréalais, Charles Scott. Molly Lamb s'y inscrit en 1938, à l'âge de 16 ans, soulagée et heureuse de quitter l'école ordinaire où elle s'ennuyait à périr. À l'école, elle est initiée aux arts visuels par l'un de ses professeurs, Jack Shadbolt, qu'elle considère encore aujourd'hui comme l'un de ses mentors. Une de ses œuvres est accrochée dans une pièce du deuxième. « Je ne peignais pas comme lui. Mais il m'a transmis sa passion. »

Elle rejoint l'armée à la fin de son cours, en novembre 1942, à l'âge de 20 ans. Je lui demande pourquoi une jeune artiste était attirée par l'uniforme et les casernes. « C'était tout naturel, et je l'ai fait sans trop y penser, répond-elle. Par goût de l'aventure, du dépaysement, je crois. Et parce que tout le monde détestait Hitler ! »

Elle arrive aux baraquements de Vancouver avec une bonne dose de naïveté et beaucoup d'enthousiasme. Rapidement transférée au Camp Vermilion, en Alberta,

Molly Lamb Bobak, 1922-
Rassemblement dominical à Ottawa
Huile sur toile, 76,3 x 56 cm

MCG - 12080

elle goûte pour la première fois aux froids extrêmes : il fait moins 33 °C en ce début d'hiver dans la prairie canadienne. Elle n'a ni gants ni chapeau ! Surtout, elle découvre l'univers féminin des casernes. « Contrairement à ce qu'on croit, il y avait beaucoup de femmes dans l'armée à cette époque », explique-t-elle. Elles sont, en fait, environ 45 000 engagées dans les trois armées canadiennes. Des militaires de l'ombre, qui travaillent aux cuisines, à la buanderie ou accomplissent les tâches administratives.

Après l'Alberta, elle parcourt le pays : Winnipeg, Ottawa, Toronto, Halifax, Montréal, qu'elle décrit dans son journal comme « la ville la plus excitante du monde », avec ses cathédrales, ses traditions, ses restos où elle commande « *some* Bordeaux très rouge ». Elle côtoie des filles de partout, fermières, citadines, intellos, ouvrières, toutes classes sociales confondues, laminées par l'uniforme, la vie de caserne et les longs voyages en train. « Est-ce cela qui nous rend pareilles ? » demande Molly Lamb. Car toutes ces filles, note-t-elle dans son journal, sont fondamentalement les mêmes, quelle que soit leur origine. Lorsqu'elle n'est pas occupée à servir à la cantine, ou à repasser les uniformes à la buanderie, « *Private* Lamb », vive, délurée et joyeuse, s'adonne à son passe-temps préféré : elle dessine. C'est ainsi qu'est créée une œuvre originale, remplie d'humour et d'esprit, prélude aux toiles qu'elle peindra par la suite lorsqu'elle deviendra officiellement artiste de guerre : *W110278 - The Diary of a C.W.A.C.* Réalisé entre novembre 1942 et juin 1945, ce journal contient 147 folios et plus de 48 croquis et aquarelles, réalisés au fusain, à l'encre, au crayon, à la peinture à l'eau. Il est conservé, depuis 1989, dans la collection des Archives nationales du Canada. Molly Lamb l'a transporté partout, dans un portfolio qu'elle a elle-même fabriqué, au gré de ses nombreux déplacements. Conçu et édité comme s'il s'agissait d'un vrai journal, la jeune fille y décrit les événements de la journée, avec beaucoup de charme, d'humour et de talent, note Carolyn Gossage[1], qui l'a publié en 1992. Elle y relate des anecdotes, y livre ses réflexions. « J'avais beaucoup de temps pour moi, dit Lamb Bobak. Trop ! Je m'ennuyais parfois. Alors je dessinais, je peignais. »

W110278 - The Diary of a C.W.A.C. est « humblement dédié à A.Y. Jackson », l'ami peintre qu'elle rencontre lors de ses permissions à Toronto. « Oncle Alex », comme elle l'appelle, devient son mentor. Il lui présente l'artiste Charles Comfort, qui a déjà effectué plusieurs séjours auprès des troupes canadiennes outre-mer. Elle rêve de faire comme lui, écrit-elle dans son journal, même si elle n'y croit guère.

Pendant ce temps, Alex Jackson envoie une lettre à Harry McCurry, directeur de la Galerie nationale, pour lui faire part de sa découverte : l'armée canadienne abrite une toute jeune artiste qui dépeint l'univers féminin des casernes comme seule une femme peut le faire. Il qualifie ses dessins « *as very real stuff* ». McCurry, justement, vient de recevoir les crédits pour relancer le programme d'artistes de guerre. Un concours national est lancé, et Jackson encourage fortement sa protégée à y participer.

Molly Lamb se classe deuxième, tout juste derrière un dénommé Bruno Bobak, qui deviendra son mari, quelques années plus tard. Elle me désigne l'œuvre primée, *Pay Parade*, accrochée à un des murs du deuxième étage de sa maison. On y voit des femmes soldats alignées à l'extérieur d'un baraquement, à Hamilton, attendant leur solde. C'est l'hiver, il fait presque nuit. Nous sommes en octobre 1943. Entre-temps, quelques extraits de son journal sont publiés dans le magazine *New World*. Pour la première fois de sa vie, elle voit ses dessins imprimés : c'est un choc... et un moment très excitant, écrit-elle.

Pour devenir officiellement artiste de guerre, Molly Lamb reçoit une formation d'officier à Sainte-Anne-de-Bellevue. L'entraînement est une formalité, dit-elle, mais le retour à Montréal et la découverte du Québec la comblent : « Pour la première fois, j'étais confrontée à une véritable différence culturelle. Cela me servira par la suite en Europe, et pour le reste de ma vie. »

Molly Lamb est l'unique femme en uniforme à porter le titre d'artiste de guerre mais elle n'est pas la seule à peindre des scènes de la vie quotidienne dans l'armée. D'autres « civiles » parcourent les casernes : Paraskeva Clark, Lilias Newton et surtout, Pegi Nicol MacLeod. En 1943, cette artiste de Toronto, décédée d'un cancer quatre ans après la fin de la guerre, s'est déjà fait un nom parmi les peintres militaires. « Tout le monde parlait d'elle et j'avais vu quelques-unes de ses toiles, se souvient Molly Lamb Bobak. Un jour, alors que je me trouvais à la Galerie nationale, à Ottawa, j'aperçois une femme aux cheveux coupés au carré, très courts. C'était Pegi. Je me suis précipitée vers elle, avec mon enthousiasme habituel, et je lui ai dit : "Vous êtes une artiste extraordinaire !" Elle a ri. C'était une femme très sociable, une vraie artiste. » Elle désigne un autoportrait de Pegi Nicol MacLeod dans le corridor du deuxième, à côté des A.Y. Jackson, Jeff MacDonald et Arthur Lismer. Lequel de ces artistes a le plus influencé la jeune Molly, lorsqu'est venu le temps, à

1. Gossage, Carolyn. *Double Duty*. Toronto, Dundurn Press, 1992.

Molly Lamb Bobak, 1922-
Soldat Roy, Corps féminin de l'Armée canadienne
Huile sur masonite, 76,3 x 60,7 cm

MCG - 12082

Molly Lamb Bobak, 1922-
Partie de baseball à Hyde Park, Londres
Aquarelle, encre, fusain et crayon sur papier, 38,2 x 55,9 cm

MCG - 12005

son tour, de peindre la vie militaire ? L'ensemble de l'œuvre du Groupe des Sept, dit-elle, mais aussi... Cézanne : « J'aime la structure, la construction de ses tableaux, sa compréhension des choses. Je peux pleurer en voyant l'une de ses peintures. » Parmi les artistes de guerre, elle admire James William Morris, qui a fait les tranchées de 14-18, « sa touche personnelle, sa vision des choses ».

« *Private* Lamb », devenue le lieutenant Lamb, sillonne les casernes du pays, transposant en peinture la vie quotidienne, dont le célèbre portrait, réalisé en 1944, de *Private Roy,* une femme noire postée à Halifax. On peut la voir derrière un comptoir, dans une cantine. « J'ai essayé de la retrouver, dit Molly Lamb Bobak, et d'autres aussi, mais en vain. Curieux, n'est-ce pas ? Elle s'est volatilisée dans la nature. »

Ses peintures doivent refléter la réalité, mais comme tous les artistes de l'époque, elle joue avec les formes, les brise, les transforme. Les œuvres de la Deuxième Guerre mondiale sont moins formelles que celles de la Première. « Mais le sujet restait toujours mon maître », dit Lamb Bobak. Elle ne traversera en Europe qu'une fois la guerre terminée. Je lui demande si l'armée n'a pas voulu ainsi la protéger des affres de la guerre, des combats. Elle n'en croit rien. « Je suis devenue artiste de guerre trop tard, dit-elle. Je pense que c'est simplement un concours de circonstances, et non pas parce que j'étais une femme. »

La conversation s'aventure sur le terrain, glissant, des femmes dans l'armée. De tous les scandales qui ont éclaté ces dernières années, des accusations, au mieux, de paternalisme, au pire, de harcèlement, d'agressions, de viols. Tout cela agace visiblement Molly Lamb Bobak. « Je n'ai jamais été harcelée, dit-elle, d'un ton qui ne laisse place à aucune ambiguïté. Il y a aujourd'hui une telle surenchère autour de ça. Tout le monde se plaint, devient victime. » C'était la guerre, les gars taquinaient les filles, rigolaient avec elles. Bien sûr, dit Molly Lamb Bobak, il y a eu dans l'armée des généraux brutaux, des recrues stupides. « Une fois, j'ai donné un coup de pied dans l'estomac d'un soldat. Ce n'était pas grave, et je n'en ai pas fait toute une histoire ! À cette époque, on acceptait les choses telles qu'elles étaient. »

En juin 1945, elle s'embarque donc à bord de *L'Île-de-France*, qui relie Halifax à Glasgow. À Londres, elle retrouve des troupes exsangues, fatiguées, démoralisées. « Les soldats avaient tous hâte de rentrer à la maison, dit-elle. Certains étaient en Europe depuis quatre, cinq ans. Ils en avaient assez. » Là aussi, sa mission est de peindre la vie quotidienne des femmes soldats. Elle parcourt une Europe morose, triste, dévastée. Durant quatre mois, elle visite des troupes stationnées en Belgique, en Hollande et en Allemagne. Elle s'arrête quelque temps à Paris, « si triste », puis au camp de Bergen-Belsen. Molly Lamb a encore en tête ces amoncellements d'ossements humains, ces gigantesques fosses communes. « C'était horrible. » Mais le témoignage le plus bouleversant rendu par un artiste canadien, ajoute-t-elle aussitôt, reste celui d'Aba Bayefsy, peintre de guerre lui aussi, qui a visité Bergen-Belsen quelques mois plus tôt et en a tiré une douzaine de toiles.

Sur le terrain, elle dessine rapidement des croquis, qu'elle travaille par la suite dans un studio de Londres. Tout y passe : la vie des filles dans les baraquements, les tâches quotidiennes, les longues marches dans les campagnes, la messe du dimanche matin, les loisirs aussi, comme dans cette peinture illustrant une soirée dans un pub londonien, ou dans cette autre, une partie de baseball à Hyde Park. Sans oublier les célébrations de la victoire à Londres, en août 1945...

Mais, répète-t-elle, elle n'a jamais vu les horreurs de la guerre, les combats, le front. « J'ai été épargnée de tout cela. Ma guerre n'a pas été souffrante, éprouvante, ou fatale, comme pour ces millions de personnes qui ne sont jamais revenues chez elles. » À cette époque, dit-elle, on ne faisait que commencer à comptabiliser les victimes. L'ampleur du désastre n'était qu'une rumeur lointaine, tout comme la finalité des camps de concentration.

Elle rentre au pays en 1946. Changée... sans trop en avoir conscience. Ce qui s'est passé durant la guerre, dit-elle, est une parenthèse dans sa vie, « *a time out of time* », comme l'a si bien dit Charles Comfort. Ce qui suivra par la suite « est une autre histoire ». D'abord un mariage, puis, rapidement, un petit garçon appelé Alex, en l'honneur de A.Y. Jackson. Et une carrière d'artiste qui connaît un démarrage spectaculaire grâce à la notoriété acquise durant la guerre.

Les œuvres que ses collègues et elle ont peintes ont été plus ou moins oubliées, méconnues du grand public... Dommage, dit-elle. Bien sûr, la photographie de guerre, plus instantanée, immédiate, malléable, a eu un impact autrement plus significatif. La peinture... c'est plus méditatif. Mais ces deux expressions artistiques ont leur place lorsqu'il s'agit de témoigner d'une réalité. Surtout celle de la guerre. »

Martine Turenne est journaliste-reporter au magazine *L'Actualité*.

Molly Lamb Bobak, 1922-
Exercice d'alerte au gaz
Huile sur toile, 68,8 x 86,8 cm

MCG - 12059

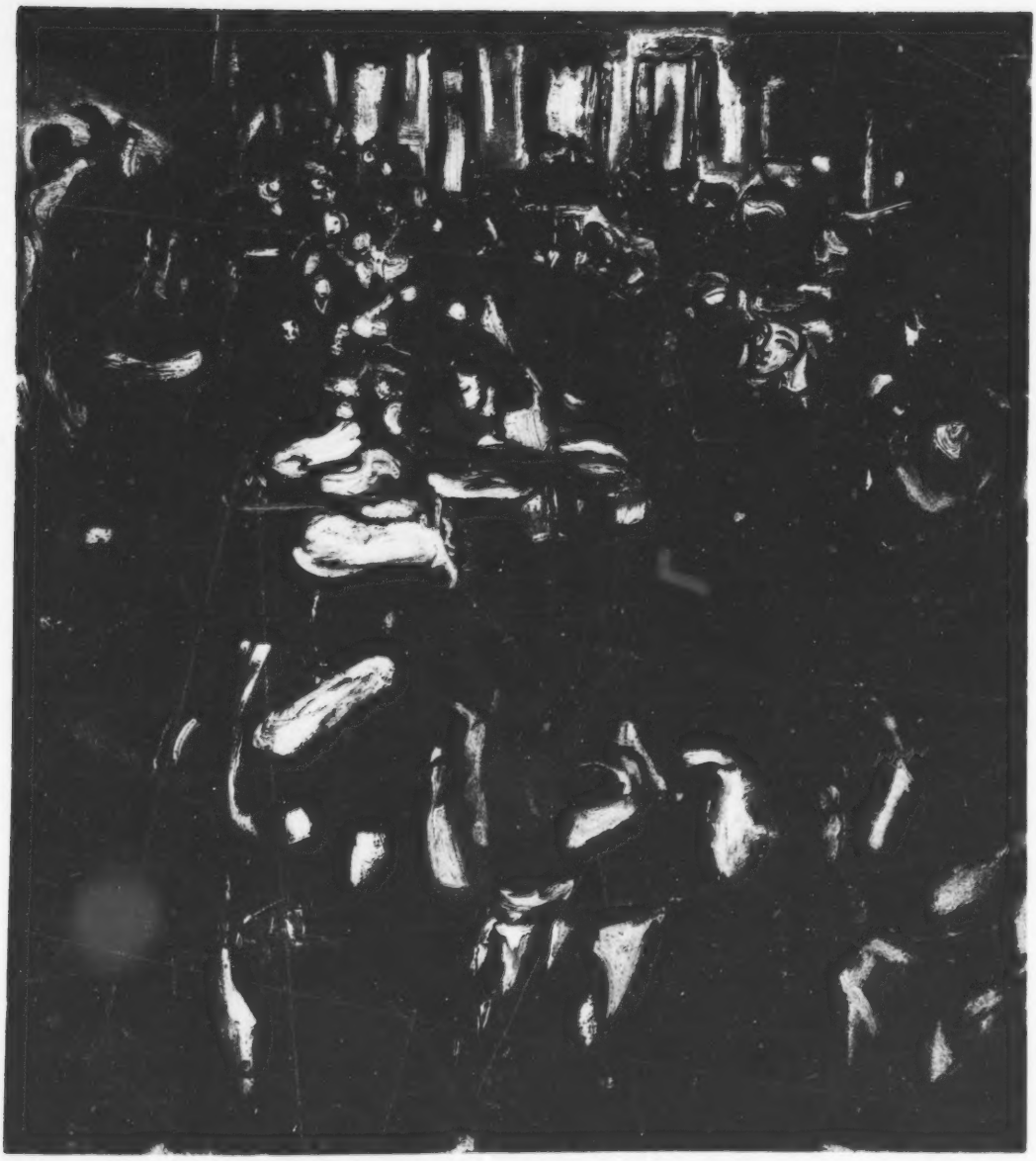

Pegi Nicol MacLeod, 1904-1949
Sans titre
Huile sur panneau, 73,2 x 65,4 cm

MCG - 14231

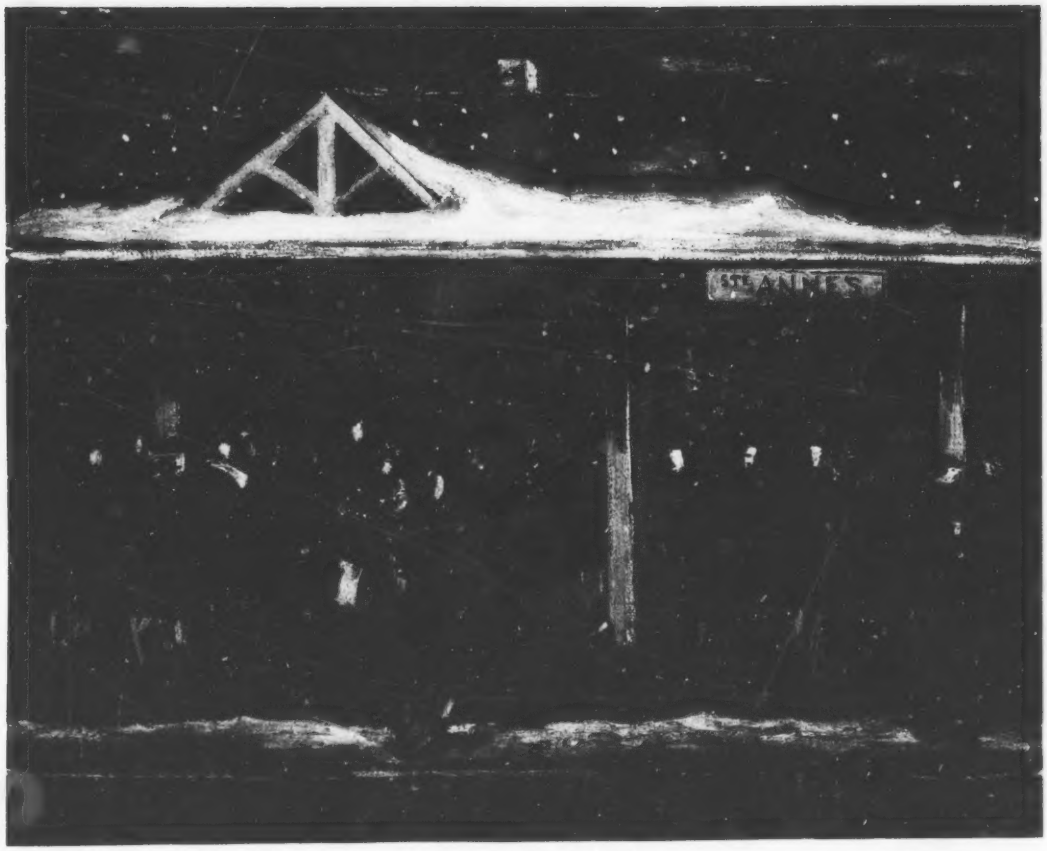

Molly Lamb Bobak, 1922-
Des élèves officiers et sous-officiers du CWAC attendant le train pour Montréal
Huile sur masonite, 60,6 x 76,1 cm

MCG - 12035

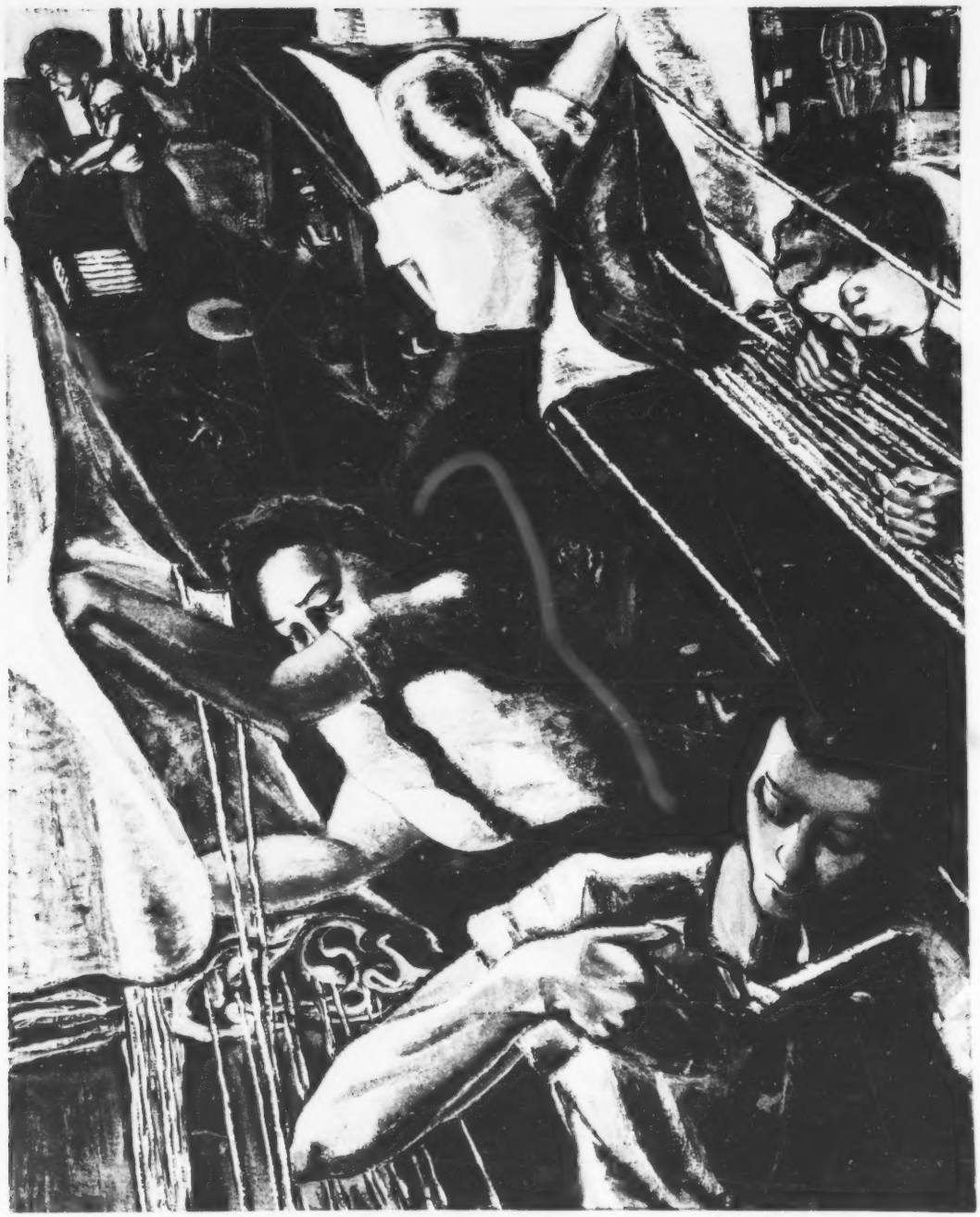

Paraskeva Clark, 1898-1986
Monteuses de parachute
Huile sur toile, 101,8 x 81,4 cm

MCG - 14086

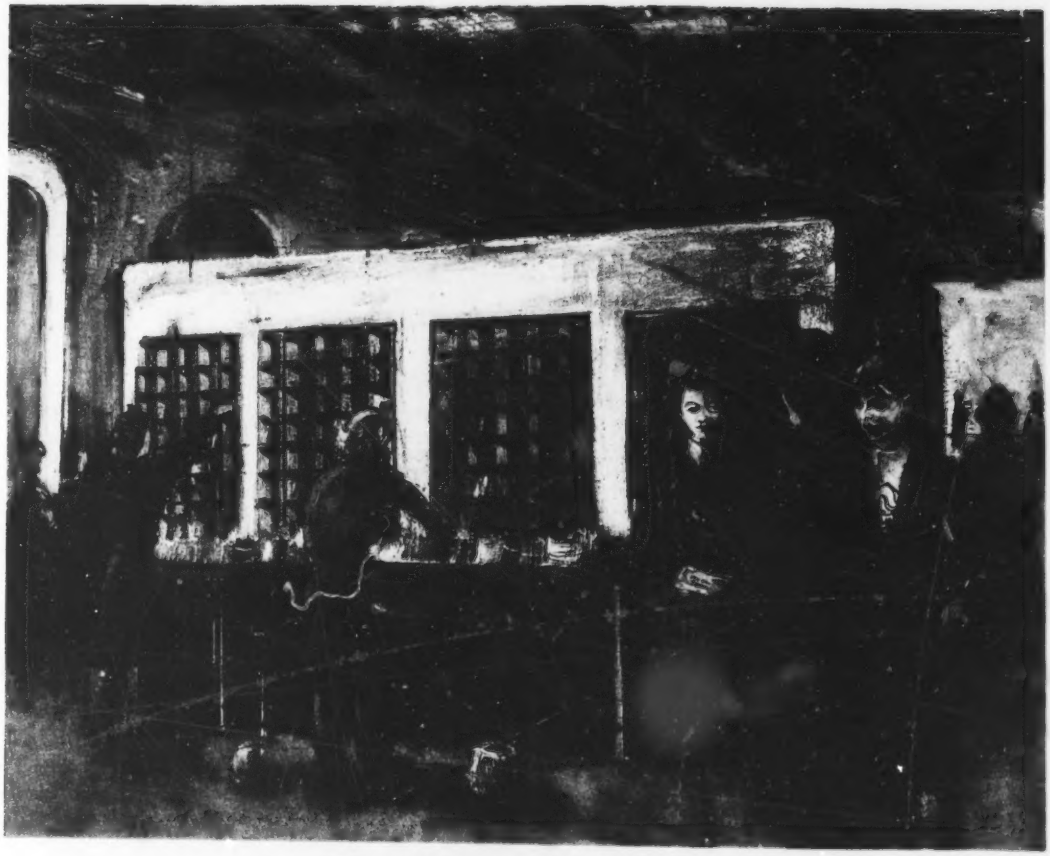

Molly Lamb Bobak, 1922-
Des membres du CWAC triant le courrier
Huile sur toile, 61 x 76,3 cm

MCG - 12051

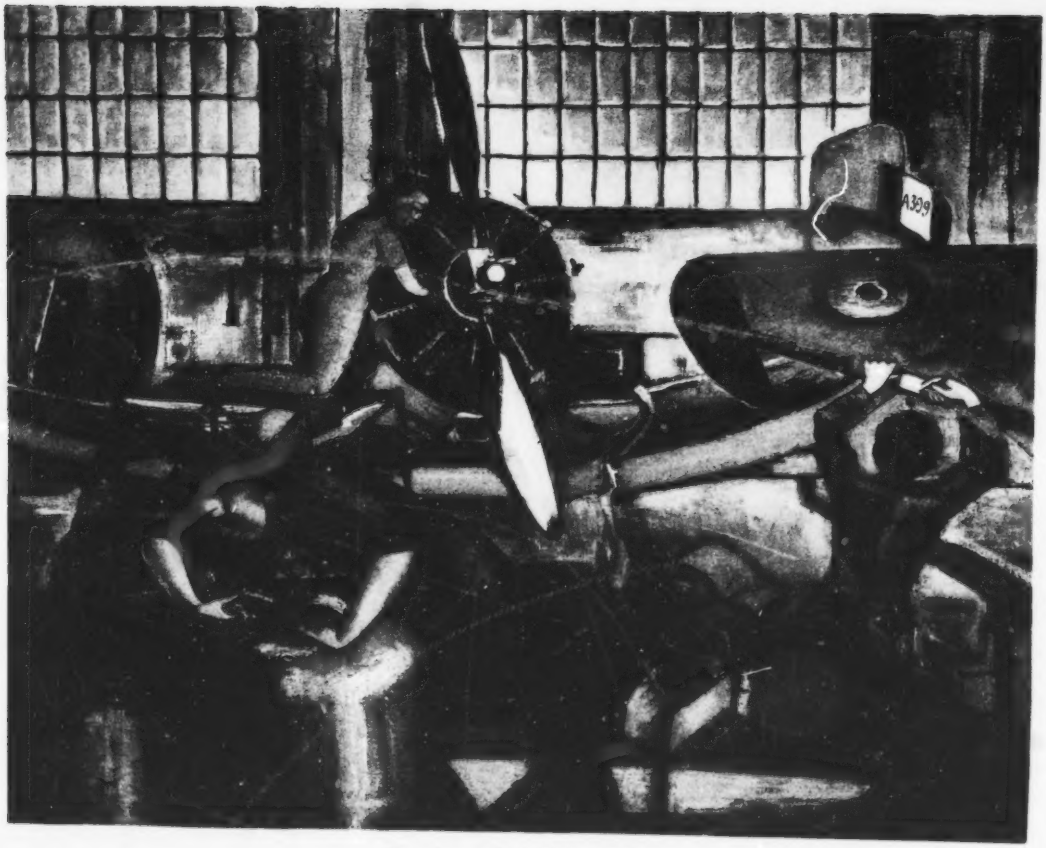

Paraskeva Clark, 1898-1986
L'entretien des avions dans le hangar
Huile sur toile, 81,5 x 101,9 cm

MCG - 14085

Molly Lamb Bobak, 1922-
Les bains
Aquarelle sur papier, 30,4 x 28,9 cm

MCG - 12012

Molly Lamb Bobak, 1922-
Les quartiers des membres du CWAC
Huile sur toile, 76,2 x 101,5 cm

MCG - 12019

Molly Lamb Bobak, 1922-
Exercice en mer : les postes d'urgence
Huile sur toile, 61 x 71 cm

MCG - 12013

forces armées invitaient les femmes à servir afin que les hommes puissent combattre et plusieurs croyaient remplir cette fonction, mais les résultats n'en étaient pas toujours agréables. Dans *Greatcoats and Glamour Boots*, une engagée canadienne-française a évoqué ses sentiments : « Lorsque je regardais, dans les journaux, la liste des pertes au combat, je me disais "c'est vrai, je fais ma part, mais le garçon à qui j'ai permis d'aller outre-mer pourrait bien s'y faire tuer. " Alors mes sentiments étaient mêlés. Il était difficile de savoir ce qui était juste. »

Dans « A tribute to the Canadian Women's Army Corps », paru dans une brochure publiée pour fins de recrutement et intitulée *CWAC Digest : Facts about the* CWAC, le comte d'Athlone, gouverneur général, ajouta sa voix à celles de tous ceux qui invitaient les femmes à s'enrôler. Il évoquait la vie intéressante qui les attendait et « la satisfaction de savoir qu'elles servent noblement leur pays en un temps de crise grave ». À la notion selon laquelle les femmes devraient quitter leurs fonctions traditionnelles, il donna un tour nouveau en invitant les femmes à revêtir l'uniforme « non pas pour remplacer les hommes dans des emplois d'hommes, mais pour occuper des emplois masculins qui, en temps de guerre, conviennent beaucoup mieux à des femmes ».

Les femmes adoptaient la vie militaire pour des motifs fort divers — certains d'ordre pratique, d'autres qui relevaient d'une vision romanesque de ce qui attendait les recrues. On évoquait souvent le patriotisme, mais habituellement accompagné d'une autre raison. Dans *Women in Khaki*, une correspondante anonyme avouait : « Même si je suppose avoir été aussi patriote et aussi loyale que la plupart des Canadiennes, je me suis enrôlée parce que je pensais que la vie dans les forces m'améliorerait en tant qu'individu. » Pour de nombreuses femmes, le service militaire offrait l'occasion d'un emploi stable ou d'une formation gratuite ; les campagnes de recrutement ne manquaient pas, du reste, de mettre l'accent sur la multitude des métiers et sur la formation qu'on proposait aux femmes. En réalité, malheureusement, la majorité des volontaires étaient ensuite affectées à des occupations traditionnellement considérées comme « féminines » : commis, sténographes, cuisinières et préposées aux services alimentaires.

1942. Des membres du Corps féminin de l'Armée canadienne débarquent en Angleterre. (UPEC, PL 14642)

Certaines voyaient dans le service militaire l'occasion de changer d'emploi ou de vivre des aventures excitantes. Jeune aviatrice-chef originaire du Nouveau-Brunswick, Sarah E. Johnson se souvenait, dans *To Spread Their Wings*, « de n'avoir pas été la seule à trouver dans l'ARC une manière merveilleuse de se

libérer de la pauvreté, d'un travail pénible et d'un horizon sans espoir ». La Crise économique avait depuis si longtemps marqué la vie des Canadiens que la guerre, d'une certaine manière, était un soulagement. Il y avait aussi ces filles qui cherchaient à s'évader de leur milieu familial ; pour elles, le désir de servir leur pays comme le faisaient les hommes suffisait à les amener aux centres de recrutement. Pour d'autres, le service militaire n'était qu'une autre forme de service public. Une analyse des premières candidatures révéla que 41 % des candidates avaient appartenu à la Croix-Rouge, 23 % avaient été membres de services volontaires et 15 % étaient associées au mouvement des Guides.

Il arrivait que la perte au combat d'un être cher — époux, frère ou amoureux — ait été un motif d'enrôlement ; de manière moins dramatique, cependant, certaines femmes ont reconnu s'être enrôlées afin de se rapprocher de leur mari ou de leur ami. Combien de fois les caprices du système postal les ont-ils rapprochés ? Nous ne le savons guère. Dans *Six War Years*, une femme rappela s'être enrôlée « parce que mon fiancé s'était enrôlé, servait outre-mer et moi, pas très brillante, je croyais que c'était la meilleure manière de le rejoindre ». Finalement postée en Grande-Bretagne, elle découvrit que son amoureux avait déjà épousé une Anglaise. Certaines femmes s'enrôlèrent parce qu'elles estimaient devoir ce geste à leur fils déjà en uniforme et, pour les filles de ceux qui avaient combattu en 14-18, le service militaire semblait naturel et « nécessaire ». D'autres éprouvaient une attirance pour la vie militaire en général ou pour une des armes en particulier, surtout pour l'uniforme, alors que plusieurs y voyaient l'occasion de voyager et de vivre des aventures excitantes. Les recommandations de certains membres amenèrent des femmes à s'enrôler, d'autres se présentèrent avec un groupe d'amies, toutes désireuses de s'enrôler en même temps. Il arriva, bien entendu, que des candidates qu'encourageait la présence de leurs amies aient connu un réveil plutôt brutal lorsque, ayant signé leur formulaire d'adhésion, elles se rendirent compte qu'elles étaient les seules de leur groupe à être éligibles !

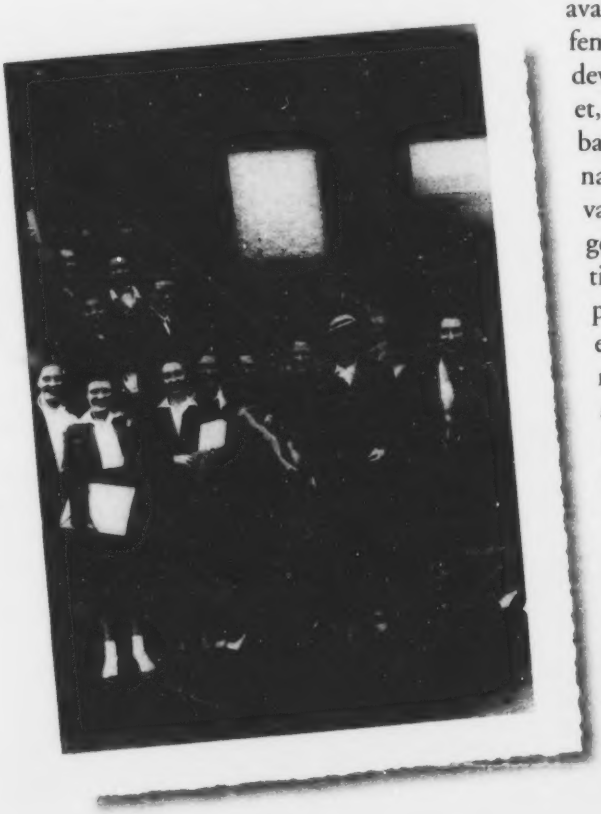

Des femmes soldats canadiennes partant pour Terre-Neuve, un poste d'« outre-mer », vers 1942. (UPFC, PL 11316)

Les brochures incitatives de l'ARC ne portaient pas que sur le thème « permettre aux hommes de voler ». L'une d'elles se lisait comme suit : « Lorsqu'une fille s'enrôle dans la Division féminine de l'ARC, elle permet à un homme de voler et

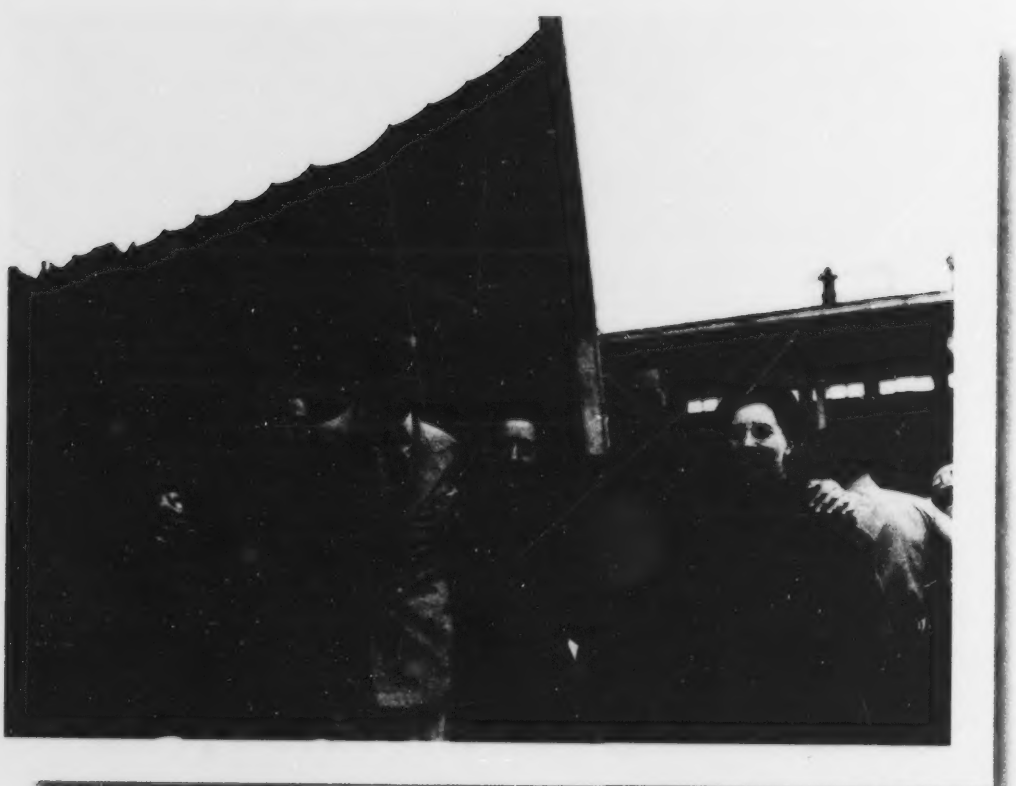

Tournée de Bob Hope, à Brême, en Allemagne, 24 juillet 1945. De gauche à droite : Lilian Tweedy, infirmière, Bob Hope, Lillian Owens, infirmière, Jerry Colonna, de l'armée américaine, et Margaret Perley, infirmière. (ANC, PA 137475)

de combattre ; elle aide ainsi puissamment le Canada en temps de guerre ET elle acquiert une formation qui lui servira durant toute sa vie. » La formation, soulignait-on, serait coûteuse et assurée dans des écoles non militaires. L'entraînement physique et les soins médicaux gratuits garderaient la candidate en excellente forme. Elle pourrait se lier d'amitié avec des filles qui partageaient son patriotisme et « dont le cœur, comme le sien, bat au rythme des avions ». Dans une campagne menée sous le thème de « Mon père voudrait-il que je m'enrôle ? », on informait les Canadiennes des avantages du service dans l'ARC, au nombre desquels des repas préparés sous la direction de diététistes, des services médicaux et dentaires, des heures de travail identiques à celles du monde non militaire et des périodes de loisirs occupées par les sports, diverses distractions et la détente. Plusieurs hommes aviateurs eurent le plaisir de voir leur fille s'enrôler dans la Division féminine de l'ARC.

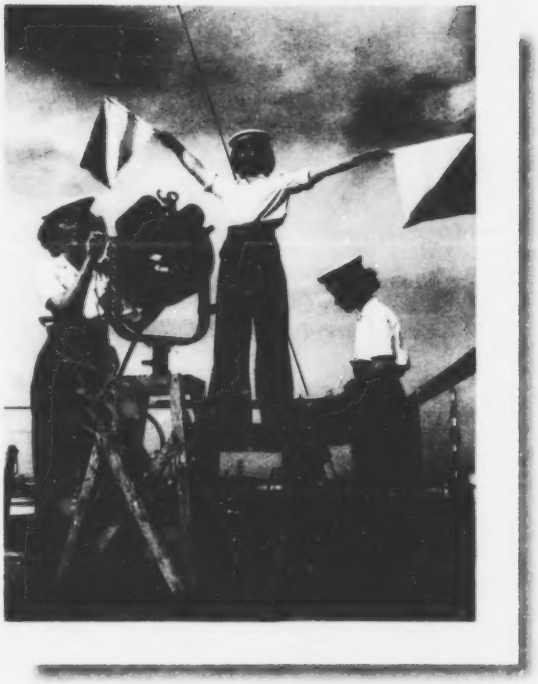

Septembre 1944. Étudiantes à l'école de signalisation du NCSM *Saint-Hyacinthe*, à Saint-Hyacinthe, Québec. (ANC, PA 150940)

Pour les trois organisations féminines, la bonne réputation des femmes militaires était un élément clé du recrutement, de sorte qu'on s'inquiétait de tout ce qui pouvait paraître scandaleux ou immoral. Aux premiers mois de 1943, à un moment où les campagnes de recrutement devaient absolument réussir, le *CWAC* accusa une baisse de l'enrôlement. Soucieux d'en connaître la cause et d'y porter remède, l'organisme fit appel à une firme de sondages qui mena une enquête d'opinion auprès du public. Les résultats révélèrent que les Canadiens ne croyaient pas que les femmes devaient se faire militaires et, selon plusieurs répondants, que celles qui s'enrôlaient étaient des femmes de mœurs douteuses. Un des enquêteurs résuma ainsi les réserves de la population civile à l'endroit des femmes soldats : « Si les gens voient un garçon et une fille qui se promènent main dans la main le long du canal Rideau, ils penseront "Oh !, quel couple charmant !" Mais si la fille est en uniforme, ils diront "Regarde la traînée de *CWAC* !" » Les membres du *CWAC*, de même que les autres femmes en uniforme, ne toléraient guère celles qui faisaient honte à l'uniforme, et elles insistaient pour qu'on les congédie sur-le-champ. Les trois services s'efforcèrent constamment d'attirer l'attention de la population sur l'importante contribution de leurs membres et tentèrent toujours d'éliminer les candidatures « indésirables ». Quant au reste, ils durent se fier à leurs membres, dont la plupart affichaient un comportement irréprochable.

Un des problèmes particulièrement préoccupants, parmi les plus urgents, par ce qu'il signifiait pour les éventuelles recrues et pour leur famille, était celui des grossesses hors mariage. Le taux le plus élevé de telles gros-

Vers 1944. L'équipe championne de softball du Corps féminin de l'Armée canadienne, à la caserne Argyll.
(ANC, PA 129064)

13 février 1945, à Londres. Le lieutenant-colonel Alice Sorby, directrice adjointe du Corps féminin de l'Armée canadienne outre-mer, et le lieutenant-colonel Isobel Cronyn, directrice adjointe du Corps féminin de l'Armée canadienne au quartier général de la Défense nationale. (ANC, PA 129091)

sesses survenait chez les femmes âgées entre 19 et 24 ans. Selon la conseillère du CWAC auprès du Directeur général des services de santé, ce phénomène tenait essentiellement à « l'insuffisance des équipements de loisirs dans certaines localités, à quoi s'ajoutait la consommation de boissons alcooliques dans des lieux non surveillés ». Elle ajoutait qu'il incombait à l'armée tout entière, et non au seul CWAC, d'apporter les correctifs nécessaires.

L'entraînement des recrues constitua une préoccupation majeure. Comme les divisions féminines étaient sans précédent, exception faite des services infirmiers du CRSAC, les hauts gradés des trois services durent réfléchir à la question de l'entraînement de recrues féminines. On devait apporter une réponse aux questions habituelles — qui, quoi, quand, où et pourquoi — et l'une des premières interrogations porta sur le sexe des instructeurs : devait-on confier l'entraînement de femmes à des hommes ou à des femmes ? Une note de service de l'état-major trancha la question : « Nous avons le sentiment que les femmes répondront mieux à des instructions sur des sujets militaires données par des officiers ou des soldats de sexe masculin que par des instructeurs de leur sexe [...] car elles constateront rapidement que ces dernières n'ont forcément qu'une expérience limitée. » Pour les femmes sous entraînement, le « pourquoi » était souvent trop évident — l'armée entendait déterminer lesquelles étaient aptes à servir dans les forces armées. À l'instar de leurs homologues masculins, certaines trouvèrent l'entraînement de base fort ardu — les règlements étaient stricts et les horaires complètement différents de ceux de la vie civile. En outre, l'activité physique était plus rigoureuse que celle à laquelle la plupart des femmes s'étaient habituées et celles qui ne pouvaient satisfaire aux critères étaient éliminées.

Le port de l'uniforme, par ailleurs, était très populaire chez les femmes. Durant la crise économique, plusieurs d'entre elles n'avaient pu renouveler leur garde-robe, et voilà qu'elles avaient droit à un uniforme complet et à une allocation pour sous-vêtements et frais d'entretien. Dans *To Spread Their Wings*, Sarah Johnson évoque la fierté qu'elle éprouvait à porter son nouvel uniforme et sa satisfaction de savoir qu'elle « n'aurait plus à se demander ce qu'elle allait mettre », sachant qu'elle « serait convenablement vêtue en toute occasion ». En matière d'uniformes, les femmes connaissaient, il va sans dire, le même sort que les hommes — les recrues recevaient rarement un uniforme qui leur convenait parfaitement. Ceux-ci ne plaisaient pas toujours, en outre, à celles qui tenaient à être à la mode, mais on attachait la plus grande importance à la fierté que pro-

curait l'insigne du service. Les femmes appréciaient aussi le caractère exclusif de leur uniforme, symbole de l'appartenance à une vaste organisation consacrée à une cause juste. Les soldats des forces étaient connus pour leurs exploits sur les champs de bataille ou dans les airs et les femmes militaires partageaient cette fierté.

À quelques détails près, hommes et femmes des forces armées vivaient la même discipline. Les sanctions disciplinaires pouvaient sembler extrêmement dures pour celles qui avaient quitté la vie civile depuis peu. Une des membres du Service féminin de la marine raconte, dans *Greatcoats and Glamour Boots*, une « cérémonie d'expulsion infamante du service » qui l'avait beaucoup impressionnée : « ...le retrait de tous les boutons de son uniforme, de tous ses insignes, l'humiliation publique, le défilé d'expulsion, [cette femme] dépouillée de tout, y compris de sa dignité. Mais c'est ce qu'on voulait, je suppose : dramatiser cette expulsion afin de servir d'exemple aux autres. »

Il pouvait être difficile d'agir comme officier dans une de ces petites organisations féminines. Dans les stations des forces aériennes, par exemple, il pouvait arriver qu'un officier se lie d'amitié avec certaines femmes ; mais si l'une d'elles devait être l'objet de sanctions disciplinaires, ces sanctions devaient être appliquées par le même officier. C'est pourquoi les officiers n'étaient pas encouragés à fraterniser avec les simples soldats. Comme plusieurs femmes officiers avaient entrepris leur carrière militaire à titre de simples soldats, les relations d'amitié liées dans ces conditions devenaient déplacées lorsqu'elles arboraient un insigne d'officier. Une telle promotion pouvait aussi exiger que l'on dise adieu à la camaraderie d'un mess entièrement féminin, pour se retrouver dans un mess intégré, souvent seule représentante de son sexe.

L'organisation de loisirs est une fort ancienne tradition de l'armée et les organisations féminines du temps de guerre ne firent pas exception. Là où les installations le permettaient et où les femmes s'y intéressaient, on proposa la pratique de sports, tels le badminton, le tennis, le softball, le hockey et la natation ; pour celles qui préféraient des loisirs moins actifs, il était possible de pratiquer ski et tennis de table ou d'organiser promenades et pique-niques. On y présentait aussi, selon les talents disponibles, des concerts, des pièces de théâtre et des chorales. Bien entendu, on aimait beaucoup « flâner à la cantine » et fréquenter les danses organisées par l'armée. Dans les stations isolées, où les femmes étaient largement minoritaires, elles prenaient soin d'éviter tout problème en se

Membres du Corps féminin de l'Armée canadienne à Ottawa, 30 juin 1944. (ANC, PA 139932)

déplaçant en groupe ou deux par deux lorsqu'elles n'étaient pas en devoir. Leurs souvenirs de cette époque ne sont pas sans une touche railleuse, si l'on en juge par cet extrait de *Greatcoats and Glamour Boots* : « La plupart des hommes étaient amoureux de vous seule (et de tout le reste de votre peloton). »

23 octobre 1945. Présentation, au Glebe College d'Ottawa, d'une robe de rayonne vert lime. On en proposait l'achat grâce aux 100 $ accordés aux membres du Corps féminin de l'Armée canadienne lors de leur démobilisation. (ANC, PA 128258)

Certains souvenirs, narrés dans *Petticoat Warfare*, font état des problèmes nés de l'adaptation à un tout nouvel environnement : « Quelle aventure pour de naïves jeunes filles de 18 ans arrivées tout droit des Prairies, où les plus proches voisins étaient parfois distants d'une cinquantaine de milles. N'ayant pas reçu d'éducation sexuelle dans leur foyer, leur connaissance de la vie faisait grandement pitié. »

Les femmes militaires n'oubliaient jamais qu'une guerre était en cours. Dans *To Spread Their Wings*, Sarah Johnson n'est pas sans évoquer un soupçon de culpabilité à cet égard : « J'avais coutume de me sentir coupable d'avoir du si bon temps parce qu'il y avait la guerre — [ma vie dans les forces armées] tenait à l'existence de cette guerre et, à cause de cela, d'autres personnes mouraient et enduraient des souffrances que je ne pourrais jamais imaginer. [...] Cela me semblait payer fort cher mon propre bonheur. » Il arrivait que frères et sœurs, tous en uniforme, se rencontrent à l'occasion de Noël et, se souvient Johnson, « cela faisait plaisir d'être, pour une fois, à égalité avec mon frère » ; elle tenta de convaincre sa sœur d'entrer dans les forces afin de profiter de cette expérience, mais son beau-frère convainquit cette dernière de n'en rien faire. Un Noël calme et serein, passé en sécurité dans une base militaire au Canada, rappelait la différence qu'il y avait entre servir outre-mer et servir au pays. Durant la période des Fêtes tout au moins, ceux qui servaient au Canada étaient reconnaissants de n'être pas à portée des fusils et des bombes.

Les Canadiennes dans les forces armées, 1939-1945 : une expérience réussie

Tout compte fait, l'enrôlement des femmes durant la Seconde Guerre mondiale fut impressionnant. Près de 50 000 femmes se portèrent volontaires pour servir leur pays et 71 donnèrent leur vie. Nonobstant leur désir quasi unanime de servir outre-mer, une femme sur neuf, dans les trois organisations

24 avril 1945. Mariage entre un membre du Corps féminin de l'Armée canadienne et un marin à la caserne Kildare à Ottawa. (ANC, PA 139928)

féminines, fut appelée à servir hors du Canada, bien que ce pourcentage ait été plus élevé chez les infirmières. La création d'organisations féminines fut une totale réussite. Six ans auparavant, rares étaient ceux qui auraient pensé que des femmes puissent servir dans les forces armées autrement que comme infirmières. En 1945, le commandant William Strange, directeur des Services d'information de la marine, émit, à propos des femmes qui avaient servi dans la marine, une déclaration qui s'appliquait aussi à toutes les organisations féminines :

> *Il semble quasi impossible qu'il puisse exister une marine sans elles. Elles se sont à ce point intégrées à la marine en temps de grave urgence, qu'il sera difficile à celles qui restent, l'urgence s'étant dissipée, de constater qu'elles étaient, en fait, une force d'urgence.*

La dissolution était courue d'avance.

30 mai 1952, en Corée. Le capitaine Elizabeth Pense, RCAMC, reçoit la médaille de la Croix-Rouge des mains du major général M.M.A.R. West. (ANC, PA 128041)

Chapitre III

UNE ÉPOQUE D'INCERTITUDE : 1945-1965

La marine a été un monde d'hommes durant des siècles ; historiquement, ce n'est qu'hier qu'on a accordé aux femmes le privilège d'y servir.
Manuel à l'intention des officiers du Service féminin de la marine, 1962

La démobilisation, 1945-1946, et la fin des organisations féminines

Bien avant la défaite des puissances de l'Axe, l'état-major militaire avait abondamment discuté du rapatriement du personnel outre-mer et de la démobilisation de ceux et celles qui s'étaient enrôlés « pour la durée de la guerre ». Avec l'accord des trois armes, le gouvernement mit au point un programme selon lequel des services non militaires seraient responsables de toute question relevant de la réintégration du personnel du

temps de guerre, y compris des procédures de licenciement, de la remise des primes de démobilisation et de la dissémination de l'information.

La fin des hostilités ne marqua pas le retour immédiat des femmes à la vie civile. Il y avait, en effet, des centaines de milliers d'hommes outre-mer qui portaient l'uniforme depuis beaucoup plus longtemps et la politique officielle consistait à les rapatrier en premier lieu. Le gouvernement instaura un système basé sur le principe du « premier enrôlé, premier démobilisé », en vertu de quoi on rapatria d'abord ceux qui servaient depuis longtemps, priorité étant accordée aux blessés et aux prisonniers de guerre. La mise en œuvre de ce programme fut également fonction, dans une certaine mesure, de la nécessité de fournir du personnel aux forces d'occupation de l'Allemagne et à l'administration d'ensemble des trois armes. Les membres des organisations féminines outre-mer, de même que nombre de leurs collègues demeurées au Canada, durent donc se résigner à l'attente pendant que l'on procédait à la démobilisation des premiers arrivés, ainsi que de ceux qu'on estimait être de trop.

1er mars 1947. Démobilisation du dernier membre de la Division féminine de l'ARC. (UPFC, PL 117212)

La démobilisation — et la paperasse qu'elle entraînait inévitablement — n'allait pas sans administration, domaine dans lequel le personnel féminin avait fait ses preuves. Au Canada et outre-mer, les femmes assumèrent des fonctions nouvelles, à mesure que les hommes qui en avaient été responsables quittaient le service militaire. Il y eut des exceptions. Dès novembre 1944, les femmes mariées furent licenciées de l'ARC (Division féminine), bien que les veuves aient été classées comme célibataires et gardées en poste, cependant que les femmes mariées dont les maris étaient prisonniers de guerre et celles qui constituaient des cas spéciaux pouvaient demander de rester en service. En mars 1945, 11 790 femmes servaient dans la Division féminine de l'ARC ; à la fin d'août, elles étaient 9 942 en uniforme et un peu plus de 3 000 en mars 1946. Entre mars 1945 et mars 1946, le nombre de WD en service outre-mer passa de 1 360 à 480. Certaines femmes qu'on aurait autrement démobilisées furent transférées au CWAC, lequel prévoyait avoir besoin de membres (à long terme). Les dernières femmes de la Division féminine de l'ARC furent démobilisées en mars 1947.

Le CWAC connut une évolution semblable. À la fin d'août 1945, 8 216 membres avaient quitté l'organisation. Des 13 304 restantes, 4 353 furent démobilisées à la fin de décembre et les dernières 9 051 quittèrent durant les premiers huit mois de 1946. Le 15 août de cette année-là, les deux dernières femmes en service outre-mer, le major Maria A. Morrisson et le soldat Beatrice O. Charles, débarquèrent à Halifax ; les membres du service en poste à Washington furent rapatriées avant la fin du même mois.

Le Service féminin de la Marine royale canadienne (WRCNS) adopta aussi le principe du « premier enrôlé, premier démobilisé », mais on y admit diverses exceptions. Les femmes dont le mari avait été licencié avant septembre 1945 avaient droit d'être démobilisées quelle qu'ait été la durée de leur service, mais celles dont le mari servait encore dans l'une des trois armes devaient se plier aux procédures normales. À la fin d'août 1945, environ 1 600 femmes sur 6 781 avaient quitté le service. Entre septembre et décembre 1945, 1 802 autres partirent et les 3 357 restantes étaient toutes retournées à la vie civile à la fin de 1946.

On ne saurait évoquer la dissolution des organisations féminines sans faire état des tentatives faites pour éviter leur disparition. Les états-majors des trois armes avaient recommandé de conserver dans les forces un cadre réduit de femmes, afin de faciliter la reconstruction d'organisations semblables advenant un nouveau conflit. Ces recommandations se heurtèrent à une fin de non-recevoir, car bien que l'apport des femmes ait été considéré comme extrêmement précieux, le gouvernement entendait démobiliser le plus grand nombre de militaires possible. En outre, on continuait d'entretenir des doutes, dans bien des milieux, quant à la pertinence de la vie militaire pour les femmes. La directrice du WRCNS elle-même, Adelaide H.G. Sinclair, s'interrogeait en 1946 sur l'opportunité de conserver des femmes dans la marine de l'après-guerre, car l'utilité d'un groupe si restreint ne pouvait justifier l'emploi du personnel nécessaire à leur entraînement. Selon elle, « la plupart des femmes ne semblent guère attirées par la vie en uniforme », et elle ne pouvait concevoir que des femmes accepteraient, en temps de paix, l'entraînement et la discipline nécessaires. Elle estimait plutôt que les femmes désireuses de demeurer dans la marine devraient être incitées à chercher du travail ailleurs, épargnant ainsi à la marine l'inconvénient d'avoir à les inscrire au nombre des effectifs permanents. L'armée ne réussit guère mieux avec le CWAC, mais son état-major adopta au moins des dispositions pour inscrire toutes celles qui le désiraient à la réserve supplémentaire. L'ARC échoua de la même façon ; sa proposition, datée d'octobre 1946, intitulée « Projet d'organisation de la Division féminine de l'ARC et suggestions concernant l'emploi » se heurta à un refus sans appel.

Par ailleurs, la fin de la guerre ne changea pas grand-chose au travail des infirmières. Des milliers de soldats devaient toujours être soignés, mais les trois services fermaient progressivement leurs installations médicales outre-mer et, en conséquence, congédiaient leurs infirmières. Certaines d'entre elles réintégrèrent les hôpitaux civils ou retournèrent aux études, mais la plupart poursuivirent leur travail auprès de leurs patients du temps de guerre, dorénavant accueillis dans les hôpitaux pour Anciens Combattants répartis un peu partout au Canada. Ces femmes répondaient ainsi à l'appel lancé par l'infirmière-chef Agnes Macleod et par le ministère des Anciens Combattants, qui invitaient à « mettre sur pied un service dont le Canada peut être fier », afin « d'apporter un soulagement, si minime soit-il, à ces hommes qui ont risqué leur vie et qui méritent les meilleurs

services médicaux qu'il soit possible de leur procurer ». Les hôpitaux situés à Montréal, Winnipeg, Calgary et Vancouver demeurèrent rattachés à ceux du ministère des Anciens Combattants situés dans ces villes. Cet arrangement permettait d'utiliser des équipements de diagnostic et de traitements avancés, tout en ajoutant à la formation et à l'expérience des équipes médicales militaires.

La réorganisation de la force régulière d'après-guerre laissa les services infirmiers des trois armes considérablement appauvris : 30 postes dans l'armée et dans l'ARC, 20 dans la marine. On y accédait en passant par la force de réserve car, en 1947, il était permis aux infirmières de la réserve, afin d'assurer un approvisionnement régulier de personnel, de solliciter des mandats d'une durée de trois à sept ans.

Après cette première réduction des effectifs, le Service infirmier de l'ARC ne cessa de croître au rythme des affectations d'infirmières dans les stations éloignées et dans de plus importantes stations, telles celles de Trenton et de Rockcliffe. De temps à autre, une infirmière était appelée à faire partie d'une équipe qui transportait par avion, vers un hôpital de garnison, un patient particulièrement mal en point, mais bien que quelques infirmières triées sur le volet aient été entraînées aux procédures d'évacuation aérienne, cinq ans s'écouleront avant qu'une autre soit reconnue compétente en ce domaine. Par la suite, des cours furent dispensés chaque année pour former des infirmières au travail à bord d'avions.

Dans les hôpitaux militaires de base et de station, les infirmières s'occupaient des patients, de leurs personnes à charge et, à l'occasion, d'employés non militaires. Si la base était isolée, elles devaient souvent remplir le rôle d'infirmière des services de santé publique auprès de la communauté. Les postes isolés comportaient leur part de dangers, comme le raconte Noreen Cambon dans *The Military Nurses of Canada*. Les ours polaires se promenaient souvent dans Fort Churchill, où elle était postée, et tout en admettant qu'il s'agissait là « d'animaux superbes qui se déplaçaient très rapidement », elle ne les trouvait « pas très amicaux envers les gens ». Elle se souvient aussi d'avoir « frissonné » en constatant qu'un de ces énormes visiteurs avait remarqué sa présence.

Le rétablissement des organisations féminines, 1949-1955

La Seconde Guerre mondiale terminée, les Canadiens espéraient ardemment, tout comme après 14-18, que les débats internationaux se régleraient désormais par la coopération plutôt que par la guerre. La vaste démobilisation de 1945-1946 ne fut pas particulière au Canada ; toutes proportions gardées, les États-Unis démobilisèrent encore plus rapidement et les autres pays en firent autant. Croire que le monde de l'après-guerre serait à ce point sécuritaire que d'importantes forces armées ne seraient plus nécessaires était certes faire preuve d'un optimisme exagéré et, peut-être, d'opportunisme politique, mais telle était la pensée de l'époque.

Face au coup d'État communiste en Tchécoslovaquie en février 1948 et au blocus de Berlin un mois plus tard, le Canada et ses anciens alliés durent admettre l'existence d'une « guerre froide ». Alors que la plupart des pays alliés avaient réduit leur capacité militaire, l'Union soviétique avait conservé une armée puissante qui poursuivait l'occupation de l'Europe de l'Est, où elle maintenait au pouvoir des gouvernements communistes. L'escalade des tensions entre les anciens alliés entraîna le réarmement des puissances occidentales, y compris du Canada. Il devint rapidement évident que les objectifs de recrutement ne pourraient être atteints si l'on ne rétablissait pas les organisations féminines.

Vers la fin de 1950, au début de la guerre de Corée, le Cabinet fédéral autorisa le recrutement de femmes dans la force régulière, afin d'ajouter aux effectifs disponibles. Le gouvernement n'entendait pas utiliser les organisations militaires pour remplacer les femmes fonctionnaires, mais pour ajouter à leur capacité. Au début de 1951, le Comité de défense du Cabinet fut informé du fait que les trois armes avaient un urgent besoin de main-d'œuvre féminine. Précisant cette requête, une note de service expliqua que toute guerre future exigerait la participation de femmes et que « le recrutement de femmes en temps de paix permet à la fois de combler des postes vacants pour lesquels il est difficile de recruter des hommes et de créer des cadres de réserve qui réduiraient les problèmes liés à une mobilisation ».

Le gouvernement imposa des limites. Le nombre de recrues féminines devrait être compris dans les effectifs autorisés, c'est-à-dire dans le nombre maximum d'effectifs permis pour chaque service, et on n'autorisait la création d'aucune unité spéciale pour les femmes. Aucune femme ne serait employée au quartier général d'Ottawa, comme cela avait été le cas lors de la Seconde Guerre mondiale. Finalement, elles ne devaient pas remplacer les travailleurs civils.

La publicité à l'appui de ce nouveau recrutement mettait l'accent sur les caractéristiques « féminines » et « élégantes » des uniformes. Si les uniformes du temps de guerre avaient été relativement à la mode, les nouveaux l'étaient davantage et un styliste, dont on n'a pas retenu le nom, fit l'éloge de leur design qu'il considérait « plus féminin et plus joli que celui de la dernière guerre ». Une brochure de recrutement de la réserve navale renfermait ce paragraphe :

Bien qu'une réserviste doive être intelligente et bien entraînée pour se tailler une place dans la marine moderne, le service n'a pas oublié qu'elle est une femme et qu'elle entend rester jolie. Nos uniformes ont été dessinés pour attirer les compliments. Durant la guerre, les réservistes de la marine étaient ravies de leur uniforme, mais celles d'aujourd'hui sont encore plus élégantes. Les uniformes sont mieux adaptés, on y a ajouté des bas de nylon et il comprend aussi un coquet ensemble deux tons pour l'été.

10 juillet 1961. Une infirmière s'enrôle dans l'ARC. (UPFC, PL 72364)

Pour les services féminins de l'après-guerre, un des aspects les plus positifs de la politique relative à l'uniforme tint à ce que les femmes

Marian Neiley, infirmière parachutiste, en mai 1955. (UPFC, PL 130186)

n'étaient pas tenues de le porter lorsqu'elles n'étaient pas en devoir, ce qui contrastait avec les règlements en vigueur durant la guerre et qui les obligeait à être en uniforme à moins d'être en permission pour plus de 48 heures. Chose certaine, les recruteurs de l'ARC virent là un changement qui valait d'être clamé : « Lorsqu'elles ne sont pas en devoir et lorsqu'elles sont en permission, les femmes de l'ARC profitent du privilège très féminin de revêtir la tenue civile qu'elles préfèrent. »

Les femmes soldats étaient particulièrement utiles là où la main-d'œuvre civile était rare. Alors que l'armée et la marine ne souhaitaient enrôler des femmes qu'à titre de réservistes, l'armée de l'air estimait avoir besoin de personnel féminin dans ses unités de réserve et dans ses unités régulières. Dans l'ARC, 116 femmes officiers et 4 884 autres gradées furent requises pour occuper des postes tels que commis, techniciennes et préposées aux équipements de radar ou de communications. Les unités de réserve avaient besoin de commis, de téléphonistes, de sténographes et d'autres occupations traditionnellement occupées par des femmes dans la société civile. L'état-major de l'ARC estimait que le recrutement de tous les effectifs requis s'échelonnerait sur quelque deux ans.

Plus ambitieuse, l'armée se donna comme objectif de recruter 236 officiers et 8 614 autres gradées. La plupart serviraient dans les unités de réserve antiaérienne — fonction qui convenait à un personnel féminin, selon l'expérience britannique — et les autres remplaceraient les hommes dans des fonctions telles que préposées au radar, téléphonistes, commis, sténographes, estafettes et personnel préposé à l'approvisionnement.

La marine, par ailleurs, se fixa des objectifs plutôt modestes. L'état-major estima que six femmes officiers devraient conseiller le Conseil de la marine en matière d'emploi féminin. On estima que les occupations techniques et non techniques confiées à des femmes en temps de guerre exigeraient de recruter 50 officiers et 450 autres gradées, toutes à titre de membres des divisions de la réserve navale.

Les conditions de travail instaurées au début des années 1950 corrigeaient certaines des injustices du temps de guerre. Les célibataires des deux sexes recevraient la même solde de base, mais les femmes célibataires étaient seules acceptées ; les femmes mariées ne pouvaient s'enrôler. Pour les femmes, l'engagement initial était de trois ans, contre cinq pour les hommes.

Le 21 mars 1951, le Cabinet autorisa l'enrôlement des femmes dans la force régulière

de l'ARC. D'anciens membres de la Division féminine de l'ARC ou du *CWAC*, officiers ou simples soldats, assumèrent les tâches de planification et d'entraînement dans l'organisation ainsi recréée. Le chef d'état-major de l'air ne permit d'abord de recruter des femmes dans les unités de surveillance radar qu'à la condition de les poster en deçà de la ligne *Pinetree*, une suite de stations radars mises en place pour détecter d'éventuels bombardiers ennemis, et dont le fonctionnement exigeait un nombre assez considérable de militaires. En 1951, près de 2 600 femmes, officiers et simples soldats, entrèrent à la Division féminine de l'ARC. Deux ans plus tard, l'état-major décida de recruter des femmes en plus grand nombre et pour des tâches plus diversifiées, de sorte que juillet 1953 marqua un sommet dans le recrutement d'après-guerre : la Division féminine comptait 3 133 membres. Par la suite, les effectifs furent réduits et, en 1954, moins de 1 000 femmes portaient l'uniforme de l'ARC. Au cours de la même période, l'ARC permit aux femmes de faire partie de sa réserve, mais elle connut un recrutement moindre que dans la force régulière. D'un sommet de 1 700, tous grades confondus, atteint en 1951-1952, le nombre de femmes réservistes glissa à 511 l'année suivante et se stabilisa ensuite à environ 400.

En 1951, quelque 1 000 femmes s'enrôlèrent dans la réserve de l'armée. Au cours des deux années suivantes, ce nombre glissa à 701 avant de grimper à 1 307 en 1954. En janvier 1952, le Comité de politique de l'armée soupesa, dans un rapport consacré à l'emploi féminin, les avantages du recours à des effectifs militaires. Reprenant les arguments employés durant la guerre, le rapport souligna que les femmes soldats, sujettes à la discipline militaire, étaient « plus étroitement contrôlées » que les civils. Elles pouvaient être postées là où on en avait besoin, ce qui permettait de libérer des hommes pour le service actif. Selon l'opinion généralement admise, les femmes serviraient dans l'armée lors de tout futur conflit, de sorte qu'une organisation féminine en temps de paix formerait le noyau d'une possible expansion. Le rapport relevait, par ailleurs, le coût plus élevé du personnel militaire, la nécessité d'installations d'entraînement supplémentaires et « des coûts administratifs additionnels, tels le logement, le vêtement et la gestion du personnel ». La conclusion de ce document allait déterminer la suite des événements : « L'emploi [de femmes] devrait essentiellement viser à libérer les effectifs masculins là où le coût per capita est relativement le même ou lorsqu'il est impossible de recourir à des effectifs civils. »

En juillet 1953, une note de service recommanda le recrutement de femmes dans l'armée régulière afin d'aider au travail de bureau dans les unités de la réserve. Le 1er janvier 1954, le Cabinet consentit à cette requête et limita ce recrutement à 90 personnes, beaucoup moins que les 215 qu'avait estimé nécessaires la note de juillet. Les premières femmes en service dans l'armée régulière étaient toutes des officiers ; les femmes soldats servirent dans une « réserve mobilisable » susceptible d'être appelée en service actif si nécessaire. Les contraintes de la guerre froide, alors à ses débuts, imposaient à l'état-major de l'armée de disposer de tous les « hommes disponibles ». Comme le nombre de femmes soldats devait être soustrait du nombre de soldats autorisés, l'armée n'en recruta aucune dans la force régulière.

En mai 1951, le Cabinet autorisa la création d'une *WRCNS* de la marine, mais cette organisation faisait partie intégrante de la marine, au lieu d'être un élément séparé. Au cours de sa première année d'existence, 369 officiers et femmes d'autres grades s'y enrôlèrent et, l'année suivante, le nombre total de membres atteignit 410. En 1953-1954, les effectifs chutèrent à 299, mais remontèrent à 349 l'année suivante. Même si elles appar-

tenaient techniquement à la réserve, plusieurs des femmes qui composaient cette force furent employées à plein temps dans la division des communications, qui manquait de personnel. En vertu de cette entente, cependant, elles pouvaient mettre fin à leur service moyennant un avis de 30 jours. Des contraintes de service aussi peu rigoureuses risquaient d'accroître la pénurie de personnel, particulièrement en situation d'urgence.

Le 26 janvier 1955, le Cabinet autorisa la marine à inclure des femmes dans ses effectifs réguliers. L'état-major établit un plafond de 400 recrues et ajouta deux conditions : les femmes ne seraient employées qu'à des occupations où elles ne réduiraient pas les perspectives de promotion des hommes et où leur présence n'aurait aucun effet négatif sur l'équilibre entre le service en mer et le service à terre. Cette dernière disposition touchait à la durée de séjour en mer d'un marin par rapport à celle qu'il devait passer en service dans une station terrestre. Cette décision établit un précédent pour toutes les forces navales du Commonwealth, dans la mesure où elle intégrait les femmes à la marine militaire, mais ne leur accordait pas l'égalité ; pour beaucoup d'entre elles, aller en mer n'allait être qu'un rêve, comme le nota avec regret le maître de 2e classe Eleanor Nichols : « J'aurais aimé, je crois, servir en mer, mais il n'y avait malheureusement aucun poste. » Plusieurs années allaient s'écouler avant que ce rêve devienne réalité.

La guerre de Corée, 1950-1953

Il importe de rappeler que la re-création des organisations féminines eut lieu pendant les opérations des Nations unies en Corée de 1950 à 1953, ce qu'on appelle communément la guerre de Corée. Matelots, aviateurs et, finalement, soldats de l'armée de terre canadiens furent envoyés dans le Pacifique où ils se joignirent aux militaires d'autres pays lors de ce premier véritable test de la capacité des jeunes Nations unies à assurer la sécurité collective. Cette soi-disant « opération de police » permit de nouveau aux Canadiennes de rendre de précieux services à leur pays.

3 novembre 1955. D.L. Morrison, H.R. Ward et P.M. Fotheringham, spécialistes des appareils radar, participent à une session de familiarisation aux stations aériennes pour l'école de guerre maritime au NCSM *Shearwater*. (UPFC, PA 146271)

Les infirmières militaires furent les seules femmes à se rendre sur le théâtre des opérations ; elles y servaient, en règle générale, pour une période d'un an, dont six mois au Japon et six mois en Corée.

En mars 1951, le gouvernement s'engagea à fournir des effectifs dans un hôpital du Commonwealth de 400 lits, en conséquence de quoi huit infirmières firent partie de l'équipe médicale de l'Armée canadienne qui arriva à Kure, au Japon, en juillet 1951. En septembre 1952, les premières infirmières du Commonwealth parvinrent à Séoul. Ces six femmes — deux Canadiennes, deux Australiennes et deux Britanniques — durent installer un hôpital de 100 lits dans une vieille école. Le *British Commonwealth Communications Zone Medical Unit*, tel fut le nom de cet hôpital, connut certes des débuts fort modestes. Les fournitures y étaient tantôt rares, tantôt surabondantes. Les travaux de réparations devaient être effectués alors même que des patients y étaient sous traitement et les lits de camp y étaient si bas qu'il fallait souvent s'agenouiller dans la poussière pour soigner un patient. De telles conditions contrastaient nettement avec celles qui régnaient dans les hôpitaux canadiens, mais grâce à l'ardeur au travail des infirmières et du personnel, les patients furent traités comme il convient et l'on fit grand cas de la collaboration de tous les intéressés.

Dans une lettre reproduite dans *The Military Nurses of Canada*, le major Elizabeth B. Neil décrivit ainsi les conditions qui prévalaient à Séoul :

> *L'extérieur de la bâtisse a encore une certaine tenue, mais l'intérieur n'est pas fameux. Le plâtre tombe des murs et on me dit qu'en cas de pluie il me faudra un parapluie dans mon bureau. Nos locaux pourront être améliorés mais, pour l'instant, sont très dénudés. Chacune a son lit, quelques clous pour suspendre ses vêtements et un seau en guise de latrines.*

Dans le même ouvrage, le capitaine Dorothy Doyle évoque l'inventivité et la coopération non seulement des médecins mais aussi de toute l'équipe. Ainsi, par exemple, des tables à vapeur furent fabriquées avec des barils de pétrole vides et des brûleurs M-37 ; en outre, les préposés à l'approvisionnement ne manquaient jamais de se présenter à l'hôpital sans apporter quelque objet utile.

Le 25e Poste de secours canadien de campagne, entièrement masculin au départ, fut le second établissement ouvert aux infirmières. Cette unité de 112 lits, située à 30 km au nord de Séoul, occupait une suite de baraquements préfabriqués et ne traitait que les cas les plus sérieux. Durant les deux semaines qui suivirent l'armistice, ce poste accueillit plus de 1 000 soldats du Commonwealth qui avaient

Vérification d'identité par une policière de l'ARC, vers 1950. (RNC 54 (29))

été faits prisonniers lors des combats. Ils passaient d'abord à la douche, recevaient un nouvel uniforme, subissaient un examen médical, étaient vaccinés et profitaient d'un bon repas. Le 25e Poste de secours canadien de campagne resta en Corée jusqu'à l'automne de 1954 pour y traiter malades et accidentés.

L'entraînement « aéromédical » qu'avait reçu certaines infirmières de l'ARC se révéla fort utile durant cette guerre. Plusieurs d'entre elles furent détachées auprès de l'armée de l'air américaine et s'occupèrent de patients à bord d'envolées partant du Japon pour San Francisco, alors que d'autres participèrent au premier pont aérien médical organisé par le Canada à l'été de 1951. À cette occasion, les blessés canadiens qui avaient été transportés à Tacoma, dans l'État de Washington, par l'armée de l'air américaine, furent transférés au Canada, à bord d'un appareil ambulance de type Dakota, vers les hôpitaux du ministère des Anciens Combattants. Après l'armistice, certaines infirmières s'occupèrent des prisonniers de guerre qu'on rapatria au Canada par voie aérienne. Comme toujours, le service dans des unités interalliées permit de comparer les caractéristiques de son propre service avec des collègues étrangers. Le lieutenant d'aviation Isabel Ziegler raconte, dans *The Military Nurses of Canada*, un incident amusant survenu alors qu'elle servait comme infirmière à bord d'un appareil américain :

> *Je parcourais l'allée lorsqu'un patient canadien m'appela. Il avait à peine prononcé « Oh, Sister », que mon aide médical, un Américain, lui fit savoir sans ménager ses mots qu'il s'adressait à un officier, qu'il devait l'appeler par son grade ou lui dire « madame », mais surtout pas « sister ». Je l'ai simplement pris par le bras et je lui ai calmement expliqué qu'il était normal, dans les pays du Commonwealth, de s'adresser ainsi aux infirmières. Non seulement n'était-ce pas un terme méprisant, mais nous le préférions à celui de notre grade. Mon assistant en fut fort embarrassé, mais il avait pris conscience d'une de nos différences.*

Infirmières militaires, 1948-1959

Les infirmières ne servirent jamais en des points du globe aussi nombreux que durant l'après-guerre immédiat. Les opérations de Corée n'étaient pas encore terminées, que des infirmières du Service de santé de l'Armée canadienne (RCAMC) et de l'ARC faisaient partie des forces canadiennes rattachées à celles de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) en Europe.

De 1951 à 1953, l'ARC déploya en Europe quatre escadres d'avions de chasse formant la 1re Division aérienne canadienne. Deux de ces escadres allaient être stationnées en France, à Grostenquin et à Marville, et deux en Allemagne de l'Ouest, à Zweibrücken et à Baden-Soellingen. Des infirmières étaient en service dans chacune de ces escadres. L'hôpital principal, situé à Zweibrücken, en comptait 20 ; de six à huit étaient en devoir dans les autres escadres, où on avait installé des infirmeries. Un écrasement se produisait parfois lors des vols d'entraînement, ce qui ajoutait au nombre de patients requérant des soins spéciaux. Ces infirmières, qui servaient pour une période de deux ans en vertu d'un système de rotation, devaient aussi, tout comme leurs collègues de l'armée, assurer les soins nécessaires aux familles des militaires.

En novembre 1953, le 27e Groupe-brigade d'infanterie du Canada s'installa dans quatre camps nouvellement construits près de la ville de Soest, en Allemagne, constituant ainsi la première présence de l'armée canadienne permanente en Europe. À quelque distance de là, l'hôpital principal d'Iserlohn était dirigé par le Service de santé de l'armée britannique,

mais il était pourvu d'un personnel britannique et canadien. Chacun des camps devait plus tard recevoir une clinique où officieraient jusqu'à trois infirmières, lesquelles devaient aussi prendre soin des familles des soldats. Cependant, le personnel du Service de maternité de l'hôpital d'Iserlohn demeurait exclusivement britannique.

Il arrivait aussi que les infirmières ayant servi en Corée soient de nouveau envoyées outre-mer auprès des membres du groupe de brigade stationné en Allemagne, alors que celles de l'ARC pouvaient être assignées à l'une ou l'autre des stations qui abritaient, en France et en Allemagne de l'Ouest, les escadrons de la 1re Division aérienne du Canada.

De retour au Canada, de plus en plus de femmes s'inscrivirent au cours d'évacuation aérienne qu'on avait recommencé à dispenser annuellement. On y enseignait la météorologie, les communications, l'amerrissage forcé et les techniques de survie, ainsi que toutes les facettes du travail « aéromédical » ; on insistait particulièrement sur l'aptitude à la natation et à la survie lors d'un écrasement en mer. On y testait aussi, bien entendu, l'immunité au mal de l'air lors d'envolées acrobatiques au cours desquelles les candidates devaient continuer à s'occuper de leurs « patients », en l'occurrence d'autres infirmières. Dans *Military Nurses in Canada*, Isabel Ziegler avoua s'être inscrite à l'ARC dans le but de devenir pilote, et avoir dû se contenter d'y être infirmière, chanceuse cependant d'avoir été choisie pour s'entraîner à l'évacuation aérienne. À propos de motivations, elle concluait : « Chaque infirmière avait ses préférences ; la plupart espéraient pouvoir travailler dans les airs. »

En 1951, les infirmières de l'ARC abordèrent le domaine dangereux et passionnant

6 avril 1955. Infirmières parachutistes. (UPFC, PC 676)

des opérations de parasauvetage, domaine jusque-là réservé aux aviateurs et aux médecins. À l'école de parasauvetage, située à Edmonton, les candidates subissaient un entraînement physique rigoureux et des instructions théoriques durant six semaines, avant de tenter leur premier saut. Lorsqu'elles en avaient maîtrisé les techniques fondamentales, elles déménageaient à Jasper pour y acquérir, au Henry House Field, une expérience pratique dans l'art du « saut en parachute en terrain ouvert ou boisé, de l'escalade dans toutes conditions, des techniques de survie, de la construction d'abris, de l'adminis-

tration des premiers soins et de l'évacuation des blessés ». Une des membres de ce premier groupe s'étant fracturé une jambe lors d'un saut, seules quatre infirmières méritèrent l'insigne de parasauveteurs. Elles revinrent ensuite à leurs tâches habituelles dans les centres d'hospitalisation, qu'elles ne quittaient que lorsqu'on devait faire appel à leurs compétences particulières.

À propos de compétences particulières, le nombre de diététiciennes des Services de santé de l'armée (RCAMC) chuta considérablement durant la période d'après-guerre. La pénurie de ces spécialistes devint telle que l'armée obtint la permission, en 1959, de parrainer des diplômées en économie familiale et en science domestique, afin de leur fournir ensuite une formation militaire et des stages d'apprentissage, après quoi elles devaient servir dans les forces régulières durant un certain temps.

Le 1er janvier 1959, présage à l'éventuelle unification des trois armes, les trois services de santé des forces armées furent intégrés dans les Services de santé des Forces canadiennes, dirigés par le directeur des Services de santé. Le Service infirmier devenait une composante de cette nouvelle organisation, bien que les candidates aient toujours pu s'inscrire au service qu'elles préféraient et en portaient l'uniforme. Elles s'enrôlaient pour « une commission de courte durée », d'une durée de deux à cinq ans, après quoi elles pouvaient solliciter un prolongement de service ou un mandat permanent. Selon le commander Glynis Elliott, qui avait appartenu à la réserve navale mais avait d'abord servi dans l'armée de terre, la transition fut plutôt facile car les infirmières des trois armes avaient déjà, dans le cadre normal de leurs fonctions, servi ensemble un peu partout au Canada et en Europe. Pour elles, le seul changement notable fut l'adoption d'un uniforme commun à toutes. L'intégration eut pour effet d'accroître le nombre de lieux où pouvaient travailler les infirmières, dont le centre médical de la Défense nationale à Ottawa, ainsi que le type de tâches qu'elles étaient appelées à accomplir.

Le déclin de la participation féminine, 1955-1965

Vers la fin des années 1950, divers facteurs se combinèrent pour réduire le nombre de femmes dans les services militaires et pour assombrir leur avenir. En 1955, le Conseil de l'Air réduisit à 2 500, de 4 000 qu'il avait été en 1953-1954, le nombre maximum de femmes dans l'aviation. L'état-major déclara que ce nombre correspondait aux capacités de recrutement, même si 3 133 femmes servaient encore dans l'ARC en juillet 1953. À mesure qu'elle apprenait à traiter avec une division féminine, l'ARC avait identifié certains problèmes propres aux effectifs féminins, dont le plus important tenait à la courte durée de leur engagement. Ce phénomène acquérait une importance d'autant plus grande que les métiers les plus complexes exigeaient de plus longues périodes de formation et qu'il y fallait ensuite plus de temps pour acquérir une compétence suffisante. On devait d'ailleurs finir par n'admettre de femmes que dans des métiers qui n'exigeaient pas plus de 16 semaines de formation. Les présumées limites des femmes par rapport aux hommes suscitaient aussi des critiques, mais on ne mentionnait pas ouvertement certains autres facteurs susceptibles d'expliquer leurs brèves carrières ; ainsi, on glissait rapidement sur le fait que les premières recrues féminines étaient parfois affectées à des stations où l'on « n'était ni préparé à leur faire place, ni à les employer avec profit dans leur métier ». La mauvaise qualité et la disponibilité limitée de certains éléments de l'uniforme contribuèrent aussi à décourager certaines des membres du service.

En 1962, lorsque la ligne *Pinetree* fut remplacée par la ligne SAGE (*semi-automated ground environment*), système plus fortement informatisé et qui, par conséquent, requérait un personnel moins nombreux, on réduisit la taille de la Division féminine. Cette décision n'étonna guère, car celle de créer une telle division avait largement été prise en fonction des exigences du système précédent. Une étude menée en 1963 afin de déterminer les futurs besoins de l'ARC en termes de personnel féminin établit ce nombre à 1 100 et, en juin 1964, le chef d'état-major jugea ce nombre trop élevé et décida de supprimer progressivement le personnel féminin. Le ministre de la Défense nationale demanda que cette mesure soit reportée et exigea d'être renseigné sur la politique en cours et celle projetée concernant l'engagement des femmes dans les trois services.

Quant à l'armée, elle entreprit en 1955 de recruter, au CWAC, des femmes qui agiraient comme aides-infirmières, corps de métier qui n'appartenait pas aux Services de santé. Ces femmes assuraient des soins aux familles des soldats, particulièrement dans les postes isolés, mais en 1963, le besoin en avait grandement diminué et le recrutement prit fin. Les femmes qui portaient déjà l'uniforme satisfaisaient à toutes les exigences prévisibles et, à la fin de 1965, l'armée régulière ne comptait plus que 29 aides-infirmières et 9 officiers du CWAC.

La marine, qui comptait 55 femmes en service en 1955, en avait 140 en 1961, lorsque la décision fut prise de réexaminer « la place de la Division féminine dans la structure des effectifs de la Marine royale canadienne ». En cours d'examen, on envisagea l'hypothèse d'une dissolution de cette organisation. Un comité créé pour se pencher sur cette question recommanda que les officiers féminins soient recrutés et employés dans des occupations spécialisées ; que l'on continue d'employer ces femmes dans le domaine des communications, des approvisionnements, des soins de santé et des opérations ; que les femmes ne servent plus dans la région navale du Pacifique ; et que leurs conditions de travail soient, autant que possible, identiques à celles des hommes. Le Conseil de la marine accepta ces recommandations.

En 1962, la Division des communications était dans un tel état de pénurie, que l'on dut recruter davantage de femmes. On s'inquiéta d'abord de l'effet de ce recrutement sur les hommes spécialisés en radiocommunications, mais la courte durée de l'engagement des femmes signifiait que l'on pouvait en réduire rapidement le nombre si la pénurie prenait fin. En 1964, on procéda à un autre réexamen de la Division féminine, sous la forme, cette fois, du *Personnel Structure Review Team* (Rapport Landymore). Tout en concluant que les femmes rendaient généralement d'excellents services à la marine, l'étude imposait de nouvelles conditions à leur futur déploiement. Les femmes, recommandaient les auteurs, ne devraient être employées qu'à des positions que « les hommes ne peuvent occuper convenablement ou efficacement et pour lesquelles il est impossible d'employer des civils possédant les compétences nécessaires », et dans des métiers où existait une pénurie de main-d'œuvre, mais uniquement « à titre temporaire, jusqu'au retour des conditions normales ». De telles conditions semblaient bien réduire les membres féminins à un statut d'auxiliaires, inférieures aux hommes plutôt que leurs égales.

En 1965, l'avenir des femmes dans les forces armées était devenu incertain. Premier service à recruter des femmes lors de la Seconde Guerre mondiale et dernier à les licencier, l'ARC avait aussi mené la course en recréant, avant les autres services, ses organisations féminines. Il entendait pourtant, en

1964, éliminer le Service féminin qui ne comptait plus alors que 566 officiers et soldats, contre plus de 3 000 à son apogée. Dans la marine, on ne comptait que 288 femmes, officiers et marins, qui, à la suite du rapport Landymore, semblaient devoir être réduites au rang de simple appendice du service, Quant au *CWAC*, qui se réduisait comme peau de chagrin, il ne comptait plus que 38 membres dans la force régulière.

Salle de repassage dans l'édifice Conestoga, où les auxiliaires de la marine préparent leur uniforme avant l'inspection. NCSM *Cornwallis*, le 13 septembre 1963. (EKS 1430)

Le capitaine Jane Foster, une des premières femmes à suivre l'entraînement d'un pilote de combat, à bord d'un CF-5 le 2 novembre 1988. (UPFC, CKC 88-6230)

Chapitre IV

UN RÔLE DE PLUS EN PLUS VASTE : 1965-1988

En dépit de l'excellent travail accompli, la présence des femmes dans les forces armées fut de nouveau remise en question deux décennies après la Deuxième Guerre mondiale. Le maintien de cette présence et l'expansion de son rôle tinrent à des facteurs externes, y compris à l'influence politique — dont celle du ministre de la Défense, à la Commission royale de 1971, à la *Loi canadienne sur les droits de la personne* de 1978 et, finalement, à la *Charte des droits et libertés*.

L'étude ministérielle sur les effectifs, 1965

À la suite de la décision d'exclure les femmes de l'ARC, l'étude ministérielle sur les effectifs, commandée en 1964, fut consacrée à une analyse détaillée du rôle des femmes dans les forces armées. On sonda à fond les trois services à propos du rôle que pourraient jouer les femmes, officiers et soldats, et l'on examina aussi les données du ministère du Travail. Il fut démontré que les femmes s'intégraient de plus en plus au marché du travail, leur participation augmentant plus rapidement que celle des hommes. Les interdire de service dans les forces armées serait donc aller à contre-courant de la tendance socio-économique canadienne et, insistait le rapport, « le privilège de servir son pays dans les forces armées ne devrait pas être refusé uniquement pour raisons de sexe ».

Les emplois occupés par les femmes dans la vie civile correspondaient à ceux qu'on leur proposait dans le service militaire, la plupart ayant trait au travail de bureau. On dressa la liste des métiers qui devaient être ouverts aux

femmes et on les classa en trois catégories : les métiers « essentiellement » féminins, « préférablement » féminins et « convenant également » aux hommes. On estima que les femmes étaient seules habilitées à être aides-infirmières et hôtesses de l'air ; quant au travail de bureau, on les jugea capables d'un meilleur rendement que les hommes et on les considéra égales aux hommes dans les métiers d'assistants-dentistes et de techniciens à l'approvisionnement. On retenait les principes établis en 1951, au moment où furent recréés les services féminins : les femmes militaires ne devaient pas remplacer le personnel civil à moins qu'il soit peu pratique ou trop coûteux d'y faire appel, et l'emploi des femmes ne devait pas affecter de façon notable le taux de roulement des hommes en service dans des postes isolés ou en mer.

L'étude ministérielle démolissait aussi certaines des vieilles objections à l'enrôlement des femmes. À ceux qui prétendaient que l'emploi féminin était plus coûteux que celui des hommes et imposait un fardeau administratif particulier, l'étude répliquait que ces problèmes n'étaient ni insurmontables ni fondés sur des données vérifiables. Ainsi, par exemple, on avait su corriger rapidement une pénurie d'uniformes et il était possible de diminuer les coûts de modification des installations en affectant un nombre minimum de femmes à un endroit donné. L'étude révéla que le coût de logement des femmes était, en réalité, inférieur à celui des hommes, un grand nombre de ces derniers étant mariés et pères de famille, ce qui nécessitait allocations de subsistance ou logements d'hommes mariés, écoles et autres équipements. La seule critique qu'on jugea suffisamment valable pour être relevée portait sur le coût des grossesses hors mariage, qui entraînaient pour l'armée des frais médicaux supplémentaires et le versement d'une allocation en comptant lorsque la mère quittait le service ; mais de telles grossesses n'étaient pas assez fréquentes pour que l'armée y accorde une importance particulière.

La seule objection véritablement fondée tenait au fait que les femmes présentaient un plus fort pourcentage d'attrition que les hommes, de sorte que, à coûts de recrutement et d'entraînement égal, il en « coûtait » tout de même plus cher d'employer des femmes. Certes, un certain nombre de facteurs contribuaient à réduire cette différence des coûts, le moindre n'étant pas le fait que les femmes demeuraient essentielles à certaines occupations, ce qui invalidait toute comparaison. Néanmoins, le taux d'attrition des femmes fut considéré comme suffisamment élevé pour justifier de les limiter à l'exercice de métiers n'exigeant qu'un entraînement limité.

Quant aux avantages de l'emploi féminin, on jugea que les femmes en uniforme représentaient « la flexibilité des forces ». Lorsque les forces armées souffraient d'une pénurie de leurs effectifs masculins traditionnels, on pouvait recruter rapidement des femmes pour effectuer des tâches requérant un entraînement moindre, ce qui libérait les hommes pour des tâches plus complexes. La marine et l'aviation avaient déjà profité de la présence de ce « bassin de main-d'œuvre » lorsqu'elles avaient eu besoin, respectivement, d'effectifs en matière de communications et de personnel affecté au système de défense. Un autre facteur positif consistait en la capacité des femmes à occuper rapidement de nouveaux postes. Exception faite des situations d'urgence ou des transferts rapides inhérents à la pratique de certains métiers, les hommes, dont plusieurs étaient mariés et chargés de famille, devaient être prévenus à l'avance de toute nouvelle affectation, alors que les femmes, qui étaient presque toutes célibataires, pouvaient être « transférées avec un minimum de préavis, de dépenses et de difficultés personnelles ». Cet avantage, cepen-

1987. Navigatrice
de l'escadre 434
à bord d'un 707.
(UPFC, ISC 87-319)

1980, durant les essais SWINTER.
Le matelot-chef Pierre Gendron
et le caporal S. Thompson
participent au manœuvres d'amarrage
du NCSM *Cormorant* au
quai de Dartmouth.
(UPFC, IHC 80-493)

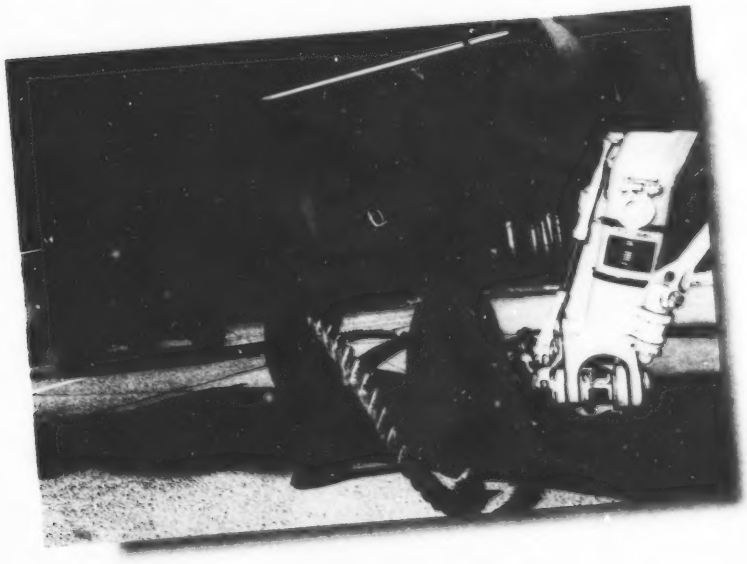

Le caporal Sue Kinney,
de la 409e Escadre, retire
les cales des roues d'un
CF-18 durant un exercice
aérien tenu à Kleine Brogel
(Belgique) du 23 juin
au 3 juillet 1986.
(UPFC, ILC 86-83)

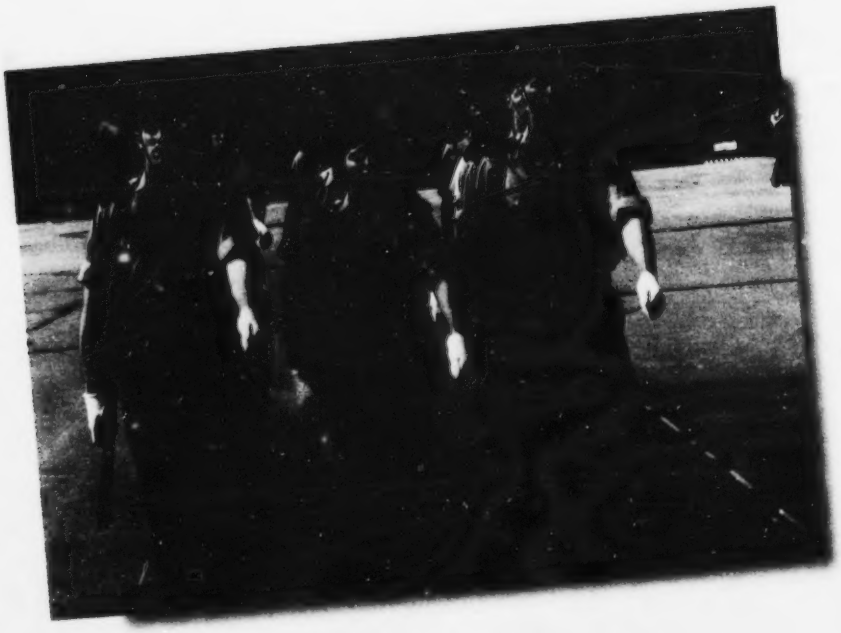

Défilé des élèves-officiers du Collège militaire royal de Kingston (Ontario) le 22 septembre 1980, dont les premières femmes à y être admises. (UPFC, IOC 80-133)

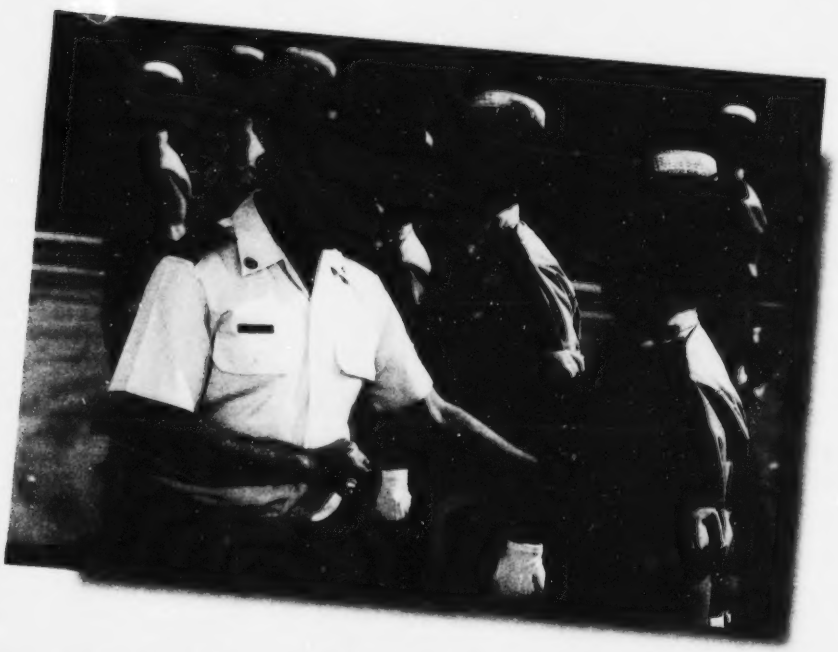

Inspection des élèves-officiers par l'adjudant-maître Tripp, instructeur au Collège militaire royal de Kingston (Ontario) le 22 septembre 1980. (UPFC, IOC 80-136)

dant, n'existait que dans les métiers et dans les unités où les femmes étaient présentes en grand nombre.

Comme il était interdit aux femmes de servir dans des postes isolés ou dans des unités opérationnelles susceptibles d'être expédiées dans des endroits dangereux sur la planète, l'étude conclut que les hommes devraient prolonger, mais modérément, la durée de leur service dans de tels endroits. Lorsqu'il était nécessaire de réduire les effectifs, les femmes permettaient une certaine souplesse, car elles servaient traditionnellement pour de plus courtes périodes, ce qui rendait toute réduction moins difficile que s'il eût fallu licencier des hommes désireux de demeurer dans les forces. Mais ce n'était pas là prétendre, se hâtait de préciser l'étude, que des femmes désireuses de rester dans les forces seraient obligées de partir si un nombre suffisant d'hommes exprimaient l'intention de poursuivre leur carrière militaire. Tout compte fait, un cadre de femmes soldats jetterait les bases d'une plus grande flexibilité en fournissant simplement l'élément premier d'une expansion lorsqu'on la jugerait nécessaire.

1968. Infirmières en congé à Paris. (UPFC, RE 68-6146)

Les femmes en service étaient certes conscientes d'être perçues comme un élément plus flexible et plus mobile que les hommes ; certaines estimaient même être perçues à peu près comme des « pièces de rechange ». Le commander Glynis Elliot, qui servit comme infirmière du milieu des années 1960 jusqu'à 1990, a rappelé comment les femmes célibataires pouvaient être mutées à une semaine d'avis, ce qui se produisait souvent. « On pouvait vous muter n'importe quand durant l'année, presque sans préavis, partout où l'on avait besoin de vous, parce que vous n'aviez pas grand-chose à emporter. C'est ainsi que j'ai été mutée de Victoria à Borden entre Noël et le Jour de l'an. » On eut certes agi de la même manière dans le cas d'un homme célibataire, mais il se trouve que les femmes soldats demeuraient célibataires durant toute leur carrière, ou presque.

Globalement, l'étude ministérielle de 1965 conclut que la décision de l'ARC de dissoudre sa Division féminine était mal fondée. L'étude recommanda, entre autres, que « la nécessité [de disposer] de femmes en uniforme soit reconnue comme permanente et ne fasse l'objet d'aucun autre réexamen de principe ». On ordonna à l'armée, à la marine et à l'armée de l'air de procéder au recrutement de femmes conformément à la liste des occupations pour lesquelles elles étaient considérées « essentielles », « préférables » et « également convenables ». Il était cependant interdit de

permettre aux femmes l'accès à d'autres types d'occupations sans s'être d'abord assuré que les hommes ne seraient pas sujets à des ratios de roulement inacceptables. Selon l'étude, le design et l'approvisionnement des uniformes méritaient attention, mais les questions de conditions d'engagement, de politique de carrière et d'autres questions administratives relatives aux effectifs féminins ne feraient l'objet de décisions qu'au terme d'une plus vaste étude sur l'ensemble des forces armées.

L'unification, 1968, et la Commission royale sur le statut de la femme, 1971

Le 1er février 1968, la Marine royale canadienne, l'Armée canadienne et l'Aviation royale canadienne furent unifiées pour former les Forces canadiennes (FC). Cela étant, le Corps féminin de l'armée canadienne (*CWAC*), le Service féminin de la Marine royale canadienne (*WRCNS*) et la Division féminine de l'Aviation royale du Canada furent éliminés, mais leurs membres conservèrent intégralement leur statut, devenant simplement membres des FC unifiées.

La création d'un seul et unique uniforme souleva un grand intérêt et de nombreux débats. En mai 1968, le magazine *Sentinelle* décrivit cet uniforme comme « chic et [qui] garde, en dépit de sa coupe militaire, un cachet bien féminin ». Avant d'être mis en circulation, cependant, cet uniforme fut porté, à titre d'essai, en divers lieux et circonstances. Dans l'ensemble, les prototypes montrés par *Sentinelle* et d'autres publications n'étaient pas exactement conformes aux uniformes qu'on allait distribuer. Les infirmières firent cependant exception : leur uniforme demeurait inchangé, « avec le voile traditionnel, les chaussures blanches et les bas blancs ».

Trois ans après l'unification, la Commission royale sur le statut de la femme conclut son étude sur la place des femmes dans la société canadienne. Des 167 recommandations qu'elle formula, six touchaient directement les FC. On y exigeait les changements suivants : que les critères d'enrôlement et les prestations de retraite soient normalisés ; que les femmes mariées soient autorisées à s'enrôler ; que la grossesse n'entraîne pas le licenciement ; que les femmes puissent fréquenter les collèges militaires ; et que leur soient ouverts tous les métiers et toutes les classifications.

Les forces armées adoptèrent toutes les recommandations, sauf la dernière. Le 5 juillet 1971, le Conseil de la Défense institua néanmoins une nouvelle politique d'emploi qui stipulait que l'emploi des femmes dans les FC ne devait connaître aucune autre limite que celles qu'imposaient les facteurs suivants :

- *le maintien de la capacité de remplir le rôle militaire défini dans la politique de défense du Canada, selon le concept des « forces existantes » ;*
- *l'acceptation par la société canadienne et le monde occidental de l'emploi des femmes pour exécuter ou appuyer les opérations militaires menées dans le cadre de cette politique ; et*
- *la nécessité d'offrir des occasions de diversification d'emploi et de développement professionnel aux militaires de sexe masculin qui sont affectés durant une importante partie de leur carrière à des postes d'appui du combat, à des unités isolées ou à des postes en mer.*

Au fil des années, le nombre de métiers desquels les femmes étaient exclues diminua et l'enrôlement des femmes augmenta. En 1971, le plafond d'engagement était de 1 500 ; 15 ans plus tard, le nombre de femmes en service dépassait 7 500.

Selon le rapport annuel de 1971 du ministère de la Défense nationale (MDN), les recommandations de la Commission royale

Le soldat Heather J. MacDonald remplace des rivets. Photo prise à la base militaire de Baden (Allemagne de l'Ouest) durant les essais SWINTER tenus en 1980. (BSC 80-1093)

Le caporal Nicole Maksemiuk répare le moteur d'un projecteur à la base de Lahr (Allemagne de l'Ouest). (UPFC, PCN 80-203)

15 mai 1986. Henia Malinowski, technicienne en moteur diesel, à l'œuvre auprès du YFL 104 « Pogo » du NCSM *Carleton*, à Ottawa. (UPFC, ISC 86-311)

auraient pour effet de multiplier le nombre de carrières militaires offertes aux femmes et d'augmenter le nombre de ces dernières à mesure que leur deviendraient disponibles les cours de formation dans plus de métiers et de spécialités. Les femmes étaient désormais éligibles au Programme d'entraînement des officiers de réserve, au Programme de formation des médecins militaires, à celui des dentistes, au Programme de formation universitaire des hommes et à celui des officiers. Elles n'étaient cependant pas autorisées à s'inscrire dans les collèges militaires, en raison « ... du manque d'installations adéquates et du fait que le type d'entraînement disponible ne convenait pas ». Les prises d'armes étaient apportées comme exemple de ce qui ne « convenait pas », car on « supposait que les exercices avec le fusil ne convenaient pas à des femmes et que, de plus, il leur serait physiquement difficile de les accomplir ». En décembre 1972, le MDN annonça que les femmes seraient désormais autorisées à concourir pour obtenir des postes dans 13 classes d'officiers et 30 métiers. Elles demeuraient cependant exclues des rôles de combat, ainsi que du service en mer et en régions isolées.

De 1971 à 1978, le nombre de femmes en service dans les forces armées augmenta nettement. Dans les différentes réserves, le pourcentage d'augmentation fut de 18 % à 19 %, beaucoup plus élevé que celui de la force régulière, qui oscilla entre 2 % et 7 %. Dans sa parution de novembre-décembre 1971, le magazine *Sentinelle* fit état d'un abaissement du plafond d'effectifs maximum du personnel féminin et proposa une entrevue avec la conseillère sortante en matière féminine, le lieutenant-colonel Lois Davis, et avec sa remplaçante, le lieutenant-colonel Mary Vallance. Selon l'auteur de l'article, on avait beaucoup parlé de la Commission royale, mais à peine évoqué le mouvement de « libération des femmes ». Ayant résumé les changements que la Commission royale allait entraîner pour les Forces, l'article insistait sur un fait : « ... elles ne piloteront toujours pas d'avions, de navires ou de véhicules de combat, ni même ne travailleront trop rapprochées des unités combattantes. Notre philosophie occidentale accepterait mal de tels rôles pour la femme. » Pourtant, une note de service de la directrice – Personnel féminin, rédigée après 1971, traduisait un changement d'opinion :

> *Nous estimons dépassée la notion selon laquelle les femmes libèrent les hommes pour qu'ils puissent combattre. La mission d'une femme en uniforme est de mettre à la disponibilité des Forces ses compétences et son savoir-faire. Les Forces armées forment une équipe d'hommes et de femmes professionnellement engagés, qui accomplissent tous une fonction nécessaire. Pour les femmes, le terme chances égales signifie des possibilités d'emploi égales.*

Au milieu des années 1970, des femmes servaient dans tous les principaux emplacements militaires au Canada, avec les Forces de l'OTAN en Europe et avec la Force d'urgence des Nations unies au Moyen-Orient. On avait surmonté, ou tout au moins mis de côté, les craintes quant à la perte de crédibilité des FC auprès de ses alliés et de ses ennemis potentiels, ainsi que l'émergence de problèmes nés du contact avec des alliés qui n'acceptaient pas la présence de femmes dans leurs forces armées. Les classes d'officiers accessibles aux femmes étaient désormais de 18 et le nombre d'occupations et de métiers qui leur étaient ouverts avait presque doublé. Les qualifications requises pour un emploi étaient les mêmes pour tous et l'on avait cessé de limiter les types d'entraînement accessibles aux femmes.

En septembre 1974, on entreprit une étude afin d'identifier les postes qui devaient être occupés par des hommes par suite des restrictions imposées au service féminin. Le vice-

chef d'état-major de la Défense détermina les postes limités aux hommes pour des raisons opérationnelles et le sous-ministre adjoint (Personnel) ceux qui étaient réservés aux hommes pour des raisons de personnel — par exemple, pour équilibrer un ratio service en mer–service à terre, ou pour permettre un avancement professionnel. De l'ensemble des postes, 39 521 furent limités à des hommes et les 29 847 qui restaient devaient être occupés par les candidats les mieux qualifiés, indépendamment de leur sexe. Les deux tiers de tous les métiers et de toutes les classifications étaient désormais ouverts aux militaires des deux sexes.

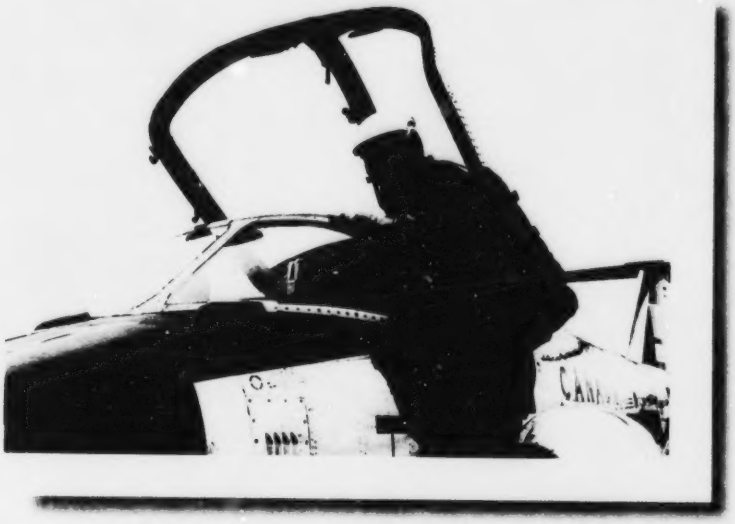

19 août 1974. Six ans avant l'admission des femmes à la fonction de pilote, le major Wendy Clay, M.D. (qui deviendra plus tard major général) obtient son brevet. (UPFC, MJ 74-1222)

Un phénomène, cependant, était peut-être plus important que toutes ces statistiques : l'augmentation croissante de la présence féminine dans les rôles non traditionnels. En 1976, elles étaient représentées dans 16 des 18 classes d'officiers qui leur étaient ouvertes et dans 52 des 64 occupations auxquelles elles étaient éligibles.

Bien qu'aucune restriction n'y ait existé, le recrutement de femmes dans des métiers hautement techniques ou manuels demeurait plutôt lent et les femmes étaient surtout concentrées dans l'administration, les finances, la logistique, les services de santé et autres occupations traditionnellement « féminines ». Celles qui s'engagèrent dans des domaines non traditionnels « se révélèrent compétentes, et leur intégration dans des sections jadis exclusivement masculines se déroulait sans heurts », si l'on en croit un rapport présenté en septembre 1976 au Comité sur l'emploi des femmes dans les forces de l'OTAN. Mais tout en se félicitant de la multiplication des occupations qui leur étaient offertes, certaines femmes espéraient des occasions plus nombreuses encore. Dans un article paru en 1980 dans le *Ottawa Citizen*, le caporal-chef Camille Tkacz fit part de son désir d'être postée en Allemagne. Or, elle ne pouvait, en tant que femme, solliciter les emplois disponibles puisqu'il s'agissait de postes de combattants. « Je suis pourtant prête à y aller, déclara-t-elle. Placez-moi dans un régiment ! Je veux essayer. »

Les essais SWINTER, 1979-1984

Le 1er mars 1978, la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, qui interdisait toute

10 janvier 1987. Le soldat S.A. Clairmont, technicienne en véhicules, répare le moteur d'un camion. (UPFC, ISC 87-13)

Le caporal Gaye Toupin, première femme à se joindre à l'équipe de parachutistes des Forces canadiennes (les *Skyhawks*), 1978. (UPFC, IEC 78-481)

discrimination fondée sur divers motifs, dont le sexe, fut promulguée. La loi comportait cependant une disposition en vertu de laquelle les employeurs pouvaient exclure certaines occupations des effets de la loi s'ils pouvaient démontrer un « véritable critère professionnel ». Cette loi obligea les FC à revoir leurs politiques d'emploi afin de déterminer la nécessité de changements. On mit donc sur pied un groupe d'étude chargé d'analyser les facteurs suivants :

- *effets de l'emploi des femmes sur l'efficacité opérationnelle ;*
- *opposition entre droits de la personne et sécurité nationale ;*
- *aspects médicaux, y compris force physique ;*
- *différentiel des coûts : dessin des uniformes, modifications aux logements, etc. ;*
- *difficultés prévues de recrutement après 1982 ;*
- *impact sur les restrictions actuelles sur l'emploi ;*
- *perception des soldats, des femmes soldats ; de leurs conjoints et de la population canadienne ;*
- *emploi à des postes isolés ; et*
- *éligibilité quant aux collèges militaires.*

Les Forces ne pouvant répondre sur-le-champ à toutes ces questions, on créa le Programme d'emploi expérimental de femmes militaires dans les éléments et rôles nouveaux (*SWINTER*) qui devait durer cinq ans. Il visait à déterminer les chances de réussite de l'incorporation de femmes dans des unités de combat rapproché dans chacun des trois services, nommément à titre de pilotes, de matelots en mer, de membres d'unités des effectifs terrestres en campagne et dans des postes isolés. On définissait « des unités de combat rapproché » comme des unités « susceptibles d'être impliquées directement dans des combats, mais dont la mission première est autre que de combattre ».

Février 1980. École d'entraînement aéromédical de Winnipeg. Les capitaines Deanna Brasseur, Leah Mosher, et Nora Bottomley — premières recrues féminines — lors d'un cours sur les manœuvres en haute altitude. (IW 80-004)

En novembre 1979, les premières femmes furent appelées à servir comme pilotes En raison du temps nécessaire à la formation d'un pilote prêt à se joindre à un escadron, ces essais allaient durer jusqu'en octobre 1985. Le major Wendy Clay fut la première femme pilote des FC ; médecin militaire, elle avait obtenu son insigne de pilote six ans auparavant afin de mieux comprendre ses patients ; mais les recrues de 1979 furent les premières à se préparer à servir dans les domaines du transport, du sauvetage et de l'entraînement.

En 1981, *Sentinelle* consacra un article aux trois premières femmes ayant obtenu leur insigne de pilote. Pour les médias et pour le public, elles étaient une sorte de phénomène rare et furent l'objet d'interviews répétées et d'une attention parfois éprouvante. Et il n'y avait pas que ces problèmes. Le capitaine

Deanna Brasseur a décrit comment ces trois femmes se sentaient isolées de leurs collègues masculins ; curieusement, elle attribue ce phénomène à la différence d'âge, la plupart des hommes étant plus jeunes — cadets officiers et lieutenants en second — ainsi qu'à l'attention qu'on portait à ses collègues féminins. Le capitaine Leah Mosher a plutôt insisté sur la pression qu'on leur imposait parce qu'elles étaient « les premières » et sur la difficulté de ne pas se laisser distraire du travail à accomplir. Pour le capitaine Nora Bottomley, la pression la plus intense était interne : le désir de réussite et les efforts pour y parvenir.

25 septembre 1980, durant les essais SWINTER. Le caporal-chef Wilma Carroll est de quart à bord du NCSM *Cormorant*, cependant que le marin Al Boudreau envoie des signaux à l'aide du phare de « 9 ». (UPFC, IHC 80-492)

Au total, 40 femmes furent ainsi entraînées et affectées à des unités opérationnelles, où elles démontrèrent leur compétence et furent incorporées dans des fonctions aériennes de combat rapproché. On les employa aussi, à titre d'essai, comme personnel navigant. Au terme de cet essai, il fut évident que la poursuite et l'expansion du programme d'emploi pour les femmes étaient acceptées et encouragées, mais le Commandement aérien décida de n'en rien faire en raison des restrictions imposées au vol des femmes. De l'avis du Commandement, un pilote qu'on ne pouvait affecter à des missions de combat ou de quasi-combat ne pouvait être membre à part entière de l'armée de l'air. Cependant, si l'on décidait d'utiliser des pilotes féminins, il recommandait que « leur utilisation ne fasse l'objet d'aucune restriction ».

On amorça également des essais *SWINTER* dans l'armée de terre, en Allemagne, avec le 4e Bataillon de service et la 4e Ambulance de campagne du 4e Groupe-brigade mécanisé du Canada. La première de ces unités assurait l'approvisionnement, l'appui et l'entretien, la seconde le traitement de première ligne et l'évacuation des blessés. Les femmes occupèrent environ 60 postes dans le bataillon de service et 15 dans l'ambulance de campagne ; au terme de l'essai, en septembre 1984, on en conclut que des femmes bien entraînées et soigneusement choisies pouvaient accomplir les tâches requises, mais que leur présence réduisait l'efficacité opérationnelle.

De 1980 à 1984, la marine conduisit des essais *SWINTER* à bord d'un navire non combattant, le ravitailleur et navire de plongée de la flotte, le NCSM *Cormorant*. De huit à treize femmes firent partie de l'équipage au cours de ces quatre années ; pour simplifier les affectations, les femmes ainsi choisies furent affectées aux tâches de soutien pour lesquelles elles étaient déjà qualifiées.

Cet essai démontra que les navires non combattants pouvaient accueillir des équipages mixtes et que les membres féminins pouvaient accomplir leurs tâches avec efficacité, bien que l'on n'ait pas procédé à l'intégration complète de l'équipage. La marine en conclut que les femmes étaient éligibles à des postes « à bord de vaisseaux de guerre de moindre importance, tels les patrouilleurs, les bateaux gardiens de barrage et les petits navires d'entraînement ».

On affecta aussi des femmes à la station Alert, de l'armée de l'air, poste isolé qui leur avait été jusque-là interdit. Le service dans l'Arctique exigeait de s'adapter à des conditions climatiques très rudes et de n'avoir d'autre perspective que « des périodes d'activité intense et de rares occasions de déplacements normaux en dehors du travail ». Les femmes qui participèrent à l'essai Alert occupèrent quelque 20 postes durant six mois consécutifs, sur une période de trois ans. Elles avaient été sélectionnées parmi des secrétaires, des techniciennes en approvisionnement et des cuisinières. Au terme de cette étude, conclue en 1983, on décida d'employer des femmes dans des endroits isolés sur la base des mêmes critères que leurs collègues masculins.

Comme on pouvait s'y attendre, il n'y eut guère unanimité sur l'opportunité de placer des femmes en situation de quasi-combat. Dans un article de *Sentinelle* en 1981, le lieutenant-colonel Carl Fitzpatrick se fit humoriste pour décrire la réaction à l'arrivée des premières femmes apprenties pilotes : « Pendant un certain temps, vers la fin de 1979, les observateurs de défense de NORAD [Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord] auraient eu de bonnes raisons de faire état de quelques petits OVNIS planant au-dessus de la ligne d'horizon à l'ouest du Canada. Car c'est à peu près à cette hauteur que se sont froncés certains sourcils lorsque s'est présenté le premier arrivage de ces femmes qui, bouleversant toutes les traditions, débarquaient au 3e Escadron de pilotage des Forces canadiennes de la base Portage la Prairie, au Manitoba, pour y apprendre – brrr ! – à piloter. » De son côté, le capitaine de corvette Gil Morrison, capitaine du NCSM *Cormorant*, n'avait guère de temps à consacrer à ceux (particulièrement les marins retraités) qui s'opposaient à la présence des femmes à bord des navires. « On ne conduit pas sur la grand-route en fixant le rétroviseur, expliqua-t-il dans une interview accordée à *Southam News*. On y jette un coup d'œil et on regarde la route. » Il convint volontiers que les marins du *Cormorant* éprouveraient quelque difficulté à accepter que des femmes accomplissent les mêmes tâches qu'eux. Ils auront probablement, expliqua-t-il, « l'impression qu'on leur marche sur les pieds, et cela est compréhensible, mais une fois habitués, ils continueront de faire leur travail ».

Toutes les réactions ne furent ni aussi amusantes ni aussi personnelles. Un rapport préparé par l'Unité de recherches psychotechniques des Forces canadiennes, qui examinait la méthodologie scientifique ayant présidé aux essais *SWINTER*, identifia trois facteurs susceptibles d'altérer les variables associées à l'efficacité des unités opérationnelles. Ces facteurs étaient : « Le positionnement de femmes dans des conditions opérationnelles et environnementales non familières ; leur rendement dans de nouvelles fonctions ; et leur entrée dans des cadres jusque-là exclusivement masculins. » Les spécialistes du groupe de recherche ne plaidaient pas contre l'utilisation de femmes dans des unités de combat rapproché, mais soulignaient simplement la nécessité de prendre ces facteurs en compte dans la planification de la prochaine mesure d'intégration.

En 1978, une étude consacrée aux attitudes des militaires des deux sexes, de leurs conjoints et conjointes, ainsi que du grand

Mai 1985. Remise des diplômes, au Collège militaire royal de Saint-Jean, à la première classe des élèves-officiers ayant compris des femmes dans ses rangs.
(UPFC, IMC 85-340)

public, aborda aussi certains obstacles à une participation féminine accrue. À des degrés divers, les répondants identifièrent « les capacités physiques, les conflits conjugaux, l'émotivité des femmes et l'impact des femmes sur les capacités opérationnelles ». De tous ces éléments, les femmes engagées dans les Forces croyaient que le conflit conjugal constituait la seule véritable difficulté, peut-être même insurmontable. L'étude révéla aussi une donnée intéressante : alors que les répondants mariés estimaient, par une forte majorité, que les femmes « étaient capables d'être d'excellentes combattantes, ils ne pensaient pas, en général, que les femmes devraient avoir l'occasion de combattre et ne souhaitaient pas que leur épouse soit en situation de combat, sauf comme coéquipier à bord d'un avion ».

Même si la Commission royale de 1971 avait recommandé que les femmes soient admises dans les collèges militaires, on n'avait permis aux femmes élèves-officiers que de suivre des programmes dans des universités non militaires. Ce n'est qu'en 1980 que le Collège militaire royal de Saint-Jean, au Québec, et le *Royal Military College* de Kingston, en Ontario, accueillirent leurs premières « élèves-officiers » ; le *Royal Roads Military College* d'Esquimalt, en Colombie-Britannique, n'allait en faire autant qu'en 1984. On perçut d'abord une certaine appréhension chez les anciens élèves, le personnel militaire et même le grand public, mais tout cela s'atténua avec le temps.

Le 100e anniversaire de l'entrée des femmes dans les Forces : un instantané de 1985

Le rapport annuel de 1985 du MDN résuma les progrès réalisés depuis que les femmes s'étaient engagées comme infirmières dans le service militaire lors de la Rébellion du Nord-Ouest. Au sein de l'OTAN, seuls les États-Unis affichaient un pourcentage plus élevé de femmes dans les forces armées, et le rapport notait avec fierté le nombre de classifications et de métiers ouverts aux femmes, l'égalité des termes et des conditions de service, ainsi que les occasions d'avancement. L'auteur ne cachait pas le fait que peu de femmes occupaient des postes supérieurs, mais ajoutait que la situation s'améliorerait au fil du temps.

Les spécialistes des services au personnel abordaient cet anniversaire avec une plus grande prudence. Une note de service datée du 14 mai 1984 prévenait qu'« avant de plonger joyeusement dans ce centième anniversaire, nous devrions prendre le temps de mesurer le chemin parcouru relativement au sort fait aux femmes dans les Forces cana-

UNIFORMES
1941-1990

Membre de la Division féminine de l'ARC,
formée en 1941.
(Reconstitution de Ronald B. Volstad, Art Global)

Membre du Corps féminin
de l'Armée canadienne, Italie,
1943-1944. (Reconstitution
de Ronald B. Volstad, Art Global)

Membre du Service féminin
de la Marine royale canadienne,
formé en 1942.
(Reconstitution de Ronald B. Volstad,
Art Global)

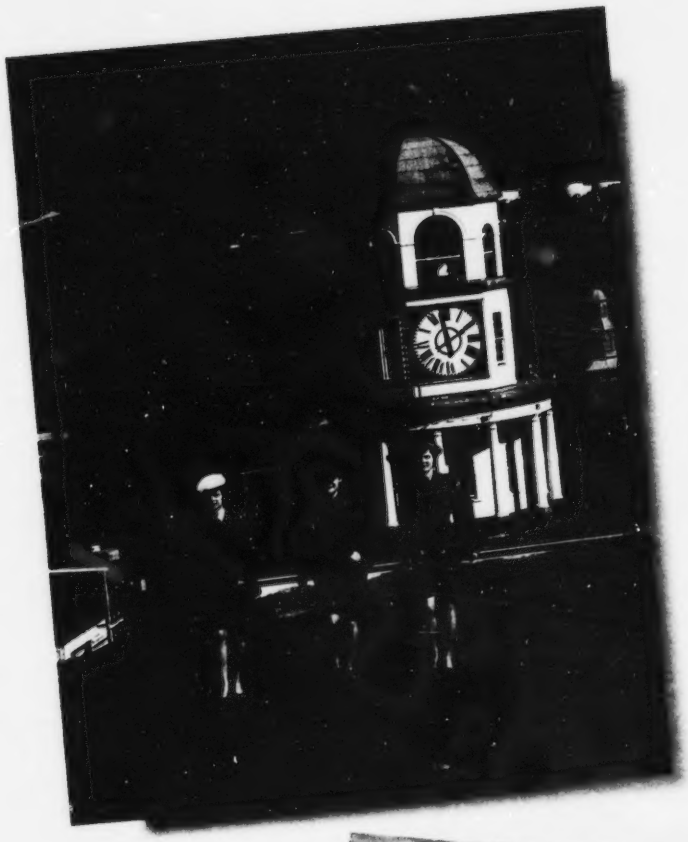

Représentantes de chacune des trois armes, peu avant l'adoption d'un uniforme unique, Halifax, 1968. (UPFC, REC 68-881)

Représentantes de chacune des armes arborant l'uniforme distinctif, après l'abandon du port de l'uniforme unique, Halifax, 4 mai 1990. (UPFC, HSC 90-439-1)

diennes ». On voyait une certaine ironie dans le fait que les essais *SWINTER* — conçus pour voir si les femmes étaient aptes à vivre des situations de combat — soient conclus un siècle après que des infirmières eurent servi sur un théâtre d'opérations primitif qui « compte tenu des méthodes guerrières de l'époque, n'était pas sans danger pour les infirmières ». On conseillait donc d'aborder les célébrations avec sobriété, afin d'éviter d'être embarrassé par tout rappel du manque de progrès dans certains domaines. Compte tenu de l'attention que les médias allaient porter à un tel événement, le major général Borden R. Campbell déclara que le ministère de la Défense « devait être prêt à traiter de tout ce qui concerne les femmes dans les Forces, les thèmes controversés tout autant que les aspects positifs ». Il suggéra de centrer les célébrations sur le « contingent des infirmières ».

Les essais EFPLC, 1987-1989

En avril 1985, l'article de la *Charte canadienne des droits et libertés* touchant à l'égalité des droits entra en vigueur. Ce document affirmait que « la loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur le sexe ». En octobre de la même année, le sous-comité parlementaire sur l'égalité des droits recommanda que « tous les métiers et toutes les occupations pratiqués dans les Forces armées canadiennes soient ouverts aux femmes ». En mars 1986, le gouvernement promit, en réponse à cette recommandation, de continuer à promouvoir la multiplication des fonctions militaires accessibles aux femmes, à la condition que l'efficacité opérationnelle des Forces n'en soit pas affectée. À cette fin, on nomma un groupe de travail sur la Charte dont les recommandations allèrent dans la direction souhaitée. Entre autres, on souhaitait examiner plus avant la possibilité d'abolir davantage les restrictions relatives au sexe.

Afin de vérifier l'effet d'une plus grande égalité sur les forces armées, on annonça, le 5 février 1987, la tenue des essais EFPLC (Programme d'emploi des femmes dans des postes liés au combat). Ceux-ci avaient pour but d'« évaluer l'impact des unités mixtes sur l'efficacité opérationnelle ». Jusqu'alors, on avait empêché les femmes de servir : dans les esca-

Le lieutenant général J.J. Paradis, commandant de la Force mobile, procède à l'enrôlement de France Archambault. Elle fut l'une des premières femmes à être admise au Collège militaire royal de Saint-Jean, le 27 juin 1980. (UPFC, IM 80-128)

drons de chasseurs et d'hélicoptères de combat ; dans les unités d'infanterie, d'artillerie, de blindés, de génie de campagne, de signalisation de campagne et de renseignements de campagne ; dans les flottes de destroyers, qui représentaient 80 % des postes en mer. Ces derniers bastions masculins étaient désormais sous étude et des femmes étaient, pour la première fois, employées dans des unités de combat. On devait même envisager de les poster à bord de sous-marins, où les installations sanitaires et les espaces de logement étaient sévèrement limités.

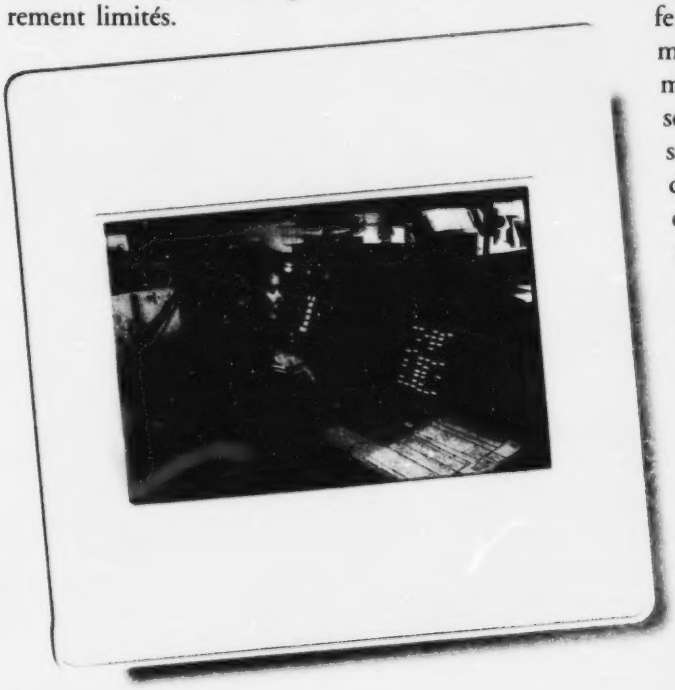

Technicienne radar au Centre régional d'opérations, dans le complexe souterrain de NORAD à la base de North Bay, le 13 mars 1987. (UPFC, ISC 87-224)

En juin 1987, l'ARC fit savoir qu'elle jugeait inutile de participer à ces essais et qu'elle retirait toute restriction sur l'emploi de femmes. Celles-ci seraient admises à tous les métiers et à toutes les classifications, y compris ceux de pilote de chasse, de navigateur et de technicien de bord ; les deux premières femmes destinées à devenir pilotes de chasse débutèrent leur entraînement au printemps de 1988.

L'armée et la marine entreprirent d'affecter graduellement des femmes à des unités de combat en 1987. Hommes et femmes devaient faire partie de ces unités en nombre suffisant pour assurer un soutien mutuel aux membres des deux sexes et, en même temps, pour « permettre de tester véritablement la cohésion de l'ensemble de l'unité en cause ». On s'attendait à ce que « l'unité perde de sa cohésion si, au fil du temps, les femmes se révèlent moins fortes ou moins endurantes que leurs collègues masculins, ou si des relations sociales se nouent entre collègues des deux sexes et interfèrent avec la capacité des membres du groupe à travailler ensemble de manière professionnelle dans des situations difficiles ».

Les femmes qui abordaient ces emplois non traditionnels devaient se faire accepter de leurs collègues masculins et démontrer que les rigueurs de leur tâche ne les rebutaient pas. Dans un article paru en 1988 dans *Sentinelle*, le soldat Kris Berg évoque ses sentiments lors d'une séance d'entraînement au saut en parachute. Seule femme parmi 57 hommes, elle s'était « [...] demandé comment on m'accepterait. Mais ce n'était pour moi qu'un petit détail. » Elle s'inquiétait bien davantage de sa capacité à réussir les épreuves mentales et physiques qui lui étaient imposées.

Autre sujet de préoccupation soulevé à cette époque : les atrocités dont étaient victimes les femmes en temps de guerre. Dans une lettre fort éloquente publiée au printemps de 1988 dans *La Revue canadienne de Défense*, un officier de l'active fit valoir qu'en guerre « les conventions, traités et déclara-

Observateur d'artillerie durant un exercice sur le terrain, 1975. (UPFC, REC 75-694)

Base de Baden (Allemagne de l'Ouest) le 22 juin 1980, durant les essais SWINTER. Le caporal Joanna Gilkinson effectue des soudures sur un émetteur-récepteur VHF d'urgence. (UPFC, BSC 80-1091)

tions des droits qui devraient normalement s'appliquer » demeuraient souvent sans effet, et il se demandait si la société « autoriserait un gouvernement à permettre à un grand nombre de Canadiennes de risquer de subir de tels traitements ».

Les essais à terre et en mer devaient se poursuivre tout au long de 1989, pour être ensuite analysés, mais avant même qu'ils soient complétés, les Forces durent composer, une fois de plus, avec de puissantes influences externes.

Le lieutenant Svendson, du régiment de communication 709, durant un exercice sur le terrain, le 9 juin 1990. (UPFC, IOC 90-9-38/40)

Chapitre V

VERS UN NOUVEAU SIÈCLE : 1988-1999

[...] il nous faut maintenant accepter qu'il n'existe plus de véritable critère professionnel justifiant que certains emplois des FC [Forces canadiennes] soient inaccessibles aux femmes.

Général Paul D. Manson, chef de l'état-major de la Défense, 1989

La société canadienne évolue, l'armée doit évoluer elle aussi. Elle doit refléter les valeurs de la société, sous peine d'en perdre l'appui. C'est pourquoi les obstacles à l'emploi des femmes dans des armes de combat sont un problème qui me préoccupe énormément [...]. Je voudrais aussi faire la remarque que tout militaire qui ne comprend pas ou qui ne supporte pas le droit qu'ont les femmes de servir au sein des armes de combat n'est plus le bienvenu dans l'armée.

Lieutenant général J. Maurice Baril, chef d'état-major des forces terrestres, 1997

Une décennie de changement et de croissance

Alors que s'achevaient les années 1980, la Commission canadienne des droits de la personne (CCDP) éliminait le dernier obstacle à l'intégration des femmes dans les Forces. La décennie qui suivit se divise en trois étapes : l'ouverture à tous les métiers et à toutes les occupations ; le changement d'accent dû aux contraintes fiscales ; un renouveau d'intérêt pour l'intégration des femmes. Durant la guerre du Golfe et au cours de nombreuses missions de maintien de la paix à l'étranger, les femmes soldats se sont montrées capables de relever les défis en toute égalité.

La décision du tribunal de la Commission canadienne des droits de la personne, 1989

Réagissant à des plaintes formulées par quatre femmes et un homme militaires, la CCDP constitua un tribunal afin de mener une enquête. Les femmes affirmaient qu'on leur avait refusé un emploi parce qu'elles étaient des femmes, alors que l'homme plaidait la discrimination inverse parce qu'on lui avait ordonné de voler en situation de combat, alors que les femmes en avaient été dispensées. On notera, pour comprendre à quel point la situation évoluait rapidement en ces matières, que la catégorie occupationnelle à laquelle aspirait une des plaignantes devint accessible aux femmes avant que le tribunal rende sa décision. Quant aux autres, le tribunal s'attacha à déterminer si des contraintes occupationnelles *bona fide* existaient, pouvant empêcher les femmes d'occuper toutes les fonctions militaires.

Le tribunal tint des audiences, rendit visite à des unités, consulta des experts civils et militaires et obtint des renseignements d'autres pays. Le 20 février 1989, il déclara que devaient être levés tous les obstacles à l'accession des femmes à toutes les occupations, à deux exceptions près : le service à bord des sous-marins et des aumôneries catholiques. Le tribunal ordonna, notamment :

- *les essais sur l'emploi de femmes dans des postes liés au combat deviendront le premier stade de la mise en œuvre de la nouvelle politique visant l'intégration totale des femmes dans les FC et ne seront plus considérés comme des essais ;*
- *dans les meilleurs délais, les femmes seront intégrées pleinement aux composantes de la force régulière et de la réserve ;*
- *toutes les restrictions seront supprimées, on éliminera progressivement le nombre minimal d'hommes requis, et de nouvelles normes de sélection s'appliqueront immédiatement aux groupes professionnels militaires ;*
- *la politique devra faire l'objet d'un contrôle interne et externe ;*
- *les FC et la CCDP collaboreront à l'établissement d'un plan de mise en œuvre dans l'intention d'atteindre l'intégration totale d'ici 10 ans.*

Dans un message explicatif adressé à tous les membres des Forces et daté de mars 1989, le général Paul D. Manson, chef de l'état-major de la Défense, déclara :

> *Je tiens à souligner pour le moment que l'on peut considérer la décision du tribunal de la CCDP comme le plus récent (et probablement le dernier) des développements à survenir dans les Forces canadiennes au cours des 20 dernières années dans l'intention d'établir l'équité totale entre les hommes et les femmes des Forces [...] l'intégration totale est devenue la loi à suivre, et il nous faut bien entendu respecter les lois [...] il revient à chacun de nous de faire de ce projet d'envergure une réussite, dans le plus grand esprit d'équité.*

20 juin 1989, base de Cold Lake (Alberta). Les capitaines Jane Foster et Deanna Brasseur, deux des premières femmes à suivre un entraînement de pilote de combat, debout sur les moteurs d'un CF-18. (UPFC, CKC 89-3773)

Application de la décision, 1989-1991

Toutes les occupations (sauf les deux exceptions notées précédemment) furent immédiatement ouvertes aux femmes. On adopta, pour ce faire, le processus utilisé lors des essais EFPLC. Toutes les politiques relatives à l'emploi des hommes ou des femmes à des endroits spécifiques furent réécrites et l'on abolit la Direction du personnel féminin. Cette mesure fut considérée comme « un pas en avant vers la normalisation de l'emploi féminin, car les responsables de la formulation des plans et des politiques considèrent désormais comme normale la composition mixte des forces armées du Canada ».

Ce « droit de servir » dans toutes les occupations et dans toutes les unités des Forces s'accompagnait d'une « obligation de servir » pour les femmes qui s'étaient enrôlées à l'époque des anciens règlements. Une déclaration, datée de juillet 1989, renforça le sens des nouvelles politiques et souligna que « tous les militaires de la Force régulière ont en tout temps l'obligation d'exécuter toute tâche légitime qui leur est confiée selon les modalités prescrites par le CED (chef de l'état-major de la Défense). Les lignes de conduite en vigueur au moment de l'enrôlement d'un militaire ne lui confèrent au sens de la loi aucun droit acquis de ne servir que dans les catégories d'emploi qui lui étaient alors accessibles. » Les femmes qui étaient entrées dans les Forces à une époque où elles n'étaient pas tenues de participer aux unités de campagne faisaient face à une toute nouvelle réalité. Cette réalité n'était pas toujours la bienvenue. Le premier rapport au Comité consultatif du ministre concernant les femmes dans les FC nota que, dans la marine, des gradées acceptaient mal « l'obligation de servir en mer » et que des femmes qui avaient été traditionnellement affectées à des unités et à des bases sédentaires n'avaient peut-être pas les qualités requises pour servir dans des unités de campagne.

L'ouverture à tous les emplois ne signifiait pas que les femmes souhaiteraient être affectées à des occupations non traditionnelles ou qu'elles connaîtraient le succès dans ces nouvelles fonctions. Hommes et femmes se plaignaient de « l'incapacité de certaines femmes, particulièrement dans des fonctions de soutien, d'accomplir efficacement des tâches de campagne associées à leur occupation ». D'autres firent remarquer que les femmes qui échouaient étaient source de problèmes pour leurs collègues car, indépendamment de leurs capacités ou de leurs aptitudes, ces collègues étaient alors considérées comme

Le soldat Heather R. Erxleben, première femme admise dans l'infanterie, et le soldat Dan J. Lagasse retranchées dans une position de défense durant un exercice du 3e Bataillon de l'infanterie légère du régiment *Princess Patricia Canadian Light Infantry*, le 26 mars 1989. (UPFC, IXC 89-065)

Le capitaine Karen Dunford durant un exercice de déminage à la base de Chilliwack, le 15 mars 1989. (UPFC, IXC 89-53)

30 avril 1990. Le soldat Nikol Hock, membre du peloton 2 de la police militaire, durant l'exercice RIGHT CHOOSE tenu dans la région de Borden-Meaford. (UPFC, IOC 90-8-1)

Le lieutenant (W) Monroe, infirmière affectée à l'ambulance de campagne 2, utilise des gaz antiémeute durant l'exercice OSONS-CHALLENGE tenu à la base de Petawawa le 27 octobre 1988. (UPFC, ISC 88-993)

étant « de la même farine », c'est-à-dire « incompétentes, inadaptées et/ou non motivées ». Quant aux femmes qui se révélaient incapables d'accomplir ces tâches nouvelles, elles perdaient le moral au fil de leurs échecs.

Entre le rendu de la décision de la CCDP en 1989 et le mois de mars 1990, une vingtaine de femmes s'inscrivirent pour devenir officiers dans des armes de combat (infanterie, artillerie et blindés). Neuf échouèrent ou se retirèrent et onze poursuivirent leur entraînement. Là encore, le Comité consultatif ministériel releva certains problèmes. À l'École de combat *Princess Patricia's Canadian Light Infantry* de Wainwright, en Alberta, les candidates du premier groupe n'avaient ni la force physique ni l'endurance nécessaires pour réussir. Cette situation pouvait être attribuée, selon le Comité, au fait que, durant la période qui suivit immédiatement l'ouverture aux femmes des postes de combat, « les critères d'admission furent réduits ou mis de côté afin d'atteindre la "masse critique" que l'on estimait nécessaire pour assurer un soutien d'ordre social aux candidates à l'infanterie. Toutes ces recrues, sauf une, ont échoué. »

Ce concept de masse critique — selon lequel le succès dépend de la présence d'un nombre minimum de femmes — a été au cœur des discussions sur l'intégration des femmes, particulièrement dans la marine et l'armée de terre. En désignant comme « mixtes » certaines unités, on entendait « intégrer de la façon la plus confortable possible les femmes dans des unités et dans des occupations qui leur étaient autrefois interdites ». Les responsables des effectifs entendaient multiplier les unités ainsi désignées « lorsque le nombre de femmes au sein des GPM [Groupes professionnels militaires] aura suffisamment augmenté pour qu'il devienne possible de désigner ainsi d'autres unités et d'autres navires ». Ce programme d'intégration, basé sur la notion de masse critique, fut approuvé par la CCDP.

À l'École des recrues de Cornwallis, en Nouvelle-Écosse, on fit subir à des femmes un test de conditionnement physique dont les critères avaient été assouplis et l'on découvrit qu'elles n'étaient tout simplement pas prêtes. De plus, la décision d'envoyer les femmes soldats dans les écoles de combat, afin de constituer une masse critique, créait un problème de plus : le délai qui séparait leur entraînement initial de leur arrivée à l'école de combat était inutilement long. Contrairement aux hommes qui passaient collectivement de l'entraînement de base à l'école de combat, ces femmes étaient ainsi séparées de collègues avec qui elles pouvaient avoir lié amitié. Finalement, on releva diverses allégations relatives à « un sérieux harcèlement par des pairs ».

Le Comité consultatif constata que la réaction à l'intégration était fort inégale au pays. À la base de Petawawa, les officiers et les sous-officiers supérieurs ne faisaient pas opposition à l'intégration, mais ils ne faisaient guère d'efforts, semble-t-il, pour contribuer à sa réussite. On s'interrogeait sur la capacité des femmes à satisfaire aux normes des armes de combat, mais ces discussions demeuraient théoriques puisque aucune femme ne servait, à cette époque, dans les unités de combat de cette base. À la base des Forces canadiennes de Gagetown, où des femmes s'étaient déjà entraînées, l'atmosphère était meilleure. Au 1er Groupe-brigade du Canada, à Calgary, certaines unités évoluaient dans une atmosphère « d'hostilité, à la fois entre sexes et envers le système ». Certains militaires semblaient croire « que l'on menait encore des essais EFPLC et que la décision du tribunal pouvait être contestée ou portée en appel ». Le commandant de la brigade présenta au Comité un longue liste de doléances, dont la perception que les femmes n'étaient pas assez en forme pour accomplir correctement leur travail, ce

Équipe de ravitaillement en combustible au Bahreïn, 1991. (UPFC, ISC 91-5235)

qui obligeait les hommes à travailler davantage ; le fait, croyait-on, qu'elles n'affichaient pas une agressivité suffisante, ce qui affectait l'efficacité et la sécurité du groupe ; et l'impression qu'elles n'étaient tout simplement pas motivées. On y faisait aussi état de problèmes d'effectifs dus aux congés de maternité et au fait que les hommes étaient portés à se faire exagérément protecteurs de leurs collègues enceintes. Le commandant estimait que l'intégration avait eu un effet neutre sur la cohésion, et ajouta en dernier lieu que certains membres de sa brigade considéraient que l'ordre d'intégration était une erreur, mais qu'ils obéiraient néanmoins, même s'ils se sentaient trahis par leurs chefs.

Afin de faciliter le passage des femmes aux « nouvelles » classifications d'officiers, le régime d'entraînement de la réserve navale institua un « cours de conversion » destiné aux femmes qui s'étaient qualifiées dans des champs d'occupation plus traditionnels et qui leur permettait de passer à une année équivalente d'entraînement dans les champs nouvellement ouverts. De tels compromis ne pouvaient cependant pallier le fait que, dans de nombreux cas, les hommes qui avaient entrepris leur entraînement par des cours de surface et sous-surface avaient acquis plus d'expérience navale que les femmes nouvellement transférées.

Il est généralement admis qu'un groupe suffisamment important de femmes qui s'intégreraient ensemble au système permettrait de réduire les problèmes associés à l'isolement social et créerait une communauté naturelle de soutien. La justesse de ce point de vue semble bien se vérifier, car des femmes qui ont subi un entraînement aux armes de combat ou se sont intégrées à des groupes d'hommes ont fait état de divers problèmes, dont « la peur d'être agressée par des pairs masculins, un isolement social extrême et l'impression que la charge de travail quotidienne est disproportionnée parce que les travaux d'entretien sont effectués sans l'aide de pairs, etc. ». Elles ont déclaré que certains collègues masculins leur apportaient un soutien social et moral, mais elles estimaient que leur expérience eût été moins difficile si elles avaient été entourées d'autres femmes. Certaines femmes, pourtant, évoquaient leur rapport aux autres femmes en termes de compétition plutôt que d'entraide. Modifier les idées préconçues et les préjugés à l'égard des femmes soldats exigera peut-être que la masse critique soit suffisamment importante pour exercer un véritable impact sur l'ensemble des forces armées canadiennes.

L'arrivée des femmes dans de nouveaux domaines ne fut pas sans occasionner plusieurs « premières ». Celles qui s'étaient portées volontaires pour les essais EFPLC, dans la foulée de la décision de la CCDP, devinrent des leaders dans plusieurs domaines. Lorsque ces essais furent devenus la première étape de la mise en œuvre de l'intégration, elles en tirèrent un plus grand sentiment de sécurité, sachant qu'aucune décision ne les empêcherait plus de poursuivre dans la voie qu'elles avaient choisie. Elles furent souvent un objet d'attention, non seulement des médias mais aussi de leurs collègues.

Être ainsi sous les feux de la rampe perdit bientôt tout intérêt, cependant, comme l'expliqua à *Sentinelle* le matelot de 1re classe Susan Gencarelli : « Je ne voulais pas être un objet d'attention, je voulais simplement être traitée comme une égale. » Dans le même article, le matelot de 3e classe Cheryl Whalen fait écho à ce propos : « Je ne veux plus être la première à faire quoi que ce soit. Je veux tout simplement être moi-même et poursuivre ma carrière en paix. » Dans le même magazine, la major Deanna Brasseur explique que l'intérêt porté à la première femme à entrer dans un domaine particulier « non seulement créait un fossé entre elle et ses collè-

22 mars 1989. Le capitaine Deanna Brasseur, une des premières femmes à suivre un entraînement de pilote de combat, devant un CF-18. (UPFC, ISC 89-118)

22 mars 1989. Le capitaine Jane Foster devant un CF-18. (UPFC, ISC 89-117)

gues masculins, mais amenait les gens à faire une distinction entre ses performances et celles de ses confrères ». Première femme officier général, le brigadier général Sheila Helstrom affirmait, dans une interview à *Sentinelle*, que l'attention qu'on lui portait lui imposait deux rôles : celui d'officier et celui

22 mars 1989. Le capitaine Jane Foster à la base de Cold Lake. (UPFC, ISC 89-117)

de modèle à suivre. Elle n'était pourtant, à son avis, « qu'un officier parmi d'autres, qui avait travaillé fort et connu une carrière satisfaisante ». Selon elle, « à l'heure actuelle, les jeunes femmes ont un plus grand défi à relever que par le passé, parce que la société a les yeux fixés sur elles [...] c'est toutefois sur le plan militaire que le défi est véritablement de taille ; et cela vaut pour tous les militaires ».

Le temps des contraintes financières, 1992-1996

En 1992, le gouvernement fédéral fit connaître ses projets de réduction du déficit et le ministère de la Défense nationale mit l'accent sur les réductions budgétaires et sur la réorganisation qui s'ensuivrait. À la même époque, les Forces canadiennes s'engagèrent à l'étranger dans plusieurs missions importantes de maintien de la paix. Tel fut le contexte dans lequel progressa une intégration qui sembla bien, durant cette période, avoir régressé parmi les priorités.

D'autres facteurs influaient aussi sur la progression de l'intégration. La fin de la guerre froide accrédita l'idée de l'inutilité de forces militaires importantes et une telle croyance, qui confortait admirablement la politique fiscale du gouvernement, mena à des réductions de budget et d'effectifs. On réduisit le recrutement et les domaines féminins traditionnels — administration et soutien — furent amputés au profit des catégories occupationnelles associées au combat, alors que l'on diminuait aussi le nombre de ceux à qui on offrait de se réengager après un engagement à terme.

Ce qu'on estimait être la nécessité de réduire les Forces donna naissance à l'équivalent militaire de la retraite anticipée. Les Programmes de réduction des Forces, proposés aux soldats de 1992 à 1996 et aux officiers de 1994 à 1996, eurent l'effet désiré : en 1998, le nombre d'hommes et de femmes servant dans les forces régulières était inférieur à ce qu'il avait été en 1989. Au cours de ces années de réduction, la représentation des femmes augmenta, car les hommes quittèrent proportionnellement en plus grand nombre.

Ces années virent pourtant l'adoption de mesures positives. À la lumière d'une enquête

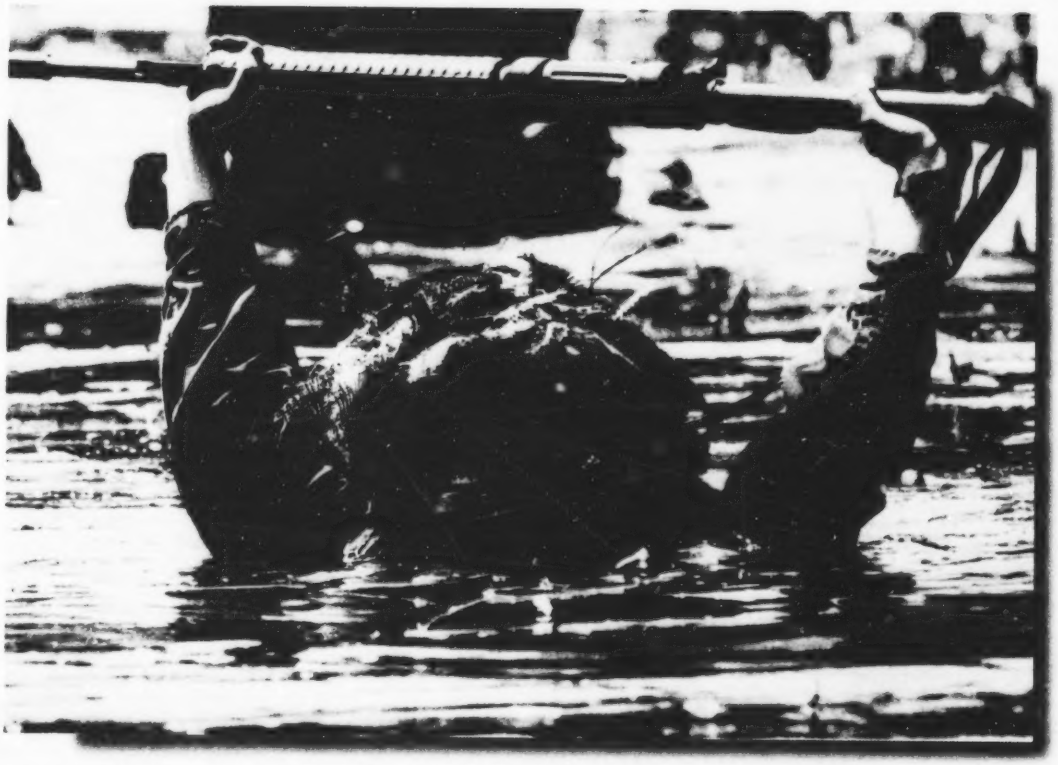

L'entraînement au combat. (UPFC)

sur le harcèlement menée en 1992 et en consultation avec la CCDP, les Forces réajustèrent leur politique et leurs pratiques concernant le harcèlement, créèrent un bureau antiharcèlement et un programme de formation obligatoire appelé Prévention du harcèlement sexuel et du racisme. Des sujets tels que les responsabilités familiales et des conditions de service, autrefois considérés comme des « questions féminines », étaient de plus en plus intégrés aux politiques générales du personnel. On introduisit de nouvelles prestations de maternité, ainsi qu'un congé parental offert à l'un des deux conjoints pour une période de 10 semaines.

Il apparut que la sensibilisation au harcèlement et les programmes de prévention étaient aussi susceptibles d'effets négatifs involontaires. Le Comité consultatif ministériel nota, en 1994, que certains hommes d'une unité d'infanterie qualifiaient le cours de prévention de « Menace » ou de « Mortel », alors que les femmes de la même unité ont cru que « les hommes les plus inquiets les ont évitées durant quelque temps à la suite de ces cours ». Si le harcèlement était stoppé, la brisure de la cohésion de cette unité indiquait clairement la nécessité d'une autre approche qui tiendrait compte de ce phénomène. Craignant d'être accusés de harcèlement, certains sous-officiers hésitaient à discipliner des femmes soldats, ce qui amenait les hommes à conclure que les femmes bénéficiaient d'un traitement de faveur.

Au cours des cinq premières années de l'intégration, chacun des rapports du Comité ministériel identifia un point qui méritait attention. Dans son bilan de mi-mandat, le Comité félicita le quartier général de la Défense pour sa réaction aux plaintes concernant les tenues vestimentaires opérationnelle et non opérationnelle des femmes soldats. Malgré cela, il critiqua les Forces pour avoir mis si longtemps à « attaquer la question de l'habillement et de l'équipement et pour entreprendre de résoudre des problèmes constatés depuis longtemps dans ce domaine ».

Les femmes n'étaient pas les seules à se plaindre de ces problèmes d'équipement et d'uniformes. Le gabarit « moyen » n'est pas celui de tous et des pièces d'équipement, tel le sac à dos, conçu pour l'individu « moyen », ne convenaient pas aux hommes de petite ou de grande taille. D'autres plaintes portaient spécifiquement sur les uniformes féminins. Estimant que ces uniformes devaient projeter « une image professionnelle, disciplinée et fonctionnelle », le Comité consultatif déclara que ceux « des femmes soldats ne devraient pas être dessinés de manière à ce qu'elles ressemblent à des "dames", ou paraissent "mieux vêtues" que les hommes ; le style de cet uniforme, de même, ne devait pas sacrifier la fonctionnalité afin de souligner (d'atténuer) les formes du corps ». Selon le Comité, les différences morphologiques, et non les différences de sexe, devaient seules déterminer les choix en matière d'uniforme. Le Comité sur la tenue vestimentaire des FC étudia les plaintes relatives à la taille, la qualité, les pointures, le style et le tissu des uniformes. Lorsqu'on estima les plaintes légitimes, on entreprit de faire l'essai de vêtements redessinés et l'on adopta, avec succès, des éléments nouveaux.

En 1994, on mit au point un plan conçu pour accroître la présence des femmes dans les Forces. Prénommé MINERVA (du nom de la déesse romaine de la sagesse et de la guerre), ce plan comprenait les éléments suivants :

- *réaffirmation de l'engagement des responsables ;*
- *cours de sensibilisation aux disparités entre les sexes ;*
- *analyses de tendances concernant les femmes (obstacles structurels, libération,*

Janvier 1993. Le lieutenant (M) Mackinnon, du NCSM *Preserver*, procède à l'examen d'une Somalienne durant l'Opération DÉLIVRANCE.
(UPFC, HSC 92-849-261/262)

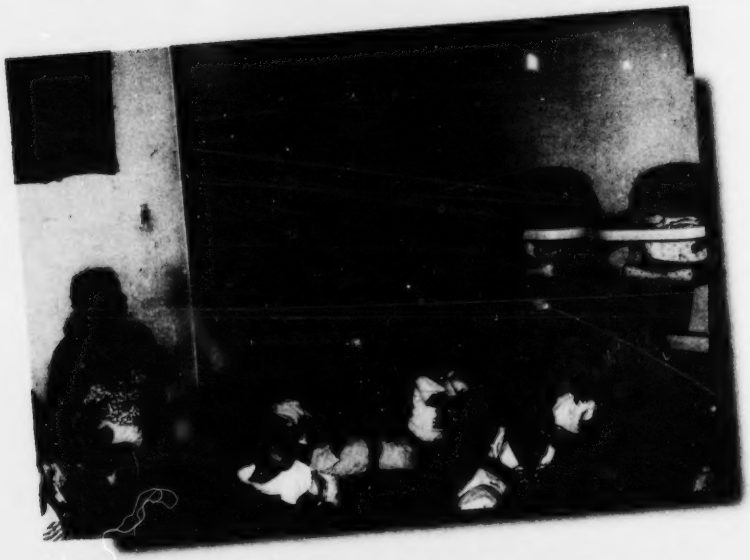

1992. Des Casques bleus de l'équipe de déminage au Cambodge rendent visite à un orphelinat. (UPFC, ISC 92-1199)

enrôlement, offres de PSI [période de service indéfinie], *comparaison des évaluations des RAP* [rapport d'appréciation du personnel], *comparaison des promotions, propositions de distinctions)* ;

- *stabilité géographique* ;
- *allègement des obligations familiales* ;
- *modification des méthodes de recrutement* ;
- *affectation à des postes clés* ;
- *encadrement à tous les niveaux* ;

1992. Un Casque bleu de l'équipe de déminage au Cambodge tenant un jouet qui sera remis à un orphelinat. (UPFC, ISC 92-1155)

- *proposition de nominations à des fonctions honorifiques à des femmes du monde des affaires et des milieux gouvernementaux.*

Ce plan eut un impact moindre que celui auquel on s'attendait et, dans de nombreux domaines, la réalité dépassa les objectifs théoriques. En 1997, cependant, des progrès avaient été réalisés, bien qu'on ne sache pas très bien s'ils résultaient directement du plan.

L'intégration redevient une priorité, 1996-1999

Entre 1996 et 1999, l'intégration des femmes devint de nouveau prioritaire pour les Forces armées, lesquelles se préparaient à aborder les nécessaires changements de culture et d'attitude qui accompagneraient la mise en œuvre de politiques et de pratiques équitables. Changement d'attitude que manifeste, par exemple, la décision d'inclure les congés de maternité et les congés parentaux dans la durée de service calculée pour fins de décorations. De tels congés ne sont plus considérés comme des absences pour raisons de santé, mais comme un volet normal de la carrière militaire.

On institua, à l'intention des femmes qui avaient entrepris leur carrière militaire sous l'ancien système, un programme de durée limitée leur permettant d'entrer au Collège d'état-major et de commandement des FC. Leur ouvrir ainsi certaines occupations opérationnelles au milieu de leur carrière nécessitait certaines concessions. Plusieurs femmes ne pouvaient entrer au Collège d'état-major parce que certaines occupations, et donc l'occasion de s'y entraîner et de s'y perfectionner, leur avaient été interdites au début de leur carrière. Ces femmes étant désormais trop âgées pour assumer les fonctions nécessaires et pour assister aux cours requis, on dut créer une liste de mérite distincte, ainsi que trois postes supplémentaires. Ce programme de rattra-

1997. Le capitaine Eva Martinez, première Canadienne membre de l'équipe d'observateurs militaires des Nations unies, en compagnie du major Paul Lansey, pendant l'Opération VISION (Guatemala). (Avec l'aimable autorisation de Paul Lansey)

Le capitaine Eva Martinez et le major Paul Lansey en compagnie de guérilleros guatémaltèques démobilisés durant l'Opération VISION, en 1997. (Avec l'aimable autorisation de Paul Lansey)

page à court terme sera progressivement abandonné, n'étant plus utile aux femmes officiers entrées dans les Forces sous le système de complète intégration.

Plusieurs publications du ministère de la Défense nationale ont abordé la question de l'intégration et en ont souligné, le cas échéant, les réussites. C'est ainsi qu'en mai 1997, le *Bulletin de nouvelles Défense 2000* consacra un article à certaines améliorations survenues dans ce domaine. Certains équipements, tels les sacs à dos, les uniformes de combat, les masques à gaz et les équipements du personnel navigant, avaient été modifiés afin de mieux convenir aux femmes. À bord des navires, les logements avaient été reconfigurés de manière à pouvoir accueillir des équipages mixtes. Séminaires, conférences et cours de leadership avaient abordé tous les sujets relatifs à l'intégration des sexes, et l'on avait décrété que les critères de sélection des recrues étaient désormais les mêmes pour les hommes et pour les femmes. Le Centre des leçons retenues de l'armée publia un ouvrage intitulé *Leçons retenues - Le leadership dans un environnement mixte* qui traite des mythes culturels, de la manière de savoir si une faute incombe au « sexe » ou au « leadership », ainsi que de divers sujets du même ordre, comme la cohésion et la discipline d'une unité, dans le cadre d'un leadership solide.

La question du harcèlement sexuel revint à l'avant-plan, et de manière très publique, dans un article de l'édition du 25 mai 1998 du magazine *Maclean's*. Le sujet provoqua de telles réactions qu'on le poursuivit durant trois parutions subséquentes et que les médias nationaux s'en emparèrent. On fit état de 31 cas d'inconduite sexuelle sur bon nombre d'années, qui furent tous examinés par le Service national des enquêtes des FC. En décembre 1998, quatre de ces cas étaient toujours sous enquête, un cas avait été rouvert et 11 avaient été classés parce que la victime n'entendait plus donner suite à sa plainte ou ne pouvait être identifiée. Onze autres cas avaient fait l'objet d'une enquête et connu une solution judiciaire, alors que trois furent classés sans qu'aucune accusation ne soit portée. Une seule enquête entraîna des accusations. Avouant qu'on n'avait pas su gérer correctement les problèmes de harcèlement, le chef d'état-major de la Défense ordonna la mise en place d'une ligne téléphonique gratuite permettant de communiquer tout renseignement concernant des incidents de cette nature.

Stéréotype et réalité : la guerre du Golfe et le maintien de la paix

Tout au long de leur histoire, les FC se sont efforcées, tout comme les forces militaires des autres pays, à concilier deux cultures : celle de la société qu'elles servent et celle que les militaires ont développée au fil des années. Les Forces peuvent certes changer leurs modes d'action et modifier, dans une certaine mesure, les attitudes de leurs membres, mais il arrive que les recrues présentent des perceptions et des dispositions qui ne reflètent ni le comportement tolérant et compréhensif des Canadiens ni la volonté des militaires de créer un service complètement intégré au niveau des sexes. Une étude récente du ministère de la Défense nationale concluait ainsi :

> *Les attitudes sous-jacentes au harcèlement sexuel sont fondées sur l'existence de différences sexuelles évidentes et d'un processus de socialisation qui se poursuit depuis l'enfance. Elles font partie des stéréotypes latents que partagent hommes et femmes dans la société. Les instructeurs préposés à l'entraînement de base ont noté que plusieurs recrues de sexe masculin ont parfaitement intériorisé tous ces stéréotypes et qu'une grande vigilance doit être exercée pour prévenir le harcèlement dans les pelotons de composition mixte. Les instructeurs peuvent empêcher ces individus d'adopter de tels comportements, mais les*

12 janvier 1991. Le sergent Sheila Hiscock en patrouille de surveillance autour du QG CANFORME, à Manama au Bahreïn, durant la guerre du Golfe.
(UPFC, ISC 91-4124)

préjugés fondamentaux n'en demeurent pas moins. Le moindre incident peut les renforcer et il est nécessaire de contrôler sans répit tout comportement discriminatoire.

Démontrer la compétence d'un groupe est une excellente manière de combattre les stéréotypes. Les FC ont grandement appris sur le comportement des femmes dans l'active, non seulement lors des missions de maintien de la paix, mais aussi durant la guerre du Golfe.

Avant 1990, les politiques en vigueur avaient, pour l'essentiel, empêché les femmes de servir au Moyen-Orient, à cause des barrières culturelles existant dans les pays hôtes. Pour diverses raisons, les autorités militaires adjoignirent des effectifs féminins aux divers éléments des FC déployés dans le golfe Persique durant la guerre du Golfe. Du mois d'août 1990 au mois d'avril 1991, ces femmes servirent dans cette région en tant que membres de plein droit de l'une ou l'autre des opérations des FC : SCIMITAR (aériennes), FRICTION (navales), ACCORD (quartiers généraux) et SCALPEL (médicales).

Des ordres administratifs furent rédigés pour aider ces femmes à s'adapter aux coutumes des États arabes où elles étaient affectées. On indiqua aux 39 femmes du Groupe opérationnel aérien canadien — Moyen-Orient, qui comptait 550 militaires, qu'elles devaient, si elles quittaient la base, « se vêtir de robes qui vont du cou aux chevilles, et être munies de manches descendant jusqu'aux poignets [...]. On devra les escorter en public, et on les avertira de ne jamais tendre la main lorsqu'elles rencontreront des hommes arabes. Elles ne pourront non plus conduire de voitures. » D'autres femmes en poste dans le golfe Persique furent sujettes aux mêmes contraintes.

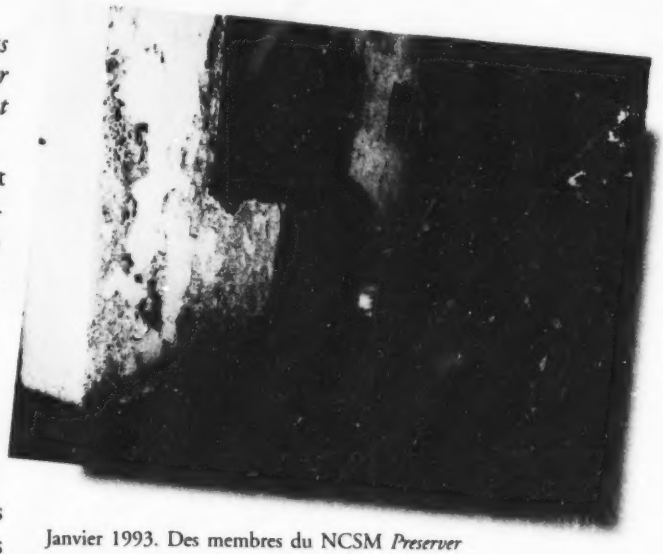

Janvier 1993. Des membres du NCSM *Preserver* transportent des sacs de sable à l'ambassade canadienne, à Mogadishu en Somalie durant l'Opération DÉLIVRANCE. (UPFC, HSC 92-849-32)

Environ 150 femmes servirent aussi au quartier général situé sur le théâtre des opérations et à bord du NCSM *Protector*, sans que survienne aucun incident dû au contexte mixte. L'équipage et divers observateurs remarquèrent que leur présence semblait avoir une « influence calmante », peut-être parce qu'une unité mixte rappelle davantage la vie normale. Soixante-dix femmes, appartenant au contingent des 575 soldats des forces terrestres stationné au Qatar, servirent dans un quartier général et au 1er Hôpital de campagne du Canada ; la guerre terminée, six autres, qui appartenaient à un régiment de génie de combat, travaillèrent avec leurs collègues masculins « à dégager mines et obus non explosés afin de créer une route sécuritaire pour les patrouilles circulant dans la zone démilitarisée à la frontière de l'Irak et du Koweït ».

Les femmes qui servirent durant cette guerre ont raconté que les petits conflits relatifs aux relations hommes-femmes « disparurent à mesure que les équipes devenaient davantage centrées sur leur tâche ; le service actif amena ainsi les effectifs à une plus grande cohésion ». Des 3 500 militaires de la réserve et de l'active déployés dans le Golfe, 240 — environ 7 % — étaient des femmes. Selon un rapport du quartier général de la Défense nationale, elles « furent pleinement intégrées au contingent canadien et n'ont exigé, sollicité ou reçu aucune considération particulière ».

Les femmes soldats ont aussi servi lors de missions de maintien de la paix dans des endroits aussi divers que Chypre, les hauteurs du Golan, le Sinaï, la Namibie, le Honduras, le Pakistan, le Sahara occidental, le Cambodge, la Somalie, l'ex-Yougoslavie, le Guatemala et Haïti. Elles ont participé à des rôles de combat, d'appui au combat et de soutien au combat, à bord de navire d'approvisionnement, dans des escadres d'hélicoptères tactiques et dans des détachements d'hélicoptères en mer. Au cours de ces missions, des femmes de la réserve ont accompagné leurs collègues de l'active : souvent, il n'y avait qu'une seule femme d'un peloton ou d'une compagnie.

Ces soldats de la paix ont dû surmonter plusieurs embûches. Certaines se sont plaintes d'être exclues des opérations ou du fait que « les attitudes, les opinions ou les préférences d'un commandant limitaient leurs possibilités d'affectation sur le théâtre des opérations. En fait, il arrive encore qu'on reçoive [1995] des demandes d'exclusion lorsqu'un nouveau commandant est affecté à ces théâtres d'opérations. » D'autres ont rappelé qu'en dépit du fait qu'elles pouvaient accompagner leur unité sur la « ligne de front », on les confinait parfois à des tâches moins exigeantes ou on les envoyait à l'arrière si elles exprimaient un quelconque malaise. Dans les unités peu ou pas habituées à la présence de femmes, les hommes exprimaient parfois le « besoin » de protéger les femmes. Les femmes étaient elles-mêmes, dans une grande mesure, responsables de la perception qu'on avait d'elles ; la femme consciente de ses capacités était traitée comme une égale, mais celles qui semblaient craintives ou mal à l'aise risquaient de se retrouver isolées.

La culture des pays qui participent, avec le Canada, aux missions internationales et à celles des Nations unies, influait sur la manière dont les femmes vivaient cette expérience. Les soldats qui n'avaient pas l'habitude de travailler avec des femmes croyaient que leurs partenaires des autres pays pourraient « rire des femmes » ou « refuser de traiter » avec elles. Les femmes qui servirent dans des forces multinationales ont raconté qu'elles furent souvent « mises à l'épreuve » ou ignorées, mais qu'elles parvenaient habituellement à accomplir leur tâche. Elles demandaient qu'on les renseigne davantage et qu'on leur apprenne comment se comporter dans les pays qui les accueillaient, ainsi qu'avec leurs

collègues militaires étrangers. Elles ont aussi exprimé le besoin d'en savoir davantage sur les conditions physiques et environnementales des théâtres d'opérations auxquels elles seraient affectées, ainsi que sur « les exigences vestimentaires, les installations sanitaires et la disponibilité des articles nécessaires à l'hygiène personnelle ».

Progrès et problèmes, 1989-1999

Convaincre les femmes d'entrer dans les forces armées n'est qu'un des défis à la créa-

La caporal-chef Linda Chassé de la section de transport du Groupe de bataille Royal 22e Régiment, le 17 septembre 1992. (UPFC, ISC 92-5821)

tion d'une force intégrée. Les y garder suffisamment longtemps pour qu'elles méritent des promotions dans les classes de sous-officiers et d'officiers en est un autre, car les femmes de tous grades tendent à quitter à un rythme plus élevé que leurs collègues masculins. Ce pourcentage d'attrition tient à des raisons diverses et, probablement, à diverses motivations. Harcèlement sexuel et discrimination ont certainement provoqué certains départs, alors que d'autres ont tenu à l'absence de tenues et d'équipements adéquats. Le conflit inhérent entre vie familiale et carrière militaire semble aussi affecter les femmes davantage que les hommes, particulièrement celles qui servent en mer ou dans l'active. Témoignant devant le Comité permanent sur la Défense nationale et les Affaires des anciens combattants, le caporal-chef C. Gelsinger expliqua la méthode utilisée pour déterminer si elle serait affectée au même endroit que son mari, lui aussi militaire. Comme celui-ci était d'un grade supérieur au sien, son coordonnateur de carrières lui trouverait d'abord un poste, après quoi il rencontrerait le gestionnaire de carrière de madame. On proposerait ensuite au caporal Gelsinger une solution dont elle avait, chaque fois, l'impression qu'elle était « à prendre ou à laisser ». Elle ne s'opposait pas au fait d'être appelée à une affectation qui la séparerait de son mari, mais au fait qu'on brisait ainsi la promesse de leur permettre de se voir quotidiennement. À sa base et ailleurs, ajoutait-elle, la rumeur voulait que ce refus de ne pas affecter au même endroit les couples mariés tienne à un programme de réduction des effectifs.

Dans un contexte mixte, le logement devient aussi un défi lorsque les membres doivent interagir en dehors de la « journée normale de travail ». En situation d'entraînement ou d'opérations, par exemple, « tous les militaires doivent avoir un accès égal aux ordres, aux instructions et aux informations pratiquement 24 heures sur 24, particulièrement dans un cadre opérationnel ou éducationnel, ce qui est difficile à réaliser lorsque les deux sexes sont logés séparé-

ment ». Le Conseil consultatif ministériel recommanda d'adopter le principe « de proximité et de l'intimité », afin que les femmes soient autant que possible « dans le coup », tout en prenant les dispositions nécessaires pour que soit sauvegardée l'intimité des membres des deux sexes. Les planificateurs ont donc tenté de faire en sorte que la cohésion de l'unité ne soit pas affaiblie et qu'on ne mette pas fin aux occasions non officielles de recueillir des informations pour la simple raison que les femmes occupent des logis séparés. En même temps, des plaintes étaient diffusées à l'effet que les femmes bénéficiaient d'un « traitement spécial » en habitant des quartiers où la ségrégation était en vigueur. Cela était plus facile dans les unités de campagne, où un espace séparé par des rideaux et un horaire prévu pour les ablutions permettait de régler les problèmes d'intimité. Le Comité remarquait qu'une telle intégration était plus difficile à bord des navires, où l'espace y était plus restreint et où les logements exclusivement féminins étaient devenus la norme. « Certains membres d'équipage féminins risquent inévitablement de se trouver « hors circuit » du fait qu'elles sont séparées de leur division ou de leur détachement. Par ailleurs, certains aspects essentiels de la formation professionnelle des femmes peuvent être retardés à cause de l'absence de places. » Dans une entrevue accordée à *Sentinelle*, le matelot de 1re classe Susan Gencarelli se plaignait d'être isolée du logement des mécaniciens navals. « Lorsqu'ils se réunissent, nous sommes exclues. À cause de cela, nous ratons beaucoup de choses. Lorsque j'étais à l'entraînement, j'ai beaucoup travaillé seule, car je ne pouvais aller m'asseoir au logement et causer avec les autres mécaniciens. »

Tout au long du processus d'intégration, les femmes ont été victimes de préjugés fondés sur l'impression, tout à fait fausse, selon laquelle on devait, pour satisfaire aux quotas, affecter un nombre déterminé de femmes à certains champs d'occupation. Cette méprise généralisée occultait le fait que l'on recherchait toujours les meilleurs candidats, indépendamment de leur sexe.

En dépit de ces problèmes, les FC ont fait des progrès. En 1999, le nombre de femmes dans les catégories d'officiers supérieurs avait augmenté, bien que leur nombre ait diminué dans celles des officiers subalternes. Le recrutement ayant été réduit au cours de la décennie précédente, le nombre d'hommes dans les mêmes catégories a aussi diminué. On retrouve le même modèle dans les rangs du personnel non officier, bien que le pourcentage soit beaucoup mieux équilibré chez les sous-officiers supérieurs. Le taux de représen-

26-27 mai 1988. Le sergent instructeur Georgia Sheppard, à la base de Cornwallis. (UPFC, IHC 88-12-2)

Novembre 1989, base militaire de Leitrim. Robe maternité pour un membre de la Division des communications. (UPFC, REC 90-1292)

tation féminine, c'est-à-dire le nombre de femmes comparé au nombre d'hommes de même grade, quel qu'il soit, dénote une plus grande réussite lorsqu'on examine les données de 1989 et 1998. Le nombre de femmes a augmenté pour chaque grade d'officier, ce qui se vérifie aussi pour le personnel non officier de tous grades, exception faite de ceux de caporal et de simple soldat. Cependant, l'absence d'une masse critique d'officiers et de sous-officiers, hommes ou femmes, qui ne connaissent que le service dans un contexte mixte, semble avoir joué contre une véritable intégration des sexes.

Le programme décennal d'intégration a pris fin le 20 février 1999. Toutes les catégories occupationnelles des Forces, sauf celles qui touchent au service à bord de sous-marins ou dans des aumôneries catholiques, furent ouvertes aux femmes et si certaines catégories n'accueillent que peu ou pas de femmes, des progrès remarquables ont été réalisés dans certaines autres. En 1999, par exemple, 28 % des élèves-officiers de première année du Collège militaire royal étaient des femmes et 8 % des occupations principales nécessaires aux opérations en mer étaient tenues par des femmes. Mais au cours de ces 10 années, le pourcentage d'augmentation de la représentation féminine a été de moins de 1 %. Les politiques ont été revues et réécrites afin de refléter la nouvelle place des femmes dans la société ; on a, entre autres, revu et rendu plus rigoureuse la politique concernant le harcèlement sexuel et officialisé l'assouplissement des politiques relatives à la grossesse, aux congés de maternité et aux congés parentaux. Les procédures de recrutement ont été améliorées afin d'une part, de mieux faire connaître les femmes soldats aux éventuelles recrues et, d'autre part, de rendre ces procédures neutres par rapport au sexe des candidats. Les cours de leadership et de supervision comportent maintenant un volet de sensibilisation aux questions de différences sexuelles. On a admis la nécessité de disposer d'uniformes et d'équipement dont le style et le gabarit conviennent aux hommes et aux femmes, et les normes de conditionnement physique ont été redéfinies de manière à être « sexuellement neutres ».

Si les FC estimaient avoir réussi, la CCDP n'était pas du même avis. Selon elle, « les objectifs fixés par le Tribunal n'ont pas été atteints ». La Commission admettait que de grands pas avaient été franchis, mais elle « demeur[ait] déçue par le rythme de l'intégration ». Elle souligna le fait qu'en 1989 les femmes représentaient presque 1 % des effectifs affectés à des postes de combat, alors qu'elles en représentaient à peine plus de 3 % en février 1999.

Quelque définition que l'on donne d'une « intégration totale », conclut la Commission, « ces chiffres nous démontrent qu'elle est encore loin d'être acquise ». La représentation des femmes aux postes et aux grades supérieurs demeurait aussi très basse, selon la Commission, mais la diminution des occasions de promotion dans plusieurs types d'occupations — conséquence de la réduction des effectifs — risque de faire perdurer une telle situation à moyen terme. La Commission souligna l'échec à persuader tous les membres des Forces du fait qu'hommes et femmes pourraient travailler ensemble dans tous les contextes et nota la lenteur mise à modifier les équipements. Elle releva aussi l'absence d'efforts soutenus pour « identifier et éliminer les obstacles à l'affectation et au maintien des femmes dans des postes de combat, ainsi que l'analyse systématique des résultats obtenus en ce domaine ». Pire encore, selon la Commission, les femmes étaient à l'origine de 60 % des plaintes de harcèlement, alors qu'elles ne forment que 11 % des Forces armées.

Vers un nouveau siècle

Si la CCDP fut certes le moteur principal de l'intégration, il reste que la présence des femmes dans les Forces est une nécessité bien réelle. Selon les chiffres du recensement de 1991, les femmes représentent 28 % de la partie de la population la plus susceptible de s'enrôler. Sachant que le bassin d'hommes éligibles au recrutement diminue depuis les années 1970, le recrutement de femmes deviendra de plus en plus important. On peut aussi conclure, de ces prévisions démographiques, que les Forces armées sont « moralement tenues » de refléter, par leur composition, la société qu'elles servent et dont elles sont issues. À cette fin, le type de gestion et le style de travail des femmes peuvent apporter aux Forces un savoir-faire et une expérience d'un nouveau genre. Si les FC entendent attirer et retenir chez elles les plus grands talents dans un domaine donné, elles ne peuvent se montrer rébarbatives à la moitié de la population, sous peine de réduire d'autant le bassin des candidats. La composition démographique est un facteur incontournable, ainsi que le soulignait un rapport du chef du service d'examen qui invitait tous les membres des Forces à en comprendre le caractère incitatif quant à l'intégration. Seulement alors, concluait le rapport, pourra-t-on hausser le niveau des appuis à l'intégration.

Résultat de toutes ces considérations, l'armée et l'aviation se sont donné des objectifs de recrutement féminin, l'aviation et la marine mettant au point des plans supplémentaires visant à recruter et à conserver les femmes dans leurs rangs. L'armée de l'air a élaboré un plan quinquennal intitulé *Partenariats pour l'avenir*, conçu pour « identifier et éliminer les barrières systémiques à la sélection et à la réussite des femmes, ce qui leur permettra de pouvoir entreprendre et mener à bien une carrière satisfaisante dans l'armée de l'air, quel que soit le domaine d'occupation ou de carrière qu'elles auront choisi ». L'aviation s'est fixé pour objectif de recruter des femmes à hauteur de 29 % de ses effectifs ; l'armée de terre a placé la barre à 25 %. Or comme les femmes sont quatre fois plus susceptibles que les hommes de quitter le service, il s'ensuit qu'elles ne constitueraient que 7 % des membres dans les armes de combat. Le plan de la marine, intitulé *VISION 2010 — Intégration des genres dans la marine*, prévoyait « une révision des orientations et des pratiques qui permettra une pleine intégration des femmes dans la marine » ; le plan comporte plus de 30 projets de recherche « [qui] sert de cadre aux politiques (et à leur application) qui présideront à la pleine intégration des femmes dans la Marine ». La

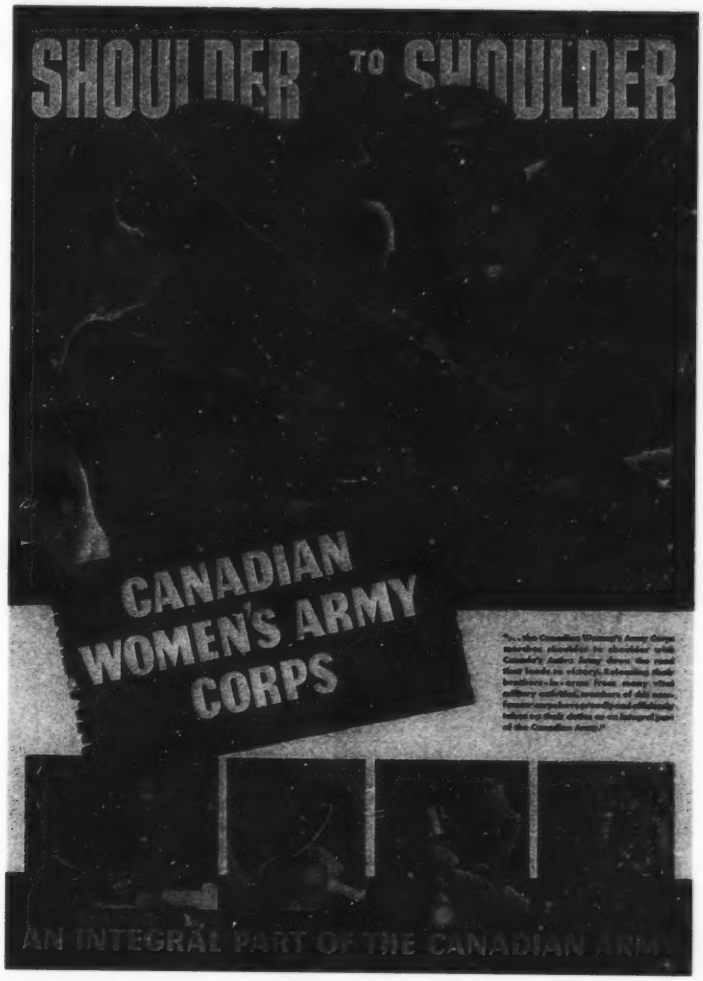

Côte à côte, Corps féminin de l'Armée canadienne. Affiche.
(MCG - 56-05-12045)

marine établit son objectif de recrutement à 40 %, afin d'obtenir une représentation féminine de 25 % en l'an 2010. La différence entre les chiffres établis par l'armée, l'aviation et la marine tient à des taux d'attrition différents chez les femmes qui y servent. Pour que réussissent le recrutement et le maintien des femmes dans les Forces, il est essentiel de faire savoir, non seulement aux militaires mais aussi à l'ensemble de la société, que les Forces armées se sont donné des objectifs et non des quotas, que les femmes en uniforme doivent être acceptées comme des égales et non comme une simple présence symbolique, et que leur présence est nécessaire en termes d'effectifs et non de simple convenance politique.

Daruvar, en Croatie, le 25 décembre 1992. Conformément à la tradition, les officiers servent le repas de Noël à la troupe. (UPFC, ISC 92-6266)

CONCLUSION

L'attention que l'on porte, depuis quelques années, à l'intégration des femmes au sein des Forces canadiennes (FC) ne devrait pas occulter le fait que depuis plus d'un siècle, des Canadiennes ont servi leur pays aux heures difficiles. Dès 1885, alors qu'elles vivaient les mêmes épreuves que les soldats en campagne, elles inaugurèrent une tradition de soins infirmiers qui se poursuivit avec le Corps expéditionnaire du Yukon et durant la guerre de l'Afrique du Sud. Alors que, tout au long du XX^{e} siècle, les conflits internationaux revêtaient une portée de plus en plus grande, taxaient davantage les ressources des nations et bouleversaient des mentalités séculaires, les Canadiennes accédèrent à d'autres domaines du service militaire. En dépit de résistances initiales au recrutement des femmes, celles-ci se révélèrent bientôt indispensables. Lorsque prit fin la Seconde Guerre mondiale, près de 50 000 Canadiennes appartenaient au Service féminin de la Marine royale canadienne, au Service féminin de l'Armée canadienne, à la Division féminine de l'Aviation royale du Canada et à divers services infirmiers.

La démobilisation systématique de 1945-1946 entraîna l'abolition des trois organisations féminines, mais une situation internationale de plus en plus trouble provoqua leur rétablissement au commencement de la guerre froide. Leur rôle et leur utilité furent de nouveau remis en question au début des années 1960, mais la vague de changements sociaux qui mena à l'adoption d'une loi reconnaissant le droit de chaque Canadien, sans égard à son sexe, de porter l'uniforme au service de son pays, assura leur présence définitive dans les trois armes et dans les FC unifiées qui devaient leur succéder. Cette loi a provoqué, depuis deux décennies, un fort mouvement vers l'intégration totale et, à cet égard, le Canada peut se targuer d'avoir un

excellent dossier. Les progrès n'ont cependant pas été faciles, l'intégration se heurtant à des mythes et à des préjugés de longue date. Le temps résoudra cependant plusieurs problèmes de cette nature. Si le taux de recrutement se maintient ou augmente et s'il est possible de gérer correctement le rythme d'attrition, il sera possible d'atteindre une « masse critique » de personnel féminin. Le cas échéant, les femmes soldats prendront leur réelle place dans les Forces.

Rien n'est encore parfait, il y a largement place à amélioration, mais il serait trop facile de mettre l'accent sur les inégalités qui persistent plutôt que sur les progrès accomplis. Tout comme l'ensemble de la société canadienne, les Forces armées ont modifié leur conception de ce qu'il convient aux femmes d'accomplir. Aucune fonction ne leur est désormais interdite au sein des Forces, exception faite du service dans les aumôneries catholiques et à bord de sous-marins. Cette dernière exclusion, du reste, fait présentement l'objet d'un réexamen, de sorte que les femmes pourraient bientôt avoir accès à toutes les carrières militaires et, au fil du temps, à tous les grades et à tous les postes. Il appartient dorénavant aux dirigeants des FC de créer un environnement propice à l'engagement de tous les Canadiens désireux de relever le défi passionnant et gratifiant d'une carrière militaire.

LECTURES CONNEXES

Les lecteurs qui désirent obtenir de plus amples renseignements peuvent consulter certains des livres suivants portant sur les expériences de femmes dans les Forces canadiennes. Comme point de départ, le livre qu'a écrit G.W.L. Nicholson, ayant pour titre *Canada's Nursing Sisters* (Toronto, Samuel Stevens, Hakkert, 1975) relate l'histoire des premières femmes à servir sous les drapeaux et transporte le lecteur jusqu'à l'unification. E.A. Landell, dans son œuvre intitulée *Military Nurses of Canada : Recollections of Canadian Military Nurses* (White Rock, Colombie-Britannique, Co-Publishing, 1995) a recueilli les souvenirs de plusieurs infirmières qui ont servi jusque dans les années 1990.

C'est la Seconde Guerre mondiale qui a reçu, et de loin, la plus grande attention des chercheurs. L'œuvre de Ruth Roach Pierson, intitulée *They're Still Women After All : The Second World War and Canadian Womanhood* (Toronto, McClelland and Stewart, 1986), se penche sur les transformations qu'a connues la société — authentiques et imaginaires, tandis que le livre de Jean Bruce, ayant pour titre *Back the Attack ! : Canadian Women During the Second World War - At Home and Abroad* (Toronto, Macmillan of Canada, 1985) et celui de Geneviève Auger et Raymonde Lamothe, intitulé *De la poêle à frire à la ligne de feu : la vie quotidienne des Québécoises pendant la guerre 39-45* (Montréal, Boréal Express, 1981), nous donnent un aperçu de la vie quotidienne des Canadiennes. Pour sa part, Carolyn Gossage a recueilli les expériences de femmes œuvrant dans toutes les branches des Forces canadiennes dans son œuvre *Greatcoats and Glamour Boots: Canadian Women at War* (1939-1945) (Toronto, Dundurn Press, 1991).

En plus des sources secondaires publiées, bien des bibliothèques municipales possèdent des compilations des histoires concernant des femmes en poste dans un secteur donné, qui sont souvent rédigées et imprimées par un groupe de femmes qui ont servi dans les Forces canadiennes. Les musées et les archives (particulièrement les Archives nationales du Canada et les archives de la Direction — Histoire et patrimoine du ministère de la Défense nationale) renferment également de nombreux dossiers, lettres et journaux militaires personnels rédigés par les femmes qui ont vécu l'expérience. Enfin, l'auteure était toujours fort étonnée du nombre de femmes qui avaient passé une partie ou même toute leur carrière dans les forces armées : presque toutes étaient impatientes de partager leurs histoires.

INDEX

Les chiffres en **gras** correspondent aux pages des illustrations.

Aberdeen, Lady, 19, 20
Affleck, Minnie, 20, 21
Alice, princesse, 48
Andrew, A. C. (infirmière), 27
Archambault, France, **123**
Athlone, comte d', 48, 81
Attrill, A.J., infirmière, **17**

Baril, J. Maurice (lieutenant-général), 127
Berg, Kris (soldat), 124
Bergin, Darby (lieutenant-colonel), 17, 18
Boan, Betty, **49**
Borden, Frederick W., 22
Bottomley, Nora (capitaine), **115**, 116
Boudreau, Al (marin), **116**
Brady (infirmière), **27**
Brasseur, Deanna (major), **115**, 116, **129**, 134, **135**
Brisebois, Florence, **51**
Brooke, Margaret (officier diététicienne), 47

Cambon, Noreen (major), 94
Cameron, Florence, 22
Campbell, Borden R. (major général), 123
Carmack, George Washington, 19
Caron, Adolphe, 17, 18
Carroll, Wilma (caporal-chef), **116**
Casgrain, P. F., 56
Casgrain, Thérèse, 56
Chadwick, Ethel, 27
Charles, Beatrice O. (soldat), 93
Charley, Tagish, 19
Chassé, Linda (caporel-chef), **145**
Christie, Kathleen G. (infirmière), 43
Church, Helen A., 18
Clairmont, S.A. (soldat), **114**
Clay, Wendy (major général), **113**, 115
Colonna, Jerry, **83**
Coome, Hannah Grier, 18
Cottle, Florence, 18
Cronyn, Isobel (lieutenant-colonel), **86**

Dagleish, Vivian, **49**
Daly, Margaret, **51**
Davey, Jean (Dr), 45
Davis, Lois (lieutenant-colonel), 112
Delaney, Florence, **51**
Doyle, Dorothy (capitaine), 99
Dumont, Gabriel, 18
Dunford, Karen (capitaine), **131**

Edwards, Susan, (infirmière), **43**
Elisabeth, reine, 38
Elking, Matilda, 18
Elliott, Glynis (commander), 102, 109
Erxleben, Heather R. (soldat), **130**
Evans, Thomas D. (lieutenant-colonel), 20

Fiddes, Rosamund, **50**
Fitzpatrick, Carl (lieutenant-colonel), 117
Forbes, Sarah, 20, 22
Fortescue, F. Eleanor, 22
Foster, Jane (capitaine), **105**, **129**, **135**, **136**
Fotheringham, P.M., **98**
Frances, Helena, 18

Gelsinger, C. (caporel-chef), 145
Gencarelli, Susan (matelot), 134, 146
Gendron, Pierre (matelot-chef), **107**
George, VI, 38
Gilkinson, Joanna (caporal), **125**
Grenville, Ina I. (infirmière), 28

Hamilton, Bessie, 18
Hanna, Rachel, 19

Hare, Amelia E., 18
Helstrom, Sheila (brigadier général), 136
Hiscock, Sheila (sergent), **143**
Hock, Nikol (soldat), **131**
Hoerner, Sophie M. (infirmière), 27, 30
Hope, Bob, **83**
Horne, Margaret L., 21
Howard, A. (infirmière), **17**
Hudson, E. (infirmière), **17**
Hurcomb, Deborah, 21, 22, 24
Hurst, Gladys (sergent), 60

Jeffs, Kathleen L. (aviatrice), 53
Johnson, Patricia (caporal), **64**
Johnson, Sarah E. (aviatrice chef) 81, 86, 88
Jones, Guy C (lieutenant-colonel), 26
Kennedy, Joan C., 40, 55
Kinney, Sue (caporal), 107

Lagasse, Dan J. (soldat), **130**
Lansey, Paul (major), **141**
Laurie, John W (major général), 19
Laurier, Wilfrid, 20
Lavallée, Blanche Olive (infirmière), **35**

Macdonald, Margaret C. (infirmière-chef), 21, 22, 28, 29
MacDonald, Heather J. (soldat), **111**
MacDonald, Katherine M. (infirmière), 32
MacDonald, Ruth, 53
Mackenzie, Mary, 18
Mackinnon, lieutenant (M), **139**
Macleod, Agnes (infirmière-chef), 93
MacPherson, Martin (soldat), 57
Mainguy, E. Rollo (commodore), 47
Maksemiuk, Nicole (caporal), **111**
Malinowski, Henia, **111**
Malott, J. O. (aviatrice première classe), **49**
Manson, Paul D. (général), 127, 128
Martinez, Eva (capitaine), **141**
Mason, Shookum Jim, 19
Matheson, Joan, 18
McCosh, N. (soldat), **58**
McCrae, John (lieutenant-colonel), 30
Middleton, Frederick D. (major général), 18
Miller, Loretta (infirmière-chef), 18, 19
Minto, comte, 22
Monroe, lieutenant, **131**
Moore, Neta (infirmière), **43**
Morris, Margaret, 18
Morrison, D.L., **98**
Morrison, Gil (capitaine corvette), 117
Morrisson, Maria A. (major), 93
Mosher, Leah (capitaine), **115**, 116
Moyer, Ann, 51
Mulholland, Dorothy (infirmière), 45

Neil, Elizabeth B (major), 99
Neiley, Marian, **96**
Nichols, Eleanor (maître de deuxième classe), 98
Nightingale, Florence, 18

O'Grady-Haly, Richard H (major général), 24
Owens, Lilian (infirmière), **83**

Paradis, J.J. (lieutenant-général), **123**
Parsons, Phoebe, 18
Payson, Margaret, 19
Pense, Elizabeth R. (capitaine), **91**
Perley, Margaret (infirmière), **83**
Peterkin, Ruby G., 28, 30
Pitkethley, Davina (infirmière), 45
Pollyblank, Polly, **57**
Pope, Georgina Fane, 20, 21, 22, 24
Powell, Georgina, 19
Power, Charles G., 48

Ralston, J.L, 37, 55
Rankin, B. (lieutenant), **42**
Richardson, Marcella P., 21
Riel, Louis, 17
Roddick, Thomas G (Dr), 19
Ross, Flossie Piper, **59**
Russell, Elizabeth, 20, 21

Saunders, Marjorie, 28
Scott, Amy W., 19, 20, 22

Scrimgeour, Jean (infirmière), **43**
Secord, Laura, 15
Shaddock, Jane (sergent), **57**
Sheppard, Georgia (sergent), **146**
Silvester, Dora, **49**
Sinclair, Adelaide H.G. (capitaine), 93
Smellie, Elizabeth (colonel), 46, 54
Smith, Margaret, 22
Sorby, E. Alice (lieutenant-colonel), 58, 60, **86**
Steel, Jean, **51**
Strange, William (commandant), 90
Sully, John A. (maréchal de l'air), 52
Svendson, lieutenant, **127**

Taylor, Winnifred (aviatrice de deuxième classe), 53
Thompson, S. (caporal), **107**
Tierney, Ruth (caporal), 55
Tkacz, Camille (caporal-chef), 113
Toupin, Gaye (caporal), **114**
Tripp, adjudant-maître, **108**
Tweedy, Lilian (infirmière), **83**

Vallance, Mary (lieutenant-colonel), 112
Verchères, Marie Perrot de, 15
Verchères, Marie-Madeleine de, 15

Walker, Kathleen O. (aviatrice de deuxième classe), 53
Ward, H.R., **98**
Waters, Anna May (infirmière), 43
West, M.M.A.R. (major-général), **91**
Whalen, Cheryl (matelot), 134
Whitmore, Leona (infirmière), **43**
Wilkie, Agnes W. (infirmière), 47
Williams, Edna, 28
Wilson, E. F. (infirmière), **17**
Wilson, T. E. (lieutenant), **50**

Ziegler, Isabel (lieutenant), 100, 101